

### Caractéristiques

Le *centre-ville* forme un ensemble fortement structuré, dont les éléments dominants sont:

- la colline du Château, avec le Château et la Collégiale, repère essentiel et image de marque;
- le lac en tant qu'élément naturel; les quais, avec leur profil caractéristique, comme limite; le port qui joue le rôle d'articulation,
- le coteau, élément topographique et entité urbanistique,

- le périmètre des anciennes rues, structuré autour de l'ancien lit du Seyon, formant le noyau historique,
- le tracé de l'ancienne rive du lac et la zone des **remblais**,
- l'avenue du Premier-Mars, élément prépondérant de l'urbanisation du XIX<sup>e</sup> siècle, dominante dans la partie est de la ville,
- la place Pury, centre névralgique, notamment par la convergence des transports publics,
- la gare, lieu d'échanges et de transfert.

### Objectifs

- les caractéristiques historiques de l'urbanisme et de l'architecture du centre-ville seront sauvegardées,
- toute intervention tiendra compte de l'échelle, des proportions, des profils, des matériaux et des couleurs des rues, des ensembles et des sites,
- les espaces extérieurs, chargés de sens pour les habitants, seront sauvegardés et complétés.

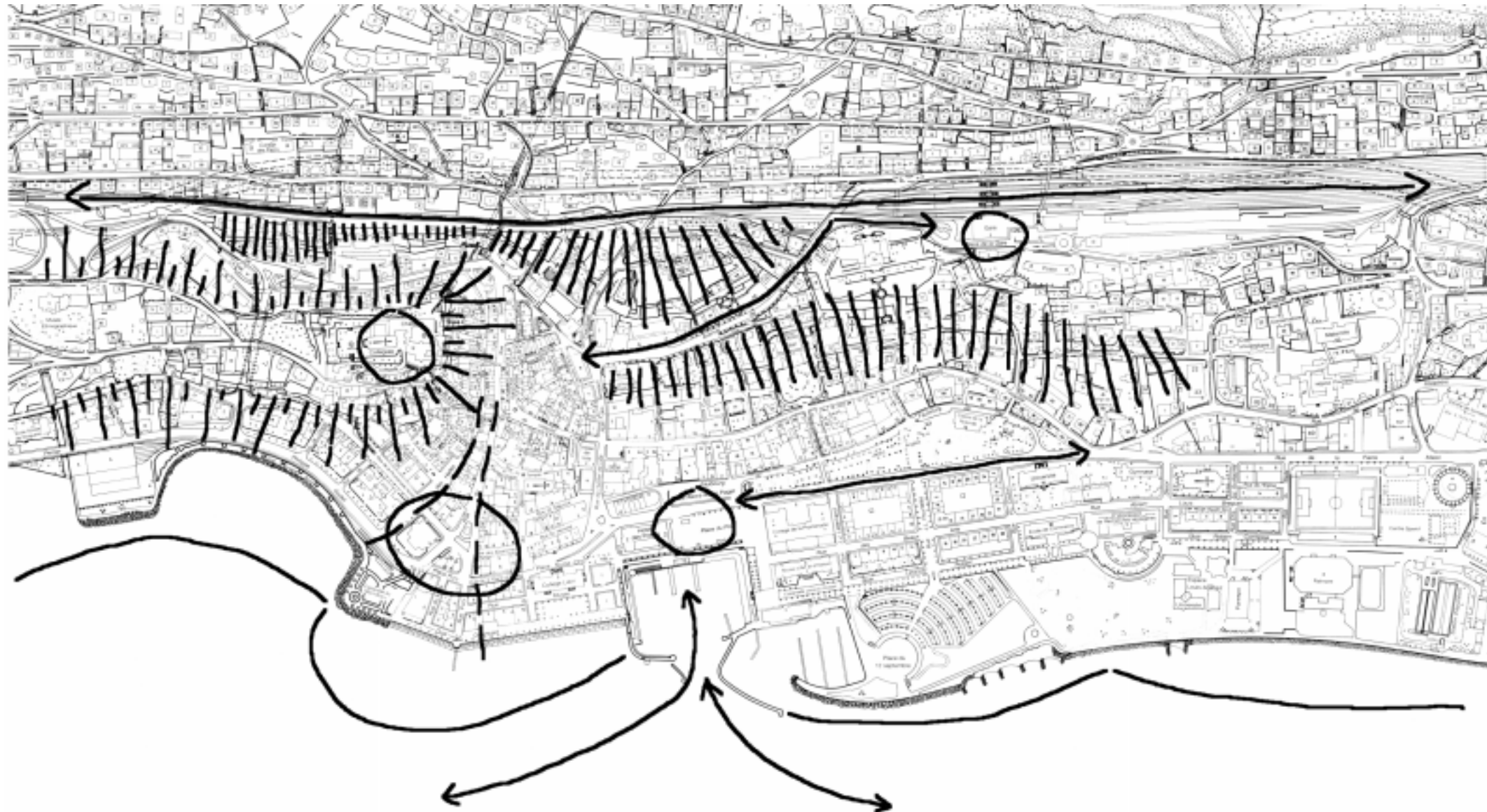
## Secteur du centre-ville

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 36 et ss, 106 et ss, 169 et ss

Plan directeur: objectif 1.1



### Localisation:



### Caractéristiques

Les anciennes rues constituent le noyau historique de la ville, qui se caractérise notamment par:

- l'irrégularité des alignements sur rue, hérités du développement historique,
- son parcellaire issu du Moyen Age,
- la densité de l'urbanisation et la vocation de commerce et de service des rez-de-chaussée et des premiers étages,
- l'enchaînement d'espaces publics variés (ruelle, placette, rue, place), dont les proportions diverses sont soulignées par la constance de l'échelle des bâtiments, indépendante de la largeur des rues et places,
- la variété des façades qui, s'inscrivant dans un ordre à dominante verticale, confère à ce tissu richesse et cohésion,
- le rythme des toitures, où les matériaux, les pentes, les types et les proportions des percements, l'enchaînement des pleins et des vides jouent un rôle essentiel,
- l'importance du patrimoine architectural tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

### Objectifs

Le caractère de ces rues doit être préservé et renforcé, sans que leur évolution ne soit pour autant figée.

Il s'agit de favoriser:

- la constance de l'échelle et des proportions des bâtiments,
- la diversité des volumes, notamment en toiture, et de l'expression architecturale,
- l'innovation, qui s'inspirera des références du passé pour s'inscrire de façon intelligente dans l'environnement construit.

En revanche, certaines tendances négatives seront contrecarrées:

- le remplissage des îlots au niveau des étages supérieurs et la disparition des toitures à pans au profit de **terrassons** reliant les faîtes,
- les courettes techniques,
- l'absence d'accessibilité et d'aménagement des cours intérieures,
- l'absence de rythme dans le traitement des façades,
- l'absence de différenciation dans l'empilement des étages, notamment d'affirmation du rez-de-chaussée,
- les réalisations hors d'échelle pouvant résulter de regroupements parcellaires.

### Anciennes rues

#### Références:

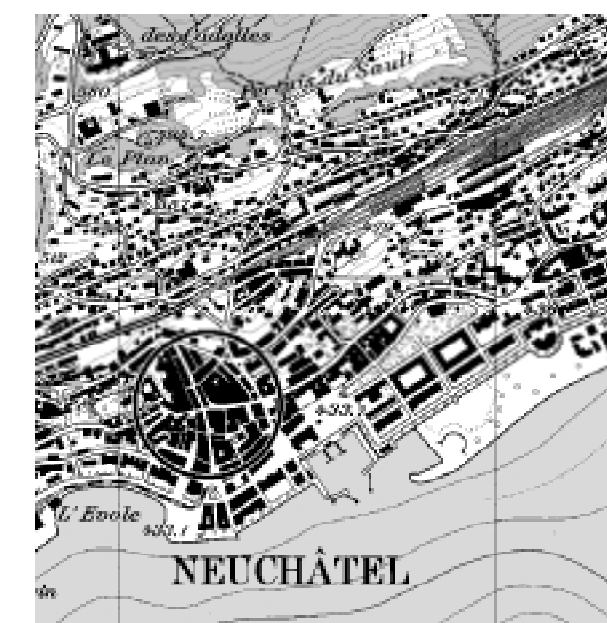
Plan et règlement d'aménagement:

art. 38 et ss

Plan directeur: objectif 1.1



#### Localisation:



### Caractéristiques

Les quais s'étendent le long des nouvelles rives résultant des **remblayages** effectués au XIXe siècle. Ils composent une rive très minérale et bien architecturée. Le port et la courbe de son môle, le quai Ostervald à la pente douce et ses arbres alignés au cordeau forment la façade du centre-ville côté lac.

Le profil type originel des quais est celui du quai Ostervald formé de:

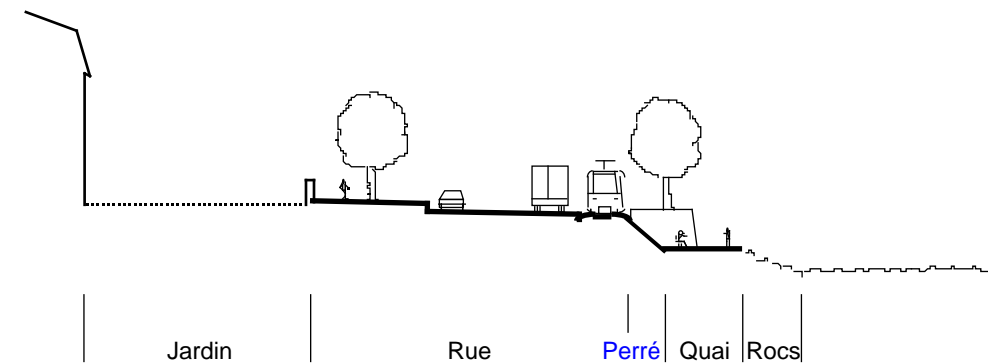
- une bande de jardins privés devant les immeubles, délimitée par un muret et des haies,
- une promenade, à usage piétonnier et public, bordée au sud par une rangée d'arbres et présentant une rupture de niveau marquante qui met en valeur le développement linéaire du quai,
- un empierrement cyclopéen formant un pan incliné orienté vers le lac, ponctué de buissons,
- un empierrement irrégulier comme brise-lames qui laisse la place par endroits à une grève.

### Objectifs

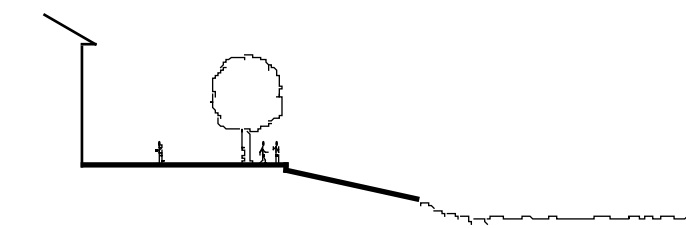
Les caractéristiques du quai originel serviront de référence pour toute intervention sur ce tracé, que ce soit en bordure du lac ou le long des nouveaux **remblayages**. Les aménagements rigoureux, architecturés, les enfilades d'arbres, les perspectives seront respectés.



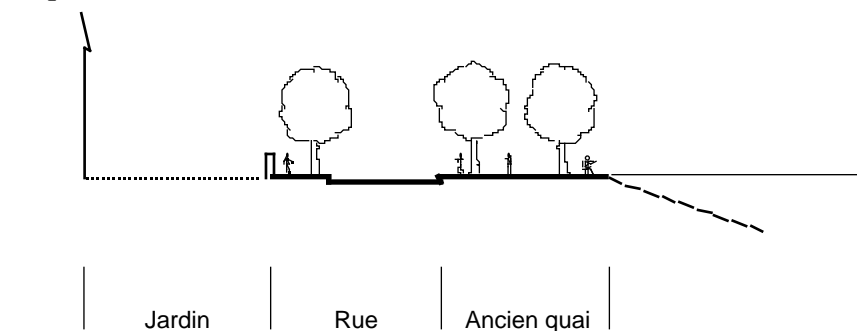
### Trois principes d'organisation:



- quai Philippe-Godet



- quai Ostervald



- l'ensemble de la rue des Beaux-Arts

### Profil type des quais

#### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 59, 62, 64, 69, 72, et 169

Plan directeur: objectifs 3.2 et 4.1



#### Localisation:



### Caractéristiques

Les ensembles historiques correspondent à une série d'interventions urbanistiques d'envergure ayant eu lieu entre 1830 et 1930 environ. Ces opérations immobilières mises en place sur la base de lotissements ou de plans de quartier, se situent en lisière des anciennes rues et trouvent leur origine :

- dans la conquête de nouveaux terrains sur le lac: comblement de l'ancien port pour la construction du Collège latin et création du nouveau plus à l'est;
- détournement du Seyon et comblement du delta;
- correction des eaux du Jura;
- remblaiements dans la baie de l'Evoile et au sud de la grande promenade;
- dans la construction de logements à caractère social, en rapport avec la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle (chemin de fer inauguré en 1859).

L'implantation - et souvent la volumétrie - de ces groupes d'immeubles a généralement fait l'objet, au préalable, d'une planification d'ensemble. La conséquence est que la vision du tout prévaut sur celle de bâtiments pris isolément.

De plus, la construction de ces ensembles s'étend sur des périodes relativement courtes (5 à 20 ans), ce qui confère aux immeubles des caractères très précis, typiques d'une époque particulière et où l'on retrouve une systématique et une régularité dans l'utilisation des éléments d'architecture: rythmes, percements, socles, corniches, bandeaux, avant-toits, toitures, matériaux, couleurs.

A ce titre, les bâtiments de référence indiqués en plan sont tout à fait exemplaires pour leur époque de construction et donnent des indications précieuses en cas d'intervention sur d'autres bâtiments de l'ensemble.

### Objectifs

L'homogénéité et la cohérence architecturale de ces ensembles doivent être préservées, le cas échéant restaurées, en prenant en compte, lors de toute intervention, les caractéristiques des bâtiments de référence.

Cependant, toute évolution d'un ensemble n'est pas exclue, pour autant qu'il reste toujours traité comme un tout. Ainsi, des modifications touchant à certains caractères spécifiques d'un bâtiment doivent être étudiées en extrapolant à l'ensemble (par exemple, la surélévation d'un immeuble pourrait être envisagée, si tous les immeubles sont surélevés).

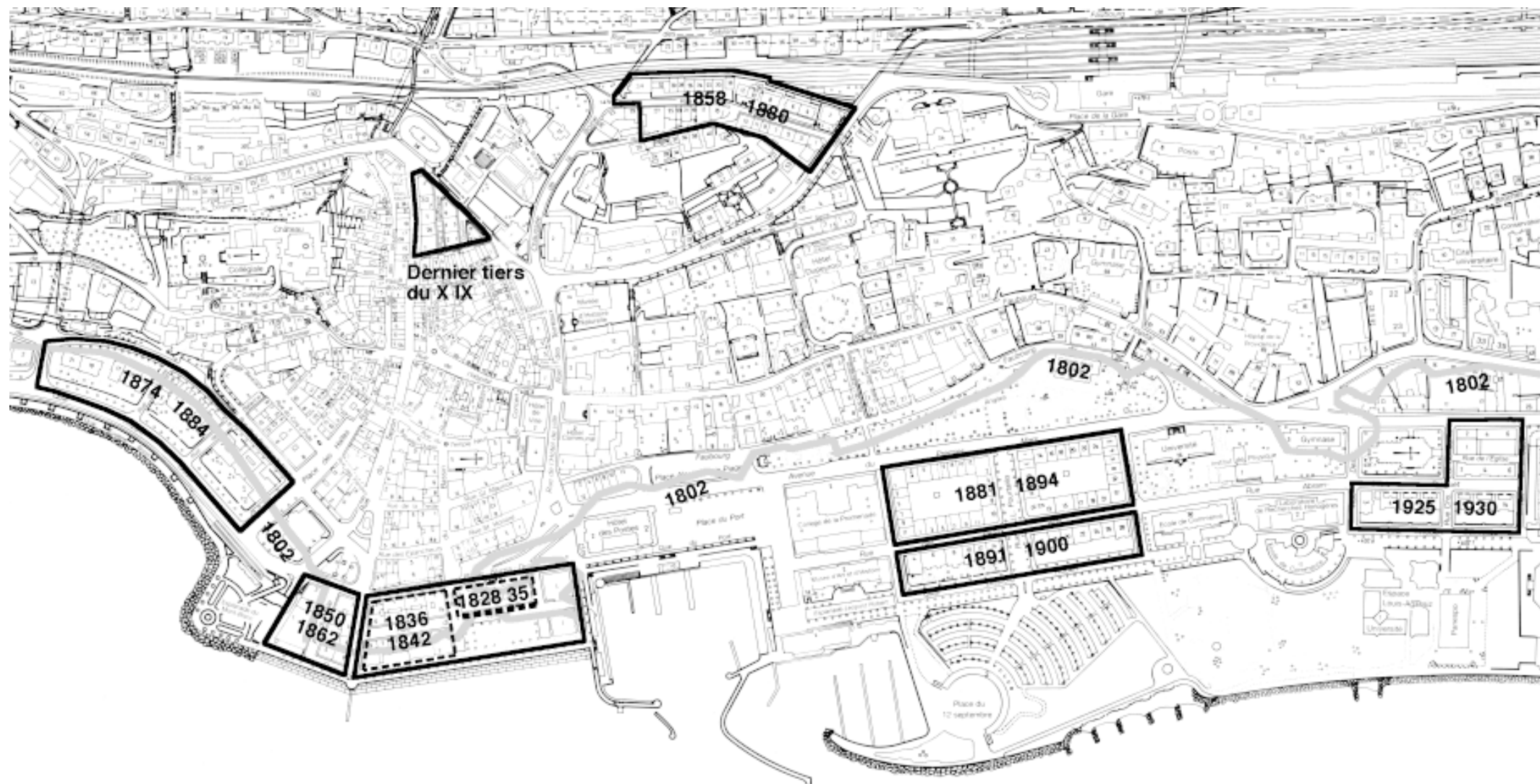
Ces études sont d'autant plus nécessaires que, dans la plupart des cas, les bâtiments des ensembles historiques sont colloqués en 1<sup>ère</sup> catégorie selon le recensement architectural et qu'à ce titre ils bénéficient de protections supplémentaires (cf. article 112 et suivants).

### Ensembles historiques

#### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 53 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1, 4.1 et 5.2



#### Localisation:



### Caractéristiques

Cet ensemble est formé de quatre groupes de bâtiments construits face au lac et en bordure du quai Philippe-Godet. Les deux premiers sont équilibrés et homogènes et les deux autres présentent des bâtiments qui dérangent l'alignement, surtout celui donnant en ouest sur la rue de la Balance. La systématique des jardins côté lac doit être préservée.

Les deux premiers groupes sont flanqués de bâtiments annexes en façade nord. La volumétrie, bien que s'inscrivant dans une symétrie, est mouvementée et maniérée, avec force retraits, balcons, terrasses, **louvernes** et **lucarnes**. A noter en particulier les ferronneries ouvragées des balustrades.

Les **toits à la Mansart** sont typiques de cette architecture du XIX<sup>e</sup> siècle. Les encadrements des fenêtres en pierre de taille en toiture favorisent une perception unitaire des bâtiments.

Les entrées en façade nord font l'objet d'un traitement spécifique.

### Objectifs

L'unité de chaque groupe sera renforcée par le recours au vocabulaire architectural d'origine et l'élimination à terme des bâtiments qui déséquilibrent l'ensemble.

Un soin tout particulier sera apporté au traitement des espaces d'entrée.



1 La symétrie en façade est typique des quatre groupes de bâtiments formant cet ensemble, tout autant que les toitures mansardées avec **lucarnes** à encadrements. L'ensemble quai Philippe-Godet frappe par son homogénéité.



2 Ce groupe de bâtiments homogène sert de référence pour toute intervention sur l'ensemble.



3 Les jardins côté lac, les balcons et terrasses ornés de balustrades travaillées agrémentent l'ensemble.



4 La présence d'annexes côté nord est typique de ce groupe de bâtiments.



Situation (échelle 1:3000)  
R = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du Centre-Ville)



5 L'exhaussement du corps central et des deux étages des annexes nord est d'origine.



6 L'absence de reliefs en façades, le regroupement des **lucarnes** et le traitement de l'annexe nord sont perturbants.

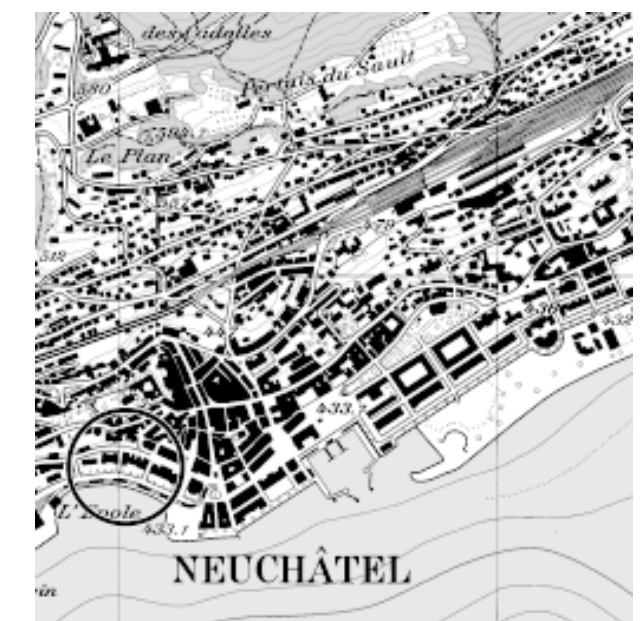
## Ensemble quai Philippe-Godet est

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 56 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

Deux groupes de bâtiments situés des deux côtés de la rue du Môle forment un ensemble monumental de type néoclassique côté nord. Les deux bâtiments de tête sont placés de façon symétrique de part et d'autre de l'axe nord-sud de la place Pury, alors que les façades longitudinales et sud sont plus sobres.

La pierre de taille domine dans les encadrements, les **bandeaux**, les chaînages, les **corniches** et les socles. Ceux-ci sont particulièrement affirmés, par la présence d'un bandeau et la mise en relief des pierres de taille.

Les rehaussements opérés perturbent l'ensemble.

### Objectifs

La régularité et la relative austérité des façades longitudinales seront préservées. A terme les rehaussements seront, soit éliminés soit traités de façon à atténuer leur effet perturbant.

Le profil des quais est typique et doit être préservé (cf. fiche explicative n° 3).



1 Ensemble s'affirmant de manière monumentale sur la place Pury.



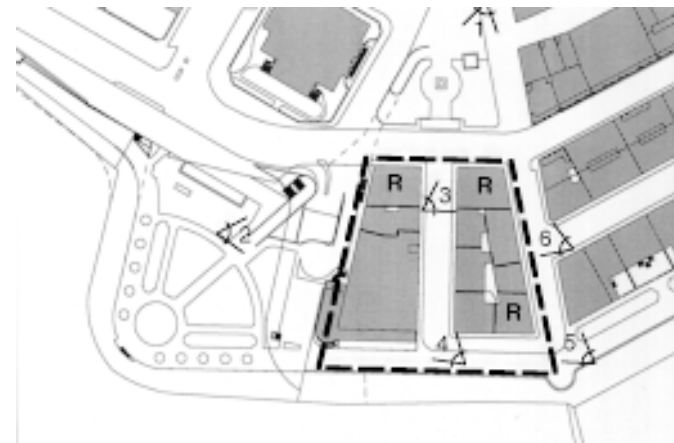
2 Le rehaussement du bâtiment central perturbe l'ensemble.



3 Les encadrements, les **bandeaux** et le socle sont caractéristiques de cet ensemble.



4 La double rangée de **lucarnes** est perturbante.



Situation (échelle 1:3000)

R = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du centre-ville)



5 Les **pignons** sud sont caractérisés par la présence de balcons.



6 Considéré depuis l'est, le rehaussement est perturbant.

## Ensemble place Pury sud

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 60 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

Cet ensemble comporte deux groupes qui s'ouvrent pour l'un, au sud vers le quai et, pour l'autre au nord vers la place d'Armes.

Le groupe sud est cohérent, à l'exception du rehaussement du bâtiment central qui, s'il est réussi en soi, dérange l'ensemble du groupe. La construction au sud, dans la bande de jardin, est atypique et perturbante.

Le groupe nord est déséquilibré par les surhauteurs de certains de ses bâtiments et par la présence d'un **at-tique**.

L'architecture de cet ensemble est sobre et non dépourvue d'élégance pour certains bâtiments. Les socles sont marqués de façon différenciée. Leur hauteur est constante.

### Objectifs

L'ouverture et l'orientation vers le quai et le lac des bâtiments du groupe sud doivent être privilégiées, exception faite du bâtiment de tête à l'est qui participe à la place devant le Collège latin. Les constructions érigées dans la bande de jardin seront supprimées à terme.

Les hauteurs des différents bâtiments seront harmonisées selon les bâtiments de référence de cet ensemble.

Le profil des quais est typique et doit être préservé (cf. fiche explicative n° 3).



1 Le rehaussement, réussi en soi, est perturbant pour l'ensemble, de même que la suppression du jardin au sud.



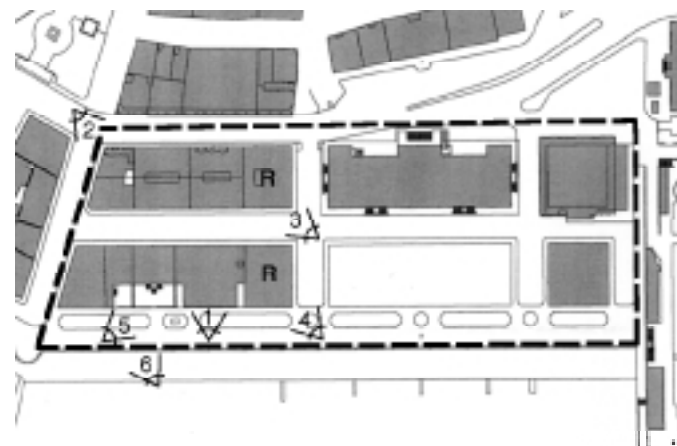
2 Au nord, l'ensemble présente une architecture sobre avec un socle de hauteur constante.



3 Le bâtiment d'angle est une référence pour l'ensemble. Le rehaussement rompt la continuité de la **corniche**.



4 Le bâtiment d'angle à l'est du groupe sud est l'élément de référence pour l'ensemble. Il ferme la place Numa-Droz à l'ouest. Il présente une riche **modénature**.



Situation (échelle 1:3000)

R = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du centre-ville)



5 Régularité des niveaux, soulignés par des **bandeaux**, et les jardins caractérisent ce groupe de bâtiments.



6 Le bâtiment d'angle du groupe sud est atypique, mais il trouve sa justification en tant qu'élément de tête de la rue Pury.

## Ensemble quai Ostervald

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 63 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

Cet ensemble est formé de deux îlots situés entre la rue des Beaux-Arts et l'avenue du Premier-Mars. Ils comportent des squares intérieurs caractéristiques, accessibles par des passages nord-sud.

Les façades extérieures présentent une forte structuration qui assure une homogénéité malgré la diversité des composants. Les angles des îlots sont marqués par des traitements particuliers (chaînage, tourelle, biais), les passages sont soulignés au niveau du socle et en toiture (surhauteurs, **lucarnes** massives). Les **bandeaux** et les **corniches** donnent une unité aux façades.

Les façades donnant sur les squares sont caractérisées par leur austérité et leur dénuement.

### Objectifs

Le caractère dénudé des squares doit être préservé. Tout édifice respectera l'esprit de sobriété de ceux-ci.

Éliminer à terme deux types de perturbations: le non-respect du nombre de niveaux et celui des hauteurs d'étages.

Les passages nord-sud seront préservés, voire mis en valeur.



1 Ce bâtiment de référence présente un socle rehaussé percé d'un passage, une **corniche** alignée sur celles des autres immeubles, des balcons et une tourelle en toiture.



2 Ce bâtiment de référence présente un socle rehaussé percé d'un passage excentré, une **corniche**, des **lucarnes** à encadrement et des balcons qui assurent la symétrie.



3 Le rehaussement de ce bâtiment d'angle par un étage en **attique** perturbe la ligne des toitures de ce groupe d'immeubles.



4 Les rythmes créés par les façades, les balcons, les **lucarnes** à encadrement, la **corniche** alignée et les **toits à la Mansart** sont caractéristiques de cet ensemble.



Situation (échelle 1:3000)

**R** = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du centre-ville)



5 La division de la façade en étages de même hauteur et les trois rangées de percements en toiture sont des éléments particulièrement dérangeants.



6 Le traitement atypique des toitures perturbe l'organisation caractéristique des façades (socle, **bandeaux**, **corniche**, balcon et **lucarne** à encadrement dans un toit).

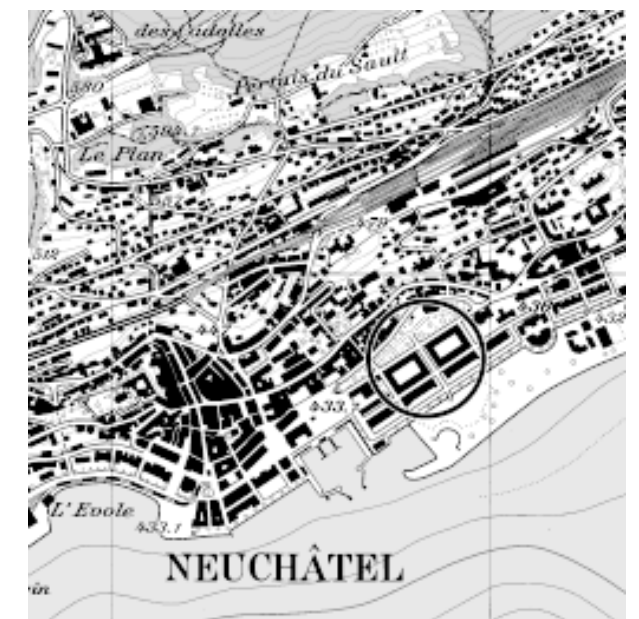
## Ensemble Beaux-Arts

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 65 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

Cet ensemble, issu de la même période d'urbanisation que celle des Beaux-Arts, comprend deux groupes de bâtiments construits face au lac, au bord des anciens quais et des Jeunes-Rives.

Ses façades nord, dans leur simplicité, s'apparentent à celles des Beaux-Arts, alors que ses façades sud s'en distinguent par un caractère maniéré, voire ostentatoire.

La correspondance entre les surhauteurs des bâtiments de tête de cet ensemble et celles soulignant les passages percés dans l'ensemble des Beaux-Arts est à relever.

Cet ensemble présente une grande homogénéité. Les surhauteurs des extrémités, les retraits en façade sud marquant la symétrie et la mise en évidence des bâtiments centraux réapparaissent régulièrement.

Les **lucarnes** à encadrement, traitées en pierre de taille, prolongent, parfois de façon grandiloquente, la façade au niveau des **toits à la Mansart**.

On trouve systématiquement des jardins côté lac, alors que les bâtiments sont érigés sur la rue côté nord.

### Objectifs

Cet ensemble, caractérisé par son homogénéité et son intégrité, doit être préservé jusque dans ses détails.



1 Ce bâtiment s'affirme par une symétrie en façade et une riche **modénature**.



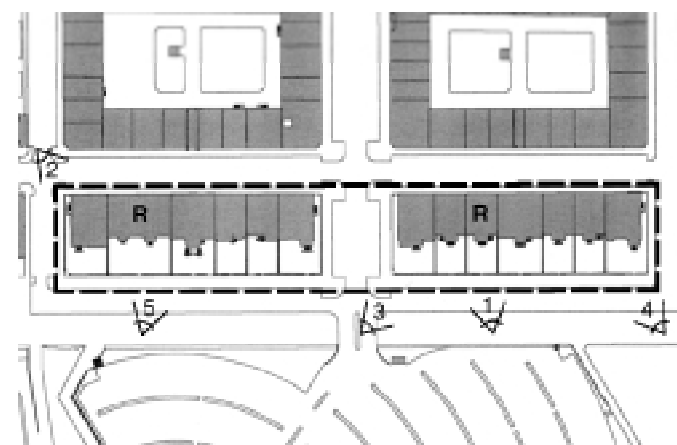
2 La simplicité qu'affiche cet ensemble côté nord doit être respectée.



3 La tête ouest est caractérisée par le rehaussement de la toiture.



4 En est, la tête de cet ensemble est caractérisée par un double rehaussement.



Situation (échelle 1:3000)

R = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du centre-ville)



5 Les façades sont toutes symétriques, excepté celles des bâtiments de tête.

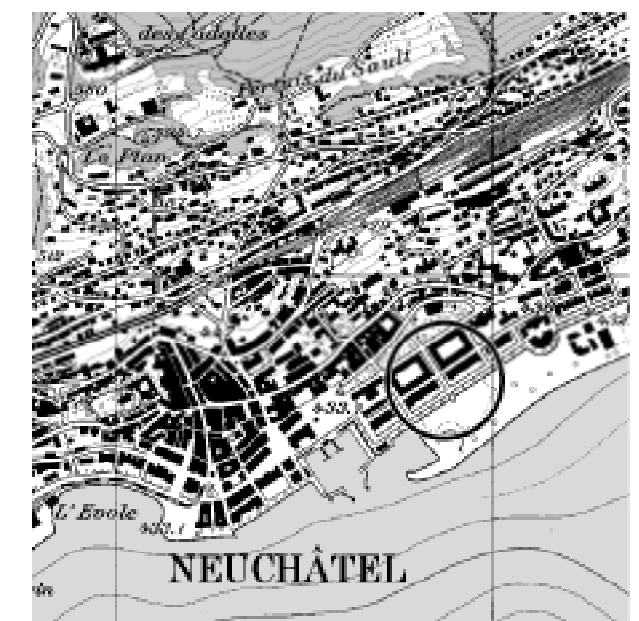
## Ensemble quai Léopold-Robert

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 67 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

De ces quatre groupes de bâtiments, deux sont situés face à la Faculté des lettres, au bord de l'ancien quai.

Construits dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle sur le mode de l'habitat social, ces groupes présentent une grande homogénéité. Toutefois, le bâtiment donnant au sud-ouest sur la rue Desor est "mal tourné".

Les deux groupes donnant sur l'ancien quai présentent systématiquement des jardins côté sud et des bâtiments annexes au nord.

### Objectifs

Si les deux groupes sud doivent être préservés dans leurs caractéristiques essentielles, les deux groupes nord gagneraient à évoluer pour former un square. Il s'établirait ainsi les mêmes relations avec le groupe sud que celles des ensembles Beaux-Arts et quai Léopold-Robert.

Le caractère modeste et sobre de ce type d'habitat sera préservé: absence de prestige ne signifiant pas pour autant absence d'intérêt.



1 Ce groupe d'immeubles est caractérisé par des annexes au rez-de-chaussée, des **bandeaux**, un large avant-toit et des **lucarnes**.



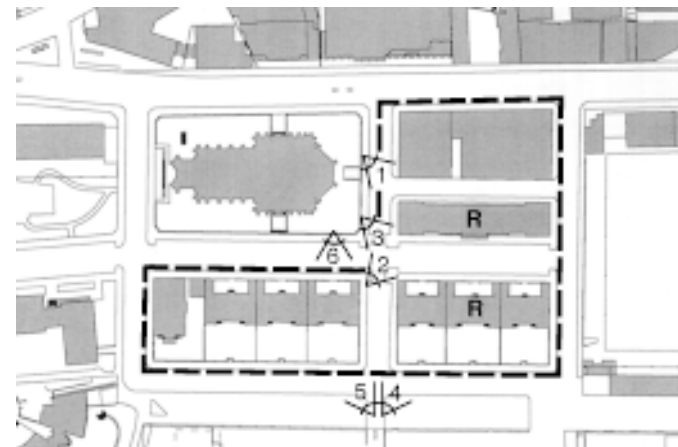
2 Ce groupe d'immeubles présente un socle massif, des balcons, des **lucarnes** et des **bandeaux** qui marquent le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> étage.



3 La simplicité d'expression en façade est typique de l'ensemble.



4 Les jardins, les **loggias**, les larges avant-toits et les **lucarnes** caractérisent cet ensemble.



Situation (échelle 1:3000)

R = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du centre-ville)



5 Les **lucarnes** de ce groupe de bâtiments sont d'un rythme différent de celui des autres groupes.



6 Les garages, la cour, l'entrée et la cage d'escalier réapparaissent dans chaque immeuble de ce groupe.

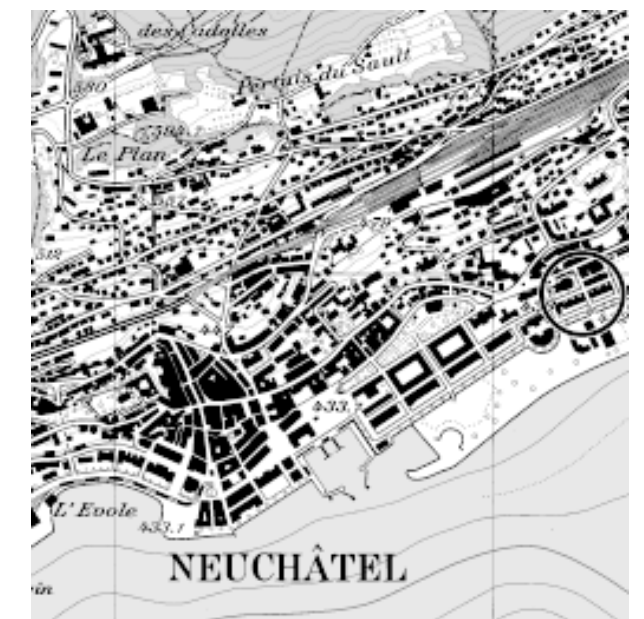
## Ensemble quai Robert-Comtesse

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 70 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

Cet ensemble a été construit au XIX<sup>e</sup> siècle, lors de l'industrialisation, sur le mode des "maisons d'ouvriers". L'expression est sobre et retenue, les hiérarchies sociales s'exprimant de façon discrète.

Il est organisé selon l'ordre contigu et semi-contigu.

Les bâtiments de l'ensemble présentent des jardins au sud.

Il est dénaturé par des interventions qui ne respectent pas les caractéristiques du groupe. L'annexe vitrée à l'extrémité ouest paraît maniérée et clinquante, et les **toits à la Mansart** ont un caractère bourgeois déplacé à cet endroit.

Les bâtiments donnant sur l'avenue de la Gare présentent un traitement plus élaboré.

### Objectifs

L'aspect "maisons d'ouvriers" de cet ensemble sera conservé et tout effet ostentatoire sera évité.

Les bandes de jardins seront préservées et exemptes de constructions.



1 Ce groupe d'immeubles frappe par la simplicité de ses façades et par un socle marqué discrètement.



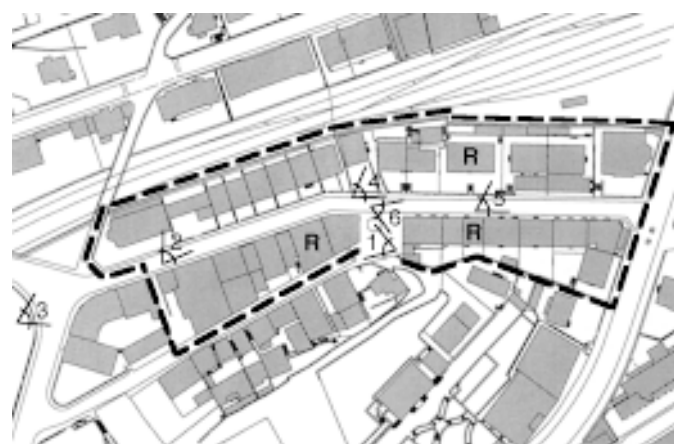
2 L'aménagement de places de stationnement entraînant la suppression des jardins doit être évité.



3 Cette intervention peu respectueuse de l'ensemble n'est pas dans l'esprit du lieu.



4 L'ordre semi-contigu, les pignons au sud donnant sur la rue et les jardins forment ici un ensemble remarquable.



Situation (échelle 1:3000)

R = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du centre-ville)



5 Les jardins ont été supprimés pour laisser la place à des annexes abritant des garages mal intégrés à l'ensemble.



6 Un bâtiment de référence qui illustre le mode de construire des "maisons d'ouvriers".

## Ensemble rue Louis-Favre

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 73

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

Cet ensemble de deux groupes d'immeubles a été érigé dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle parallèlement à la rue du Seyon et perpendiculairement à la pente. Les têtes de bâtiments arrondies sur la rue des Bercles sont caractéristiques.

L'austérité de cet ensemble, exception faite des façades donnant sur la rue du Seyon et sur celle des Bercles, s'explique par une situation peu privilégiée et par son affectation à des logements ouvriers, des dépôts et de l'artisanat.

### Objectifs

Le caractère, l'implantation et la volumétrie des bâtiments seront préservés. Le respect de cet ensemble s'étendra à la placette attenante en est comprise dans la même implantation.



1 Ce bâtiment abrite de l'artisanat sur un étage et demi. Des *lucarnes*, inadéquates par leur taille et en désaccord avec les éléments et les rythmes d'une façade relativement austère, surplombent ce bâtiment.



2 L'exhaussement du bâtiment central marque la symétrie de la rue.



3 Ces bâtiments de référence sont marqués au nord-ouest par une tête de bâtiment arrondie.



4 Ce bâtiment présente un toit simple sans *lucarne* et un *bandeau* soulignant le rez-de-chaussée.



Situation (échelle 1:3000)

R = bâtiment de référence (cf. plan des règles urbanistiques du centre-ville)



5 Cette tête de bâtiment arrondie est agrémentée de nombreux et importants percements.



6 L'étage et demi destiné au commerce forme un socle.

## Ensemble La Raffinerie

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 74 et ss

Plan directeur: objectifs 1.1 et 4.1

### Localisation:



### Caractéristiques

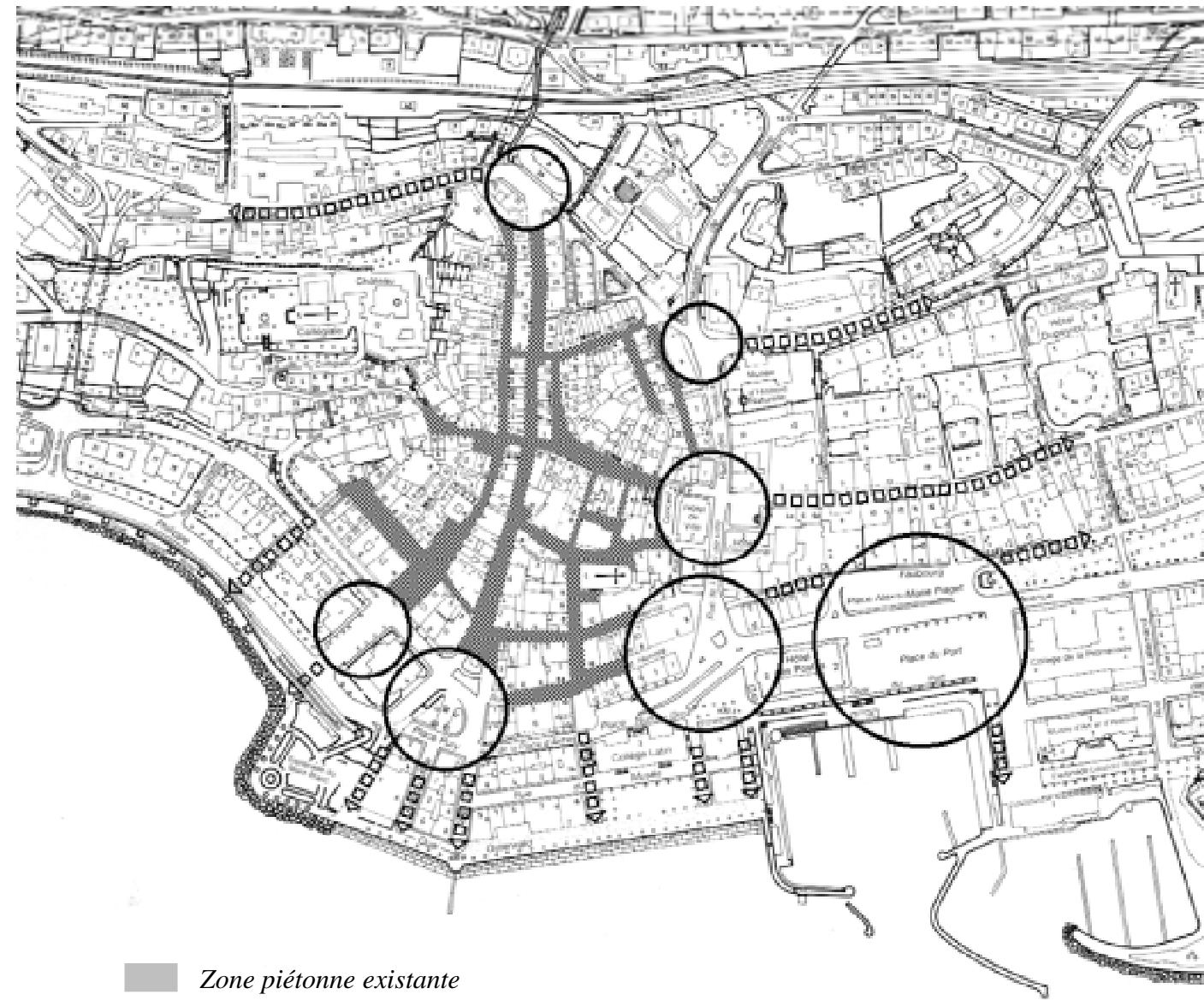
Le centre historique de la ville de Neuchâtel, en tant qu'espace urbain marquant, offre des parcours piétonniers et cyclistes attractifs. Ceci devrait être le cas dans toute la ville et en particulier pour les **pôles stratégiques de développement**. La ville ne pouvant plus s'étendre, elle doit mettre en valeur les accents urbanistiques déjà existants pour renforcer la qualité de son tissu urbain.

### Objectifs

Les places, les carrefours, embryons de centres, et les rues, les avenues ou même les chemins qui les relient permettront des déplacements confortables, sûrs et pourquoi pas pittoresques.

Un parcours de qualité présente des événements architecturaux et urbanistiques complétés par une infinité de qualités moins marquantes mais essentielles: **murs de soutènement** irréguliers et fleuris, escaliers et parcours sinueux, arbres en situation monumentale, lieux ombragés, pelouses, parterres de fleurs, statues, fontaines, cours d'eau, revêtements de sol, lisière, forêt, clairières, points de vue, rives et lac...

Cette richesse jusque dans le détail renforcera le charme discret de la ville de Neuchâtel.



- Zone piétonne existante
- Carrefours à rendre plus attractifs
- ▷ Prolongement de réseaux piétonniers à aménager



### Principes pour le centre-ville

La zone piétonne du centre-ville, véritable paradis du piéton, reste sans continuité piétonnière dans les quartiers qui l'entourent. Ceux situés en est de la ville accueillent de nombreuses activités commerciales et culturelles et mériteraient particulièrement d'être mieux reliés à la zone piétonne.

L'abondance de mobilier urbain, les échappées obstruées vers le lac, les monuments pris dans les tapis d'asphalte ne facilitent pas aux piétons la lecture des événements spatiaux et paysagers, urbanistiques ou architecturaux et compliquent leurs déplacements.

La revitalisation des espaces publics, par une attention portée sur la continuité, les enchaînements, les articulations, les transitions, les échelles, est un thème qui doit être considéré et traité lors d'aménagements.

L'espace public, dans le rapport des pleins et des vides et dans le choix et l'insertion des éléments qui le composent, fera l'objet d'une réflexion globale, contribuant à affirmer l'image et les signes de la ville. Il s'agit de repenser les relations entre les zones, les places, les rues et les quais ainsi que les relations visuelles et physiques entre la ville et le lac (cf. plan directeur sectoriel).

## Espaces urbains marquants

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 77 et 170

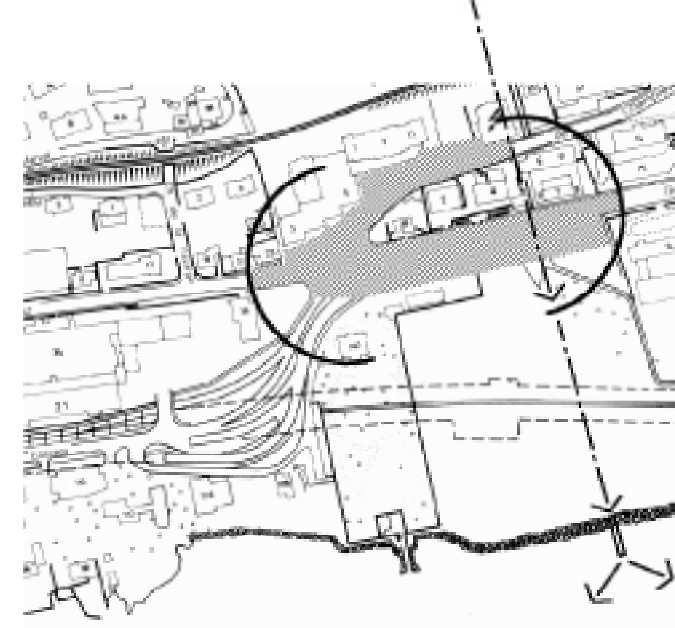
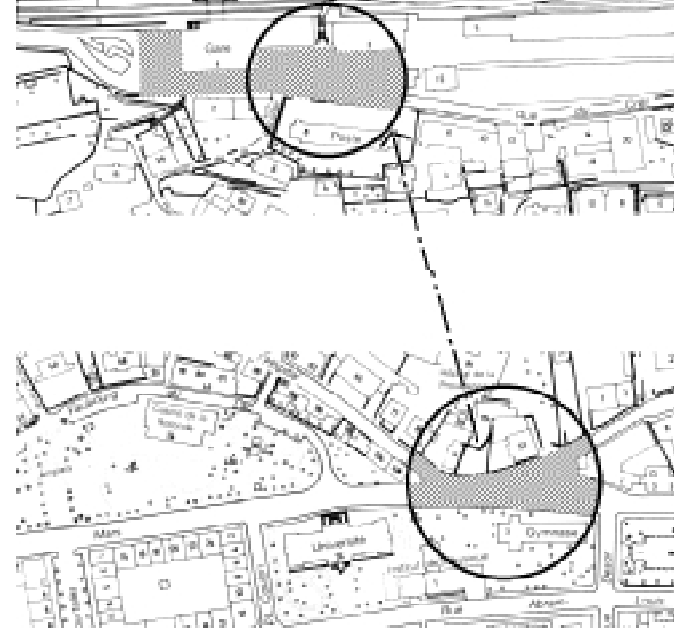
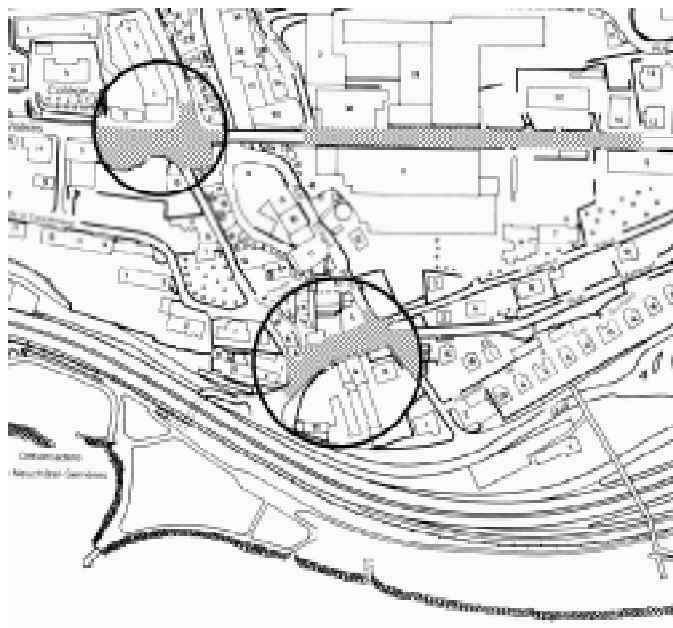
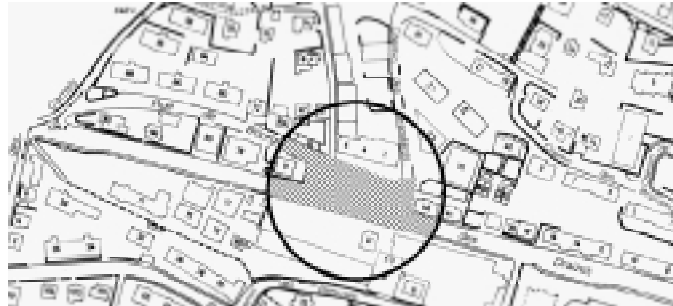
Plan directeur: objectifs 3.4, 6.1, 6.2, 6.6, 6.9 et 6.11

### Localisation:



### Principes pour les pôles stratégiques de développement

Ce sont des points forts dans le tissu urbain de la ville et des lieux privilégiés d'accueil pour de futures activités économiques. L'accès à ces **pôles stratégiques** sera facilité non seulement pour les véhicules mais aussi pour les transports en commun et les piétons.



Entre **la rue des Draïzes** et la rue de Bourgogne, un espace encore mal défini pourrait, agrémenté d'arbres, se transformer en un accent paysager et une place de quartier. L'axe de circulation de la rue des Draïzes marqué par des frondaisons n'en serait que plus accueillant.

A **Serrières**, l'organisation de trois espaces relevés sur le croquis mettra en valeur leur caractère spatial. Les interventions urbanistiques, architecturales et paysagères en accentueront les perspectives caractéristiques.

**La Gare** est un important noeud de communication entre la ville et l'extérieur. Le réseau de transports en commun doit relier la Gare au centre-ville, aux différents centres d'activités (hôpitaux, université, gymnase et installations sportives) et aux quartiers situés au nord de celle-ci (habitat et commerce). La mise en service d'une liaison verticale reliant ces centres à la Gare assurerait une complémentarité encore plus grande entre les transports en commun locaux ou régionaux et chemins de fer (cf. Conception directrice Gare / Crêt-Taconnet).

**Monruz**, l'entrée est de la ville de Neuchâtel, n'a pas encore trouvé son visage. Le Littorail prolongé en est, la construction d'un débarcadère, la mise en place d'une liaison verticale qui prolonge le funiculaire de Chaumont jusqu'à Monruz forment un réseau de transports en commun diversifié pouvant contribuer à créer une image forte de Monruz.

### Espaces urbains marquants (suite)

Références :

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 77 et 170

Plan directeur: objectifs 3.4, 6.1, 6.2, 6.6, 6.9  
et 6.11

### Caractéristiques

Les réseaux piétonniers de la ville n'ont rien de banal. Leur réseau suit encore l'ancienne organisation des vignes. Les parcours à pente raide, les escaliers parfois vertigineux, souvent encadrés par d'imposants murs ou une végétation abondante, se faufilent entre le lac et la forêt. Le tissu urbain se laisse découvrir peu à peu par les utilisateurs et l'on peut, ici et là, guigner dans les jardins.

### Objectifs

Cette continuité entre les deux poumons de la ville, le lac et la forêt, sera cultivée, renforcée. A l'inverse, le bord du lac et la lisière de la forêt se prolongeront autant que possible dans le tissu urbain.

### Principes

Forêt et lac sont synonymes d'évasion et de loisirs. Leur accessibilité pour les piétons doit être **facile, agréable et sûre** (cf. fiche explicative n°44). Les nouveaux tracés pour piétons éviteront la monotonie et s'inspireront des parcours existants, de leur variété, de leur façon de surprendre agréablement les promeneurs et de la qualité des événements urbanistiques, architecturaux et paysagers qu'on peut y découvrir.

Les parcours piétonniers verticaux de la ville suivent des cheminements qui, pour être plus attractifs, doivent gagner en sécurité. C'est précisément **quand ces cheminements traversent les chaussées** que la sécurité des utilisateurs doit être assurée, tant du côté des automobilistes que de celui des piétons. Une modération du trafic à ces endroits cruciaux peut apporter un gain de sécurité.



## Réseau piétonnier principal entre lac et forêt

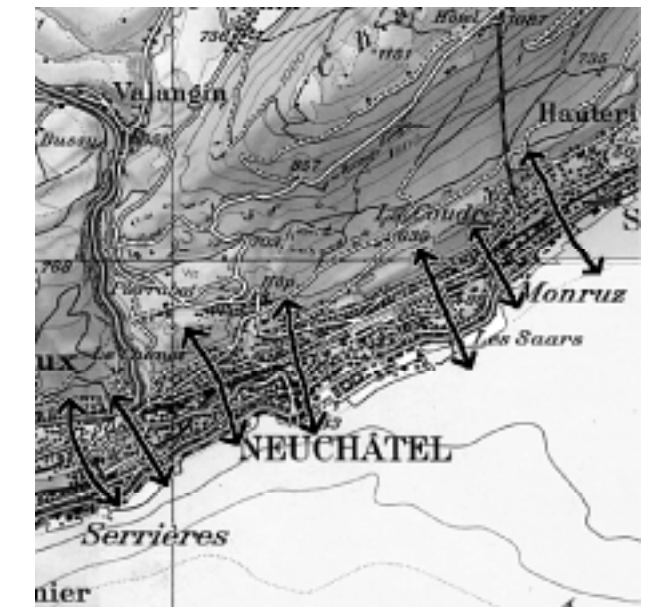
### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 12 et 169

Plan directeur: objectif 3.3

### Localisation:



*Quand le hasard fait bien les choses...*

**Caractéristiques**

L'ordre presque contigu prévaut dans la partie sud des rues des Parcs et des Sablons. Il garantit une distance minimale entre les bâtiments tout en préservant quelques échappées sur la colline du Château. Mais l'implantation des bâtiments sur leur alignement ne suit pas rigoureusement l'axe de la chaussée.

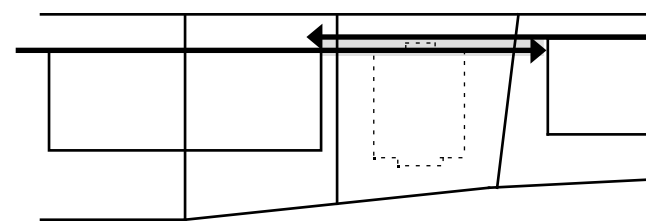
Les petites cours en contrebas de la chaussée à la rue des Parcs sont typiques. Elles assurent un dégagement et de la lumière aux ouvertures nord et offrent une diversité d'espaces bienvenue aux jeux des enfants.

**Objectifs**

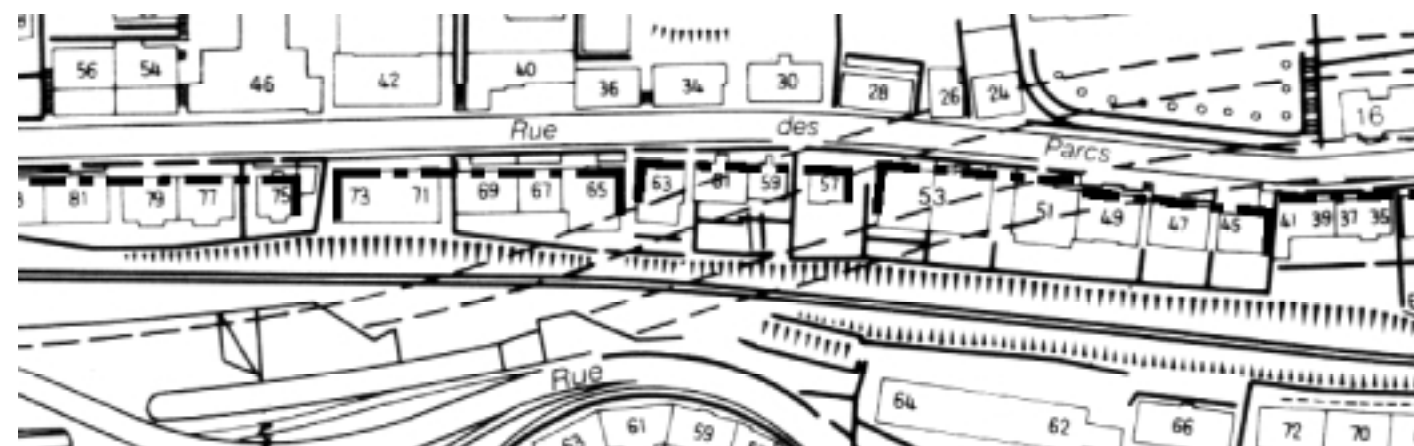
Les alignements proposés et l'irrégularité des implantations seront respectés. La viabilité des cours en contrebas de la chaussée sera assurée et les aires de stationnement en porte-à-faux qui les surplombent seront évitées.

**Principes**

Illustration des principes d'implantation et d'alignement:

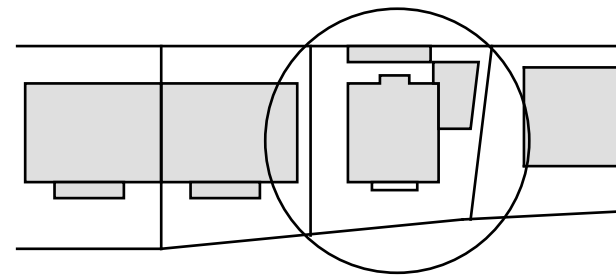


*Bande d'implantation*

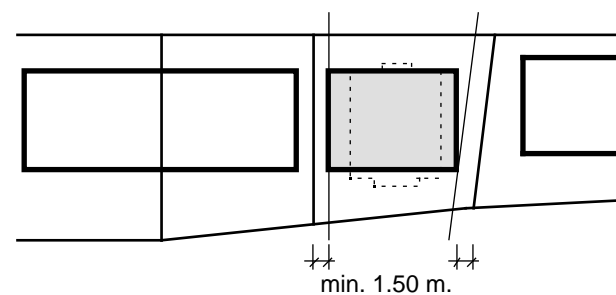


*Alignement*

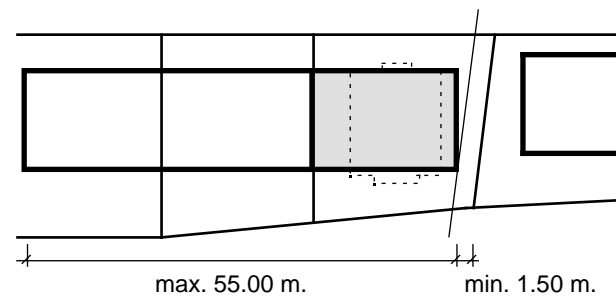
*Situation*



*Implantation pour un bâtiment isolé*



*Implantation pour un bâtiment mitoyen*



**Cours en contrebas de la rue**

Préserver les qualités spatiales de ces petites cours, en leur garantissant un éclairage naturel suffisant. Les murs de soutènement, les passerelles, les barrières sont des éléments caractéristiques de l'arrière de ces immeubles.

Au sud les cours en contrebas, dont l'animation par les enfants des immeubles concernés est assurée et bienvenue, seront respectées.



*Les places de stationnement en porte-à-faux obscurcissent les fenêtres et les petites cours en contrebas.*



*Exemples d'application des prescriptions de l'OPC*

**Références:**

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 81-85

**Localisation:**



### Caractéristiques

Les rez-de-chaussée sont des lieux déterminants dans la qualité de l'accueil des piétons qui doivent être assurés de pouvoir flâner en toute sécurité. Leur mise en valeur se fera donc pour le plaisir des utilisateurs. Seules des activités conviviales et qui interpellent les passants, les habitants (tels un coiffeur, un bar à café, un restaurant, un magasin, un atelier, etc.) devraient s'installer dans ces rez-de-chaussée. L'expression architecturale, le choix des matériaux, des vitrines animées et non pas borgnes, une végétalisation adéquate sont des facteurs essentiels pour assurer une certaine qualité à des espaces aussi fréquentés que les rez-de-chaussée.

### Objectifs

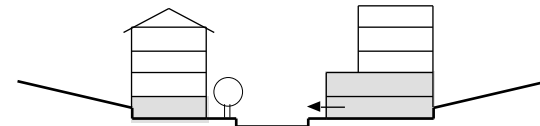
La rue sera organisée de manière à pouvoir accueillir, sans conflits et dans le respect du tissu urbain, des activités piétonnières et des couloirs de transports individuels ou en commun. Les rez-de-chaussée ouverts et accueillants contribuent à l'animation d'une rue, d'une place; ils permettront à celles-ci de devenir des espaces de rencontre.

### Principes: à chaque quartier ses rez-de-chaussée

Au *Clos-de-Serrières*, un embryon de centre de quartier existe près de la place. Un aménagement des rez-de-chaussée plus accueillant pour les piétons ne peut que renforcer l'unité de ce secteur. Les rez-de-chaussée nord et sud seront mieux reliés entre eux, tout en assurant la sécurité des piétons et la circulation. Des interventions urbanistiques et architecturales amélioreront la qualité spatiale de ce secteur. En soignant l'expression des façades, il doit être possible d'éviter les vitrines borgnes.



Dans la partie sud des *Draïzes*, des rez-de-chaussée importants se développent sans liens avec le trottoir. Le piéton est pris entre ceux-ci et une route à forte circulation. Au nord, il doit longer des socles de bâtiments qui n'ont rien d'accueillant ni de sécurisant. Relier les deux côtés de rue au moyen d'interventions urbanistiques et architecturales et d'une végétalisation adéquate pourrait lui donner un caractère auquel les utilisateurs puissent s'identifier.

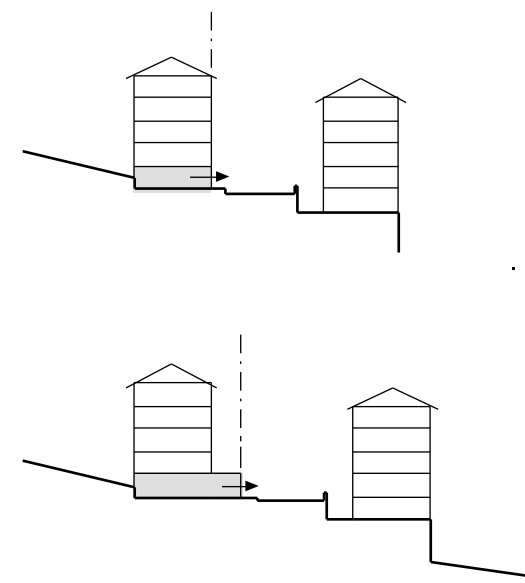


Aux *Acacias*, la topographie très pentue a été mise à profit pour organiser les rez-de-chaussée de façon libre et originale. L'emprise au sol, relativement fragmentée de cet ensemble, offre au rez-de-chaussée une succession d'espaces différents tout en étant reliés entre eux. Les divers accès en escaliers, typiques de la ville de Neuchâtel, apportent un accent particulier à cet ensemble et à ses rez-de-chaussée. Ils relient ces espaces piétonniers aux axes de circulation automobile et aux arrêts des transports en commun.



A la *rue des Parcs*, les rez-de-chaussée présentent au nord des jardins surélevés et, au sud, des cours en contrebas. Afin de préserver la qualité de vie qu'offrent ces petits jardins ou ces terrasses, les bâtiments devraient être construits en retrait de l'alignement, pour laisser, sous la terrasse, s'ouvrir des magasins, des ateliers, etc. vers le trottoir et la route.

Quoique construite de manière linéaire, la rue des Parcs pourrait s'élargir en une place de quartier ouverte sur le sud, à la hauteur de la Rosière.



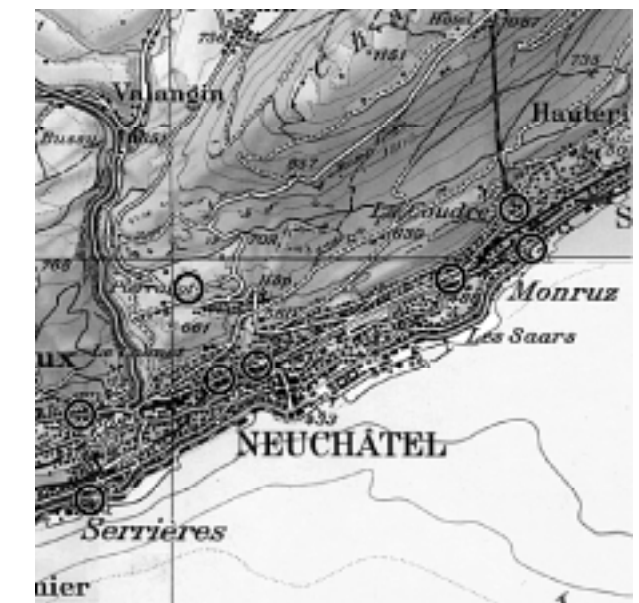
## Les rez-de-chaussée: des lieux à vivre

### Références:

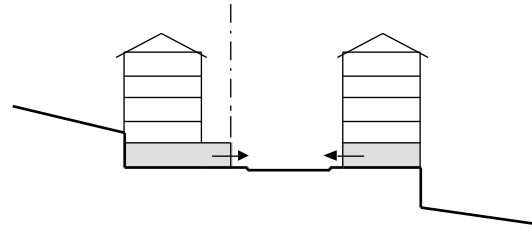
Plan et règlement d'aménagement: art. 28, 85

Plan directeur: objectifs 1.6 et 2.4

### Localisation:

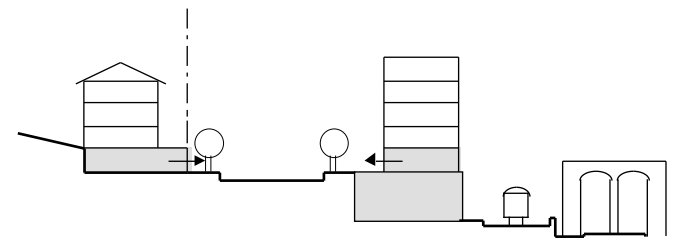


A la **rue des Sablons**, les magasins au nord, surplombés de terrasse, devraient offrir un espace convivial aux piétons et éviter les **façades borgnes**. Une animation de l'espace piétonnier sera aussi recherchée pour les magasins compris dans les bâtiments au sud de cette rue relativement étroite.



Aux **Portes-Rouges**, les rez-de-chaussée prévus sur un socle d'un seul tenant au sud, la rue et le trottoir au nord formeront un espace unique, identifiable. Exprimé avec soin au niveau de son urbanisme, de son architecture et de sa végétalisation, cet espace pourrait avoir un effet modérateur sur la circulation.

Une organisation innovatrice devrait structurer ces rez-de-chaussée à la mesure du piéton en particulier ceux, au sud, qui surplombent les voies de chemins de fer. Cette organisation doit aussi faciliter l'accès aux magasins et assurer l'agrément des flâneries.



Le secteur de l'ancien village de **La Coudre** a perdu toute unité spatiale. Une mise en valeur des rez-de-chaussée, soit de l'environnement immédiat des anciens bâtiments, redonnerait une cohésion à cette rue-village. Un réaménagement de la place au départ du funiculaire permettra aussi d'accroître la qualité urbaine et architecturale du site.



A **Monruzil** devrait être possible de restructurer la désorganisation des rez-de-chaussée. Des surfaces commerciales, qui s'ouvrent sur la rue tout en accueillant les piétons, des aménagements extérieurs soignés apporteront la cohésion qui manque à l'ensemble de ce secteur.



## *Les rez-de-chaussée: des lieux à vivre (suite)*

### *Références :*

*Plan et règlement d'aménagement: art. 28, 85*

*Plan directeur: objectifs 1.6 et 2.4*

**Des rez-de-chaussée organisés sans relation avec la rue:**

Certaines parties de rues de la ville peuvent se développer en centre de quartier si l'organisation ouverte des rez-de-chaussée est mise en valeur. D'autres secteurs sont caractérisés par une organisation des rez-de-chaussée sans relation avec la rue.

**Ces signes dans la ville** qui marquent le domaine privé sont des accents urbanistiques, architecturaux et paysagers dans la ville qu'il est important de respecter et de perpétuer. Les nouvelles constructions ne doivent pas désorganiser les perspectives typiques d'une rue par des implantations incohérentes.

Ces **murs de soutènement** qui donnent son caractère à la rue et une abondante végétation offrent une richesse paysagère et de modestes niches écologiques.

Le **jardin** est le signe évident d'un espace privé. Précédant l'entrée de l'immeuble, il est un plaisir pour les yeux, autant pour le piéton que pour son propriétaire. Il embellit la rue et renforce sa beauté paysagère.



Les **rez-de-chaussée surélevés** sont une manière de tourner le dos à la rue tout en lui donnant un fort caractère minéral. Ils soulignent la perspective de la rue par des percements ou des **corniches** très marqués.



**Les rez-de-chaussée: des lieux à vivre (suite)**

Références :

Plan et règlement d'aménagement: art. 28, 85, 171, 172

Plan directeur: objectifs 1.6 et 2.4

Des passerelles jetées sur la **cour en contrebas** séparent l'immeuble de la rue. Un espace de jeux en toute sécurité pour les enfants et un apport de lumière aux appartements en contrebas sont des facteurs non-négligeables de qualité de vie.



**Un bâtiment qui rompt la cohérence d'une rue** avec son rez-de-chaussée en contrebas au nord, ses plates-bandes sans intérêt, ses balcons surélevés et sa façade avec d'importants reliefs. Celui-ci se développe face à la rue et rompt avec ses perspectives et ses accents typiques.



### Caractéristiques

Les bâtiments de la Cuvette de Vauseyon sont posés sur une seule surface, comme sur un vaste tapis qui leur assure un certain dégagement. Les piétons et automobilistes n'y rencontrent ni clôtures ni aménagements privatifs. Cette particularité devrait être préservée.

### Objectifs

Située dans une fourche de voies ferroviaires, la Cuvette de Vauseyon se doit de soigner son image de marque (urbanisme, architecture, façades, signalisation) côté rail.

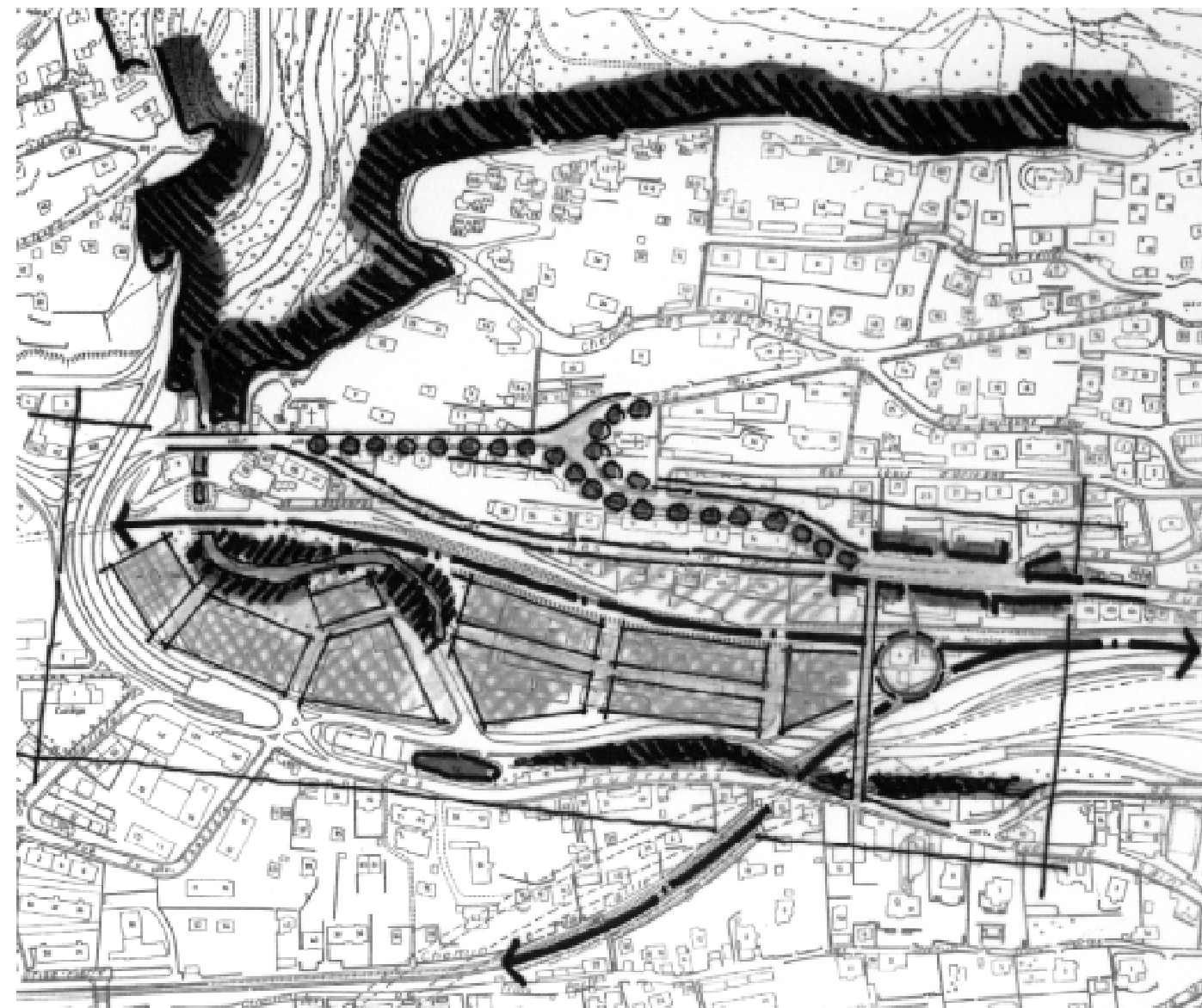
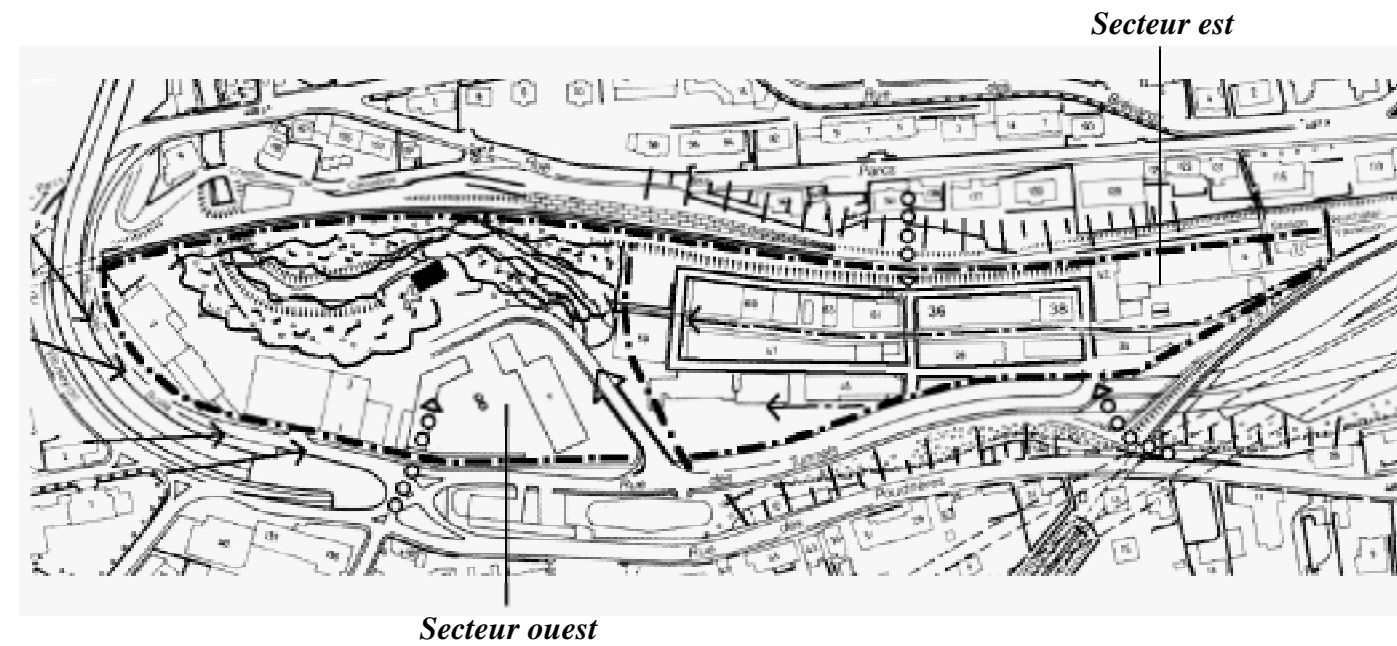
Inscrit en creux dans la topographie de la ville, ce site n'est pas très accessible. L'intégration des cheminements piétonniers aux réseaux des transports en commun serait un atout supplémentaire à son bon développement.

### Principes

Dans le *secteur ouest*, les activités administratives et commerciales ont besoin d'un cadre attrayant. Le site du Gor, d'une beauté naturelle un brin pittoresque, est incontestablement un facteur de qualité. Il pourrait infiltrer de végétation la zone d'activités de Vauseyon et lui assurer une qualité environnementale accrue.

Les activités artisanales sont regroupées dans le *secteur est*. La particularité de ce site est d'être structuré selon l'implantation des voies de desserte des chemins de fer. En cas de disparition de celles-ci, cette trame longitudinale très nette dans laquelle s'inscrivent les constructions doit être préservée et poursuivie.

Esquisse du plan directeur



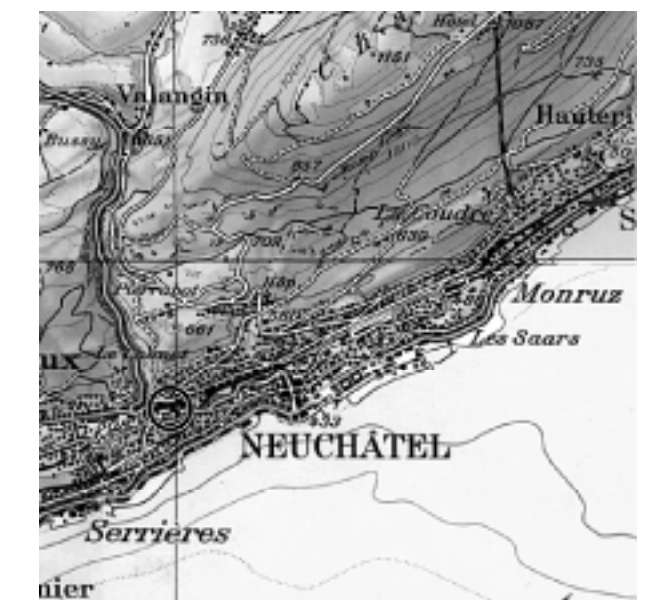
### Activités et espaces verts: Vauseyon

#### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 89, 163 et 164

Plan directeur: objectifs 1.7, 2.5, 4.1 et 6.3

#### Localisation:



### Caractéristiques

Ce secteur est traversé par les voies de chemins de fer et l'avenue des Portes-Rouges. Les bâtiments s'organisent le long de ces deux axes.

### Objectifs

Ce secteur sera traité dans l'esprit novateur qui doit caractériser les centres de gravité mis en évidence dans le plan directeur.

L'implantation des constructions face aux voies de chemins de fer implique une importante façade sud. Une signalisation cohérente de cette façade par une architecture ou une publicité de qualité renforcera l'image de marque de ce centre de gravité et d'activités.

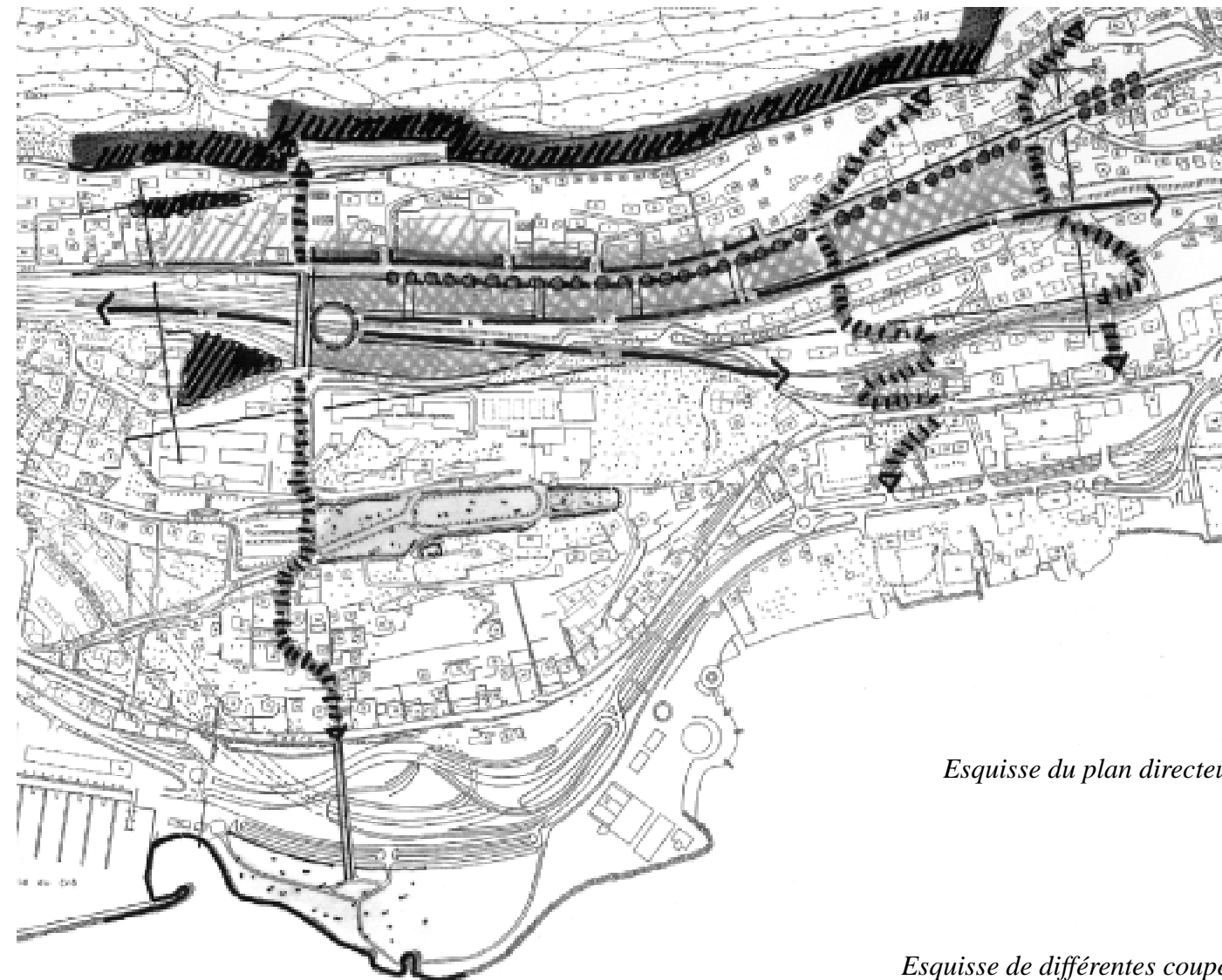
### Principes

Le **socle** supportant les divers bâtiments de ce secteur, situé en dessous du niveau de l'avenue des Portes-Rouges, sera conçu d'un seul tenant. Cette unité de volume s'inscrit parallèlement aux voies de chemins de fer et dans la topographie du site. Elle offre un vaste espace pour abriter d'éventuels parkings, dépôts, etc. Son développement par étapes doit être assuré.

Les **rez-de-chaussée** situés sur ce socle assureront convivialité et sécurité. Des échappées vers le sud, un soin particulier apporté aux matériaux et une végétalisation adéquate seront le cadre d'activités pouvant intéresser les passants. Les grandes vitrines borgnes, les longs murs impersonnels sont à éviter.

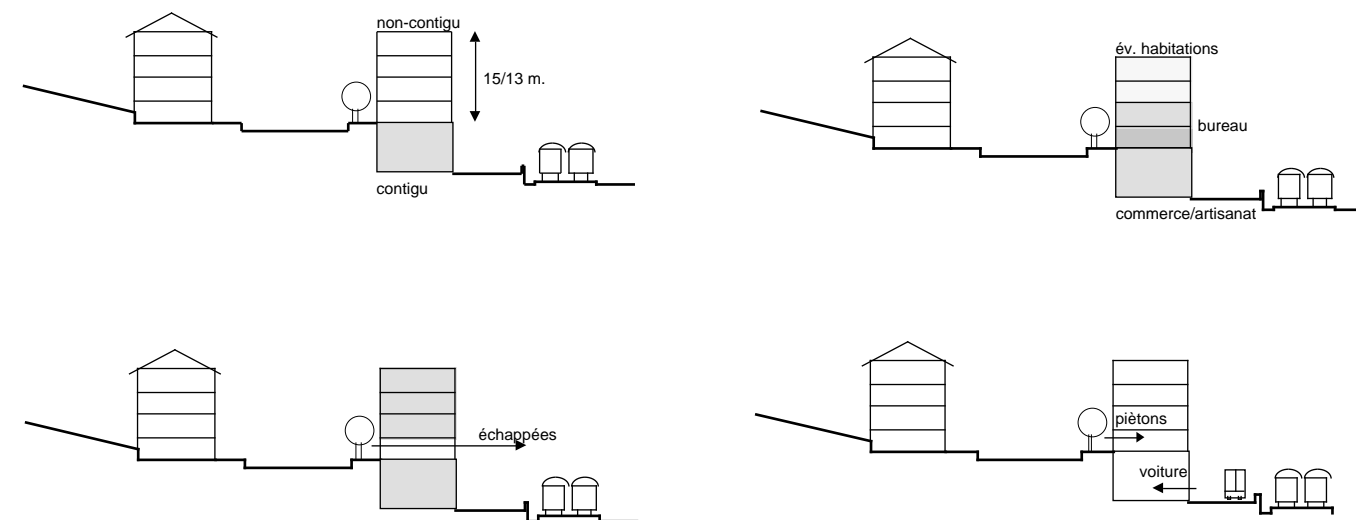
Les **bâtiments érigés sur les rez-de-chaussée** s'organiseront face au sud et en ordre non contigu selon l'implantation typique de la ville (par exemple: la rue des Parcs).

Les **aménagements extérieurs** doivent s'inscrire dans la continuité des avenues des Portes-Rouges et du Vignoble. L'implantation d'arbres bordant et rétrécissant la chaussée sera complétée et agrémentée d'un cheminement piétonnier. Des nouveaux tracés piétonniers seront mis en valeur et ceux existants entre le lac et la forêt seront entretenus.



Esquisse du plan directeur

Esquisse de différentes coupes



## Un centre de gravité: les Portes-Rouges

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 89, 163 et 164

Plan directeur: objectifs 1.7, 2.5, 4.1 et 6.7

### Localisation:



### Caractéristiques

Les jonctions autoroutières de la N5 sont des ouvrages d'art importants et qui ont une grande emprise au sol.

### Objectifs

Les espaces résiduels de ces jonctions autoroutières pourraient être reconsidérés, réappropriés et mieux intégrés au tissu urbain de Neuchâtel. La résorption des points paysagers difficiles et leur mise en valeur doivent être étudiées sur tous les tracés de la N5.

### Principes

Créer l'image de marque des entrées de la ville par le biais des jonctions autoroutières en s'inspirant des notions de seuil, de limite et de point de repère.

Lancer un concours d'idées ou une étude de faisabilité pour l'aménagement des jonctions autoroutières, dont les idées directrices devraient être:

- définir les activités compatibles avec ces sites,
- soigner leur expression spatiale afin qu'ils se transforment en repères de la ville,
- renouer avec l'échelle du tissu urbain de Neuchâtel,
- étudier avec soin les accès à ces sites,
- remettre en valeur les liens avec le lac (Serrières et Monruz) ou ceux entre quartiers (Vauseyon),
- trouver des solutions juridiques à cette mise en valeur des jonctions autoroutières (droits de propriété, procédure, financement, etc.).



### Les espaces résiduels

## Mise en valeur des jonctions autoroutières

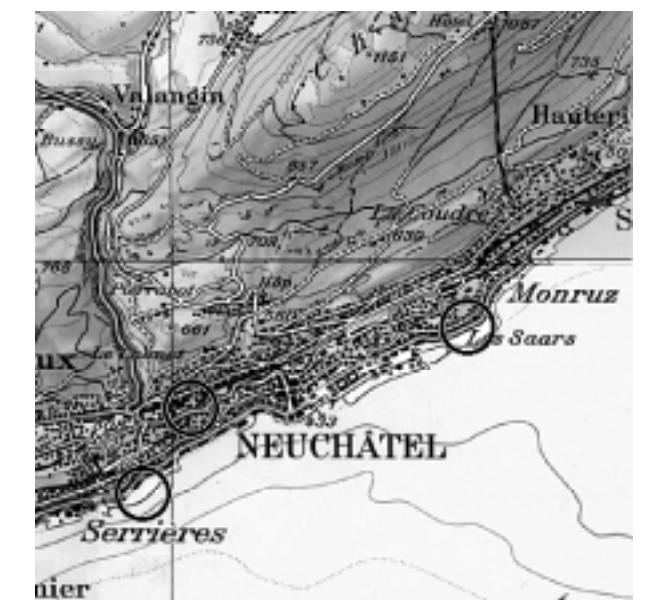
### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 33, 96 et 164

Plan directeur: objectifs 3.8, 4.5, 5.3 et 6.14

### Localisation:



**Caractéristiques**

Ces édifices, véritables événements architecturaux et spatiaux, enrichissent le tissu urbain de la ville. Le caractère unique de chacun de ces monuments, l'implantation majestueuse dans des sites particuliers, la qualité des matériaux et les importantes fonctions publiques ou privées qu'ils abritent confèrent à ces objets architecturaux dans leur site leur véritable identité.

**Objectifs**

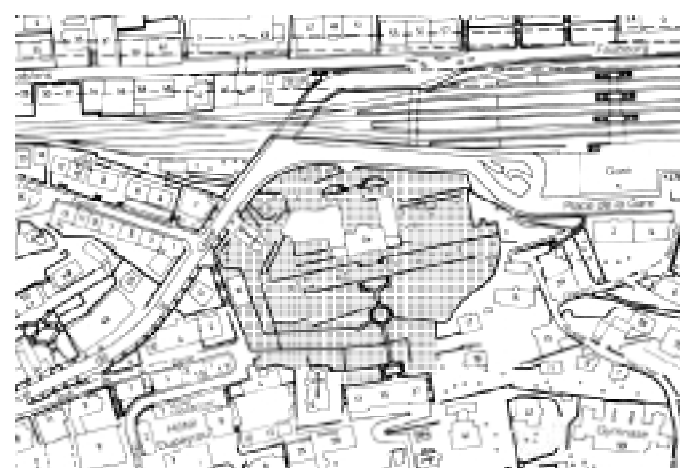
Ces objets architecturaux dans leur site, chargés d'histoire et de sens seront traités avec les plus grandes précautions. Leur environnement immédiat fait partie intégrante de leur beauté et de leur caractère. Ils doivent être pensés globalement dans leur écrin de verdure, avec le décor des façades avoisinantes, les routes et les échappées qui nous les font découvrir.

**Principes**

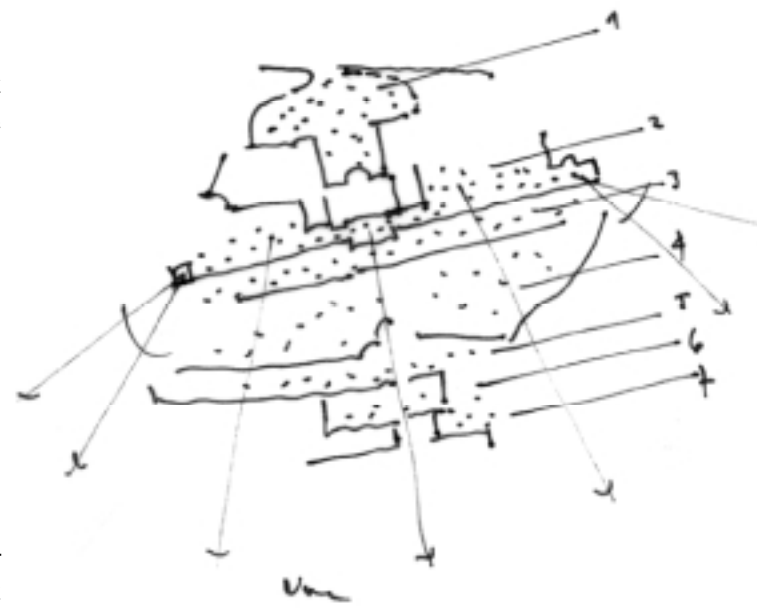
Toucher à la qualité architecturale de ces objets, c'est toucher à l'identité, aux références, à l'image de la ville inscrite dans la mémoire des habitants.

Une analyse détaillée et complète des objets architecturaux dans leur site précédera toute intervention. Accompagnée d'esquisses, elle expliquera selon quelles règles urbanistiques, architecturales et paysagères les interventions pourraient se concrétiser.

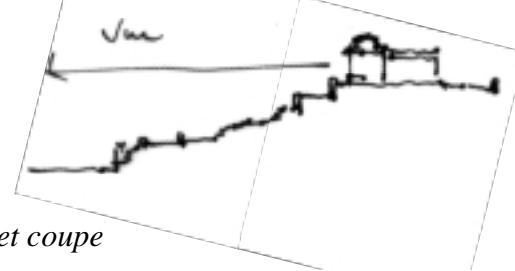
Essai d'analyse d'un objet architectural ou de lecture d'un site, par exemple la Grande-Rochette:



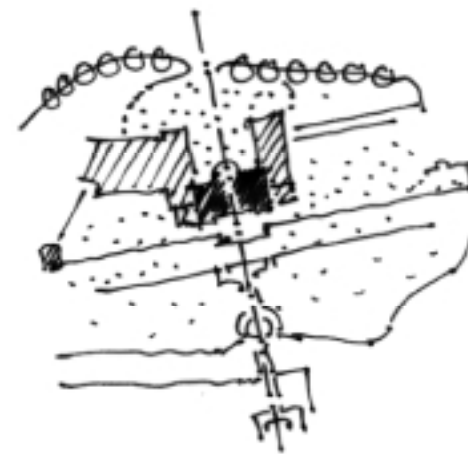
La Grande-Rochette dominant les vignes depuis son promontoire



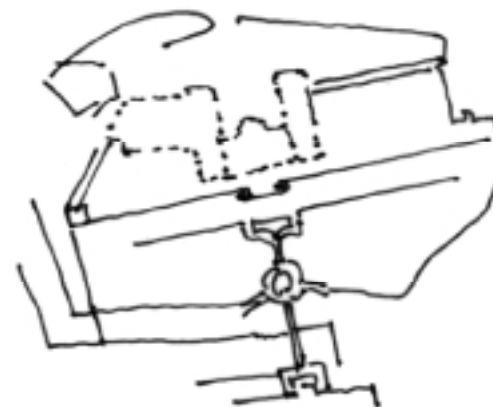
Espaces extérieurs, terrasses et vue



Vue et coupe



Symétrie



Murs de soutènement, escaliers

**Liste des objets architecturaux de valeur dans leur site**

**Château de Beauregard**, rue de Beauregard 33

**Château Pernod**, rue de Saint-Nicolas 7

**Musée d'ethnographie**, rue de Saint-Nicolas 4

**Château, Collégiale**, rue de la Collégiale 5-12

**Petite-Rochette** avenue de la Gare 47

**Banque de Dépôts et de gestion**, faubourg de l'Hôpital 21

**Hôtel DuPeyrou**, avenue DuPeyrou 1

**Faculté de théologie**, faubourg de l'Hôpital 41

**Grande-Rochette** avenue de la Gare 24

**Observatoire et ses annexes**, rue de l'Observatoire 52-58

**Villa Lardy et ses annexes**, avenue du Mail 101-103

**Villa Perret**, route des Falaises 140

**Abbaye de Fontaine-André**, chemin de l'Abbaye 51-53



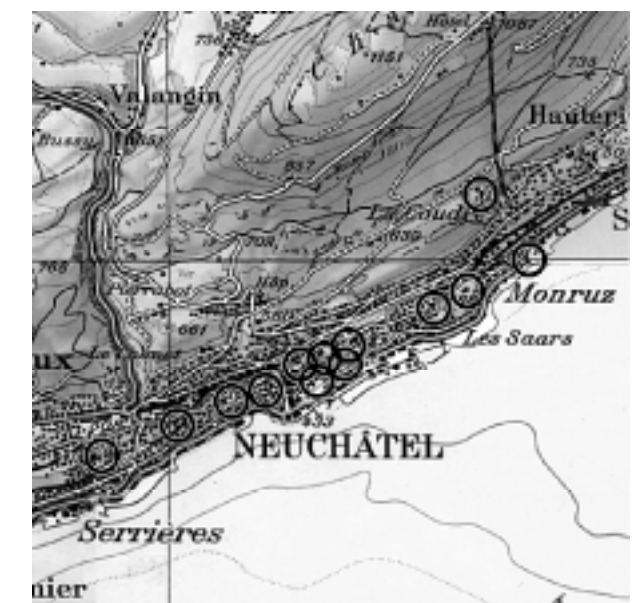
**Objets architecturaux de valeur dans leur site**

**Références:**

Plan et règlement d'aménagement: art. 98

Plan directeur: objectif 1.2

**Localisation:**



### Caractéristiques

Une unité de style tant sur le plan urbanistique qu'architecturale s'exprime avec clarté dans chacune des entités urbanistiques de qualité.

Les implantations particulières (en rangées, de manière alternée, etc.), la répétition des mêmes volumes, l'organisation des accès, une expression architecturale spécifique et une végétalisation particulière sont autant d'éléments qui caractérisent ces ensembles.

### Objectifs

Les entités urbanistiques de qualité se démarquent clairement de leur environnement. Elles donnent un accent ponctuel sensible et très organisé au tissu urbain et permettent à leurs habitants de développer un sentiment d'appartenance. Toute intervention renforcera la cohérence urbanistique et architecturale propre à chaque entité.

### Principes

L'orientation, le nombre et la hauteur des étages ainsi que largeur et longueur des bâtiments existants seront respectés.

L'expression des façades propre à chaque ensemble - soit la forme de toiture, le rythme et la dimension des percements, les vérandas ou balcons - sera maintenue, de même que celle des jardins et de leur organisation.

Les circulations à l'intérieur de ces entités sont souvent conçues de manière originale. La transition entre une entité urbanistique de qualité et les quartiers voisins mérite une attention particulière.

### Liste des entités urbanistiques de qualité

**Deurres**, rue des Deurres 4 à 20

**Cité Suchard**, passage de la Cité Suchard 2 à 30

**Brévards**, rue des Brévards 1-17, rue des Parcs 92-98, avenue des Alpes 12-14

**Cité de l'Ouest**, Cité de l'Ouest 1-5 et 2-4, chemin du Petit-Pontarlier 7

**Verger-Rond**, rue du Verger-Rond 2A-6 et 14-20

**Faubourg de la Gare**, faubourg de la Gare 1-5

**Vieux-Châtel**, rue de Vieux-Châtel 11-23

**Petits-Chênes**, rue des Petits-Chênes 2-8 et 1-11, rue G.-A. Matile 95-99

**Liserons**, chemin des Liserons 3-5 et 14-22

**Orée**, rue de l'Orée 80-92

**Portes-Rouges / Louis-Bourguet**, avenue des Portes-Rouges 145-149, rue Louis Bourguet 18-20 et 19-21

**Vy-d'Etra**, Vy-d'Etra 101-125, chemin des Rouillères 20-34



Deux exemples:  
- rue des Petits-Chênes  
- Cité Suchard, Serrières

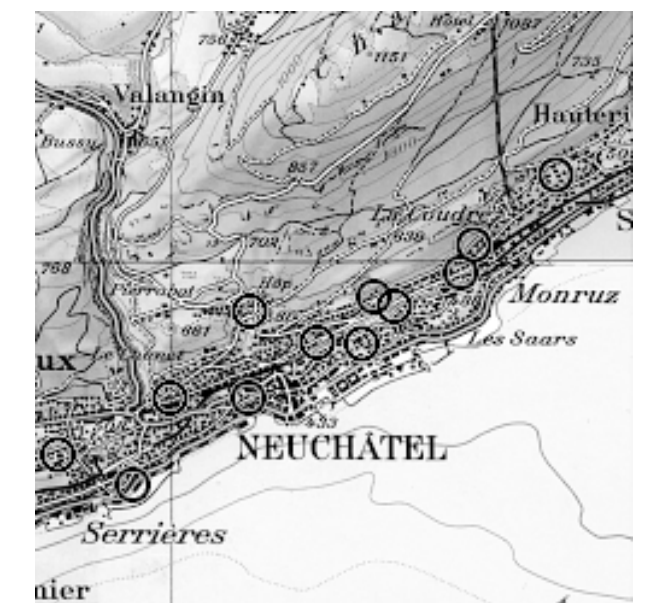
## Entités urbanistiques de qualité

### Références:

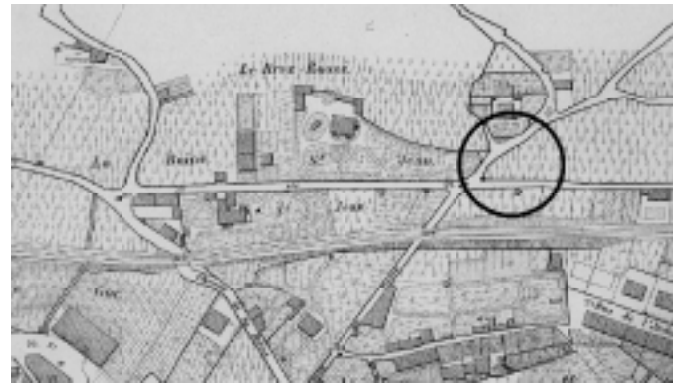
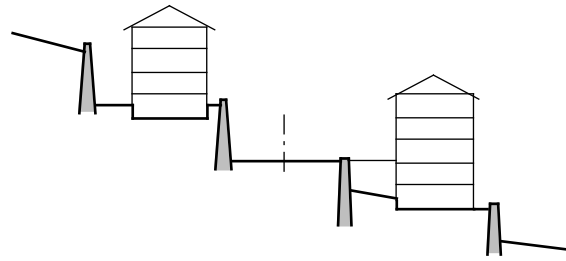
Plan et règlement d'aménagement: art. 99

Plan directeur: objectif 1.3

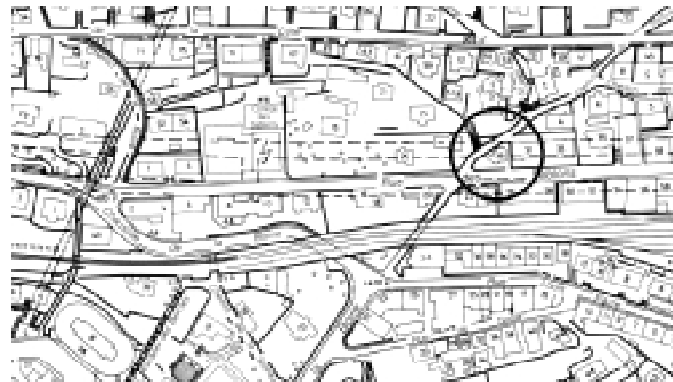
### Localisation:



**La structure étagée** est mise en valeur par les axes de circulation qui se sont superposés au tracé des anciens chemins de vigne. Les terrasses successives ordonnent le tissu urbain en quartiers s'étendant parallèlement au lac.

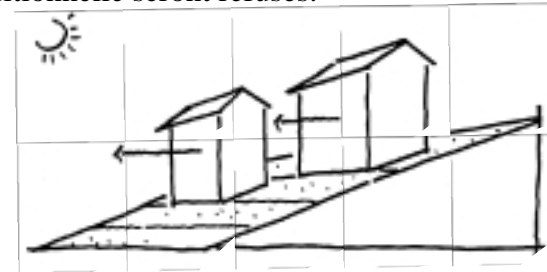


1861



1992

**L'implantation longitudinale** des constructions dans ce réseau de terrasses est une des caractéristiques principales de la ville. Elle offre aux habitants une vue et un ensoleillement optimal. Les projets de construction qui ne respectent pas cette implantation traditionnelle seront refusés.

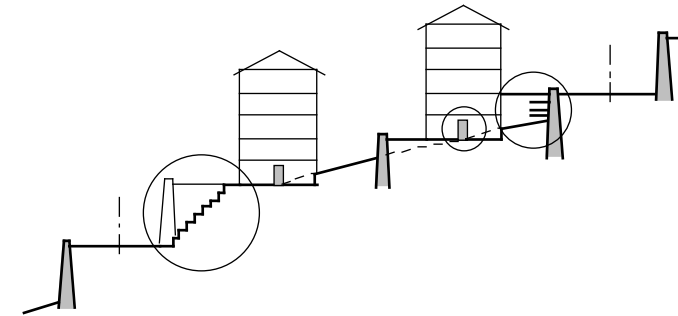


**L'architecture d'une grande sobriété** des bâtiments de ces quartiers (implantation, volume, façades, matériaux) servira de référence à toute nouvelle construction.



Des interventions qui ne sont pas respectueuses des règles d'implantation traditionnelle.

**Les accès piétonniers** au domaine privé, en forme de passerelle ou d'escalier, sont un langage architectural typique d'une ville à flanc de coteau. Ces formes d'accès qui fendent un mur de soutènement ou se jettent par-dessus le vide, seront reprises dans les projets de construction.



## Quartiers étagés selon l'ancienne structure des murs de vigne

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 100

Plan directeur: objectifs 1.4 et 4.1

### Localisation:

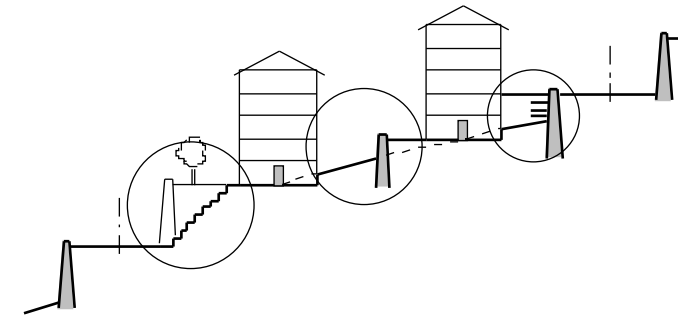
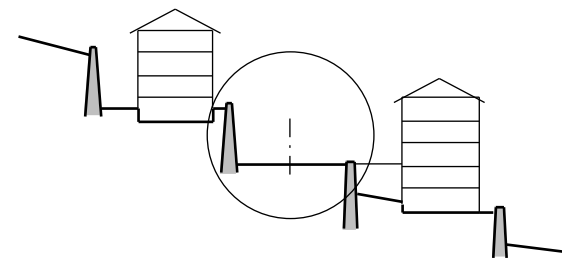
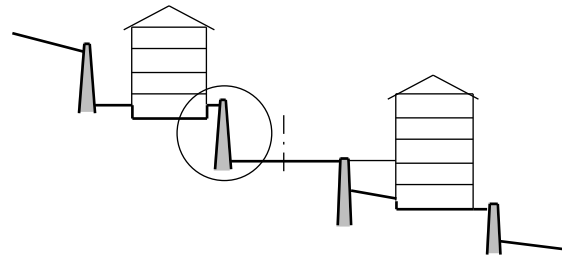


*Quartiers étagés selon l'ancienne structure des murs de vigne (suite)*

**Les murs de soutènement**, omniprésents dans la ville, forment un ensemble cohérent qui est menacé pourtant par des démolitions intempestives. La création de nombreux accès à des aires de stationnement détruit non seulement l'unité de cet ensemble minéral, mais aussi la rigueur spatiale qui en découle.

Dans le réseau longitudinal **des rues** se faufile celui **des escaliers et des ruelles** qui grimpent en ligne droite jusqu'à la forêt et desservent de manière systématique les quartiers étagés. Souvent très arborisés, ces cheminements pittoresques seront préservés et complétés.

**Les jardins en terrasse** sont clairement délimités par le réseau des rues et marqués par des **murs de soutènement**. Afin de préserver la particularité de ces jardins et de leurs plantations traditionnelles, tout appauvrissement, tels gazons ou surfaces enrobées, est à éviter. De même, la végétation (corbeilles de fleurs, touffes d'herbe, etc.) sera favorisée sur les **murs de soutènement**.



*Exemple à éviter*

*Références :*

*Plan et règlement d'aménagement: art. 100*

*Plan directeur: objectifs 1.4 et 4.1*

### Caractéristiques

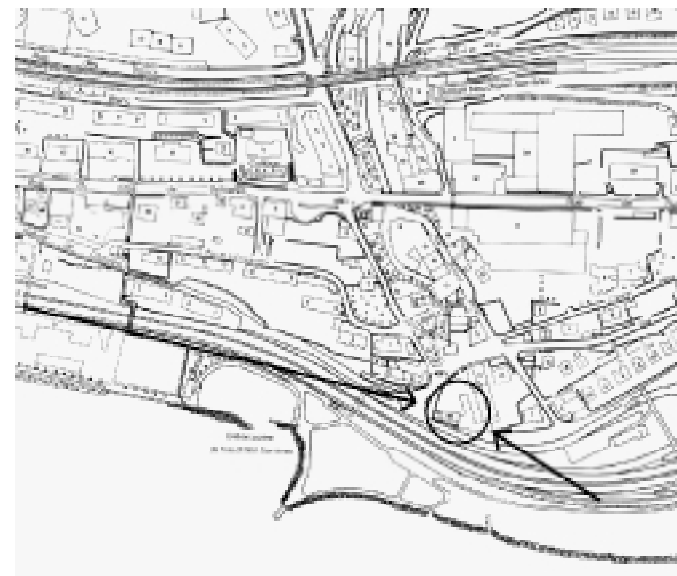
Les repères visuels ont leur importance dans une ville. Ils s'érigent souvent dans l'axe d'une ou plusieurs rues. Ce sont des éléments d'orientation et des accents dans le tissu urbain.

### Objectifs

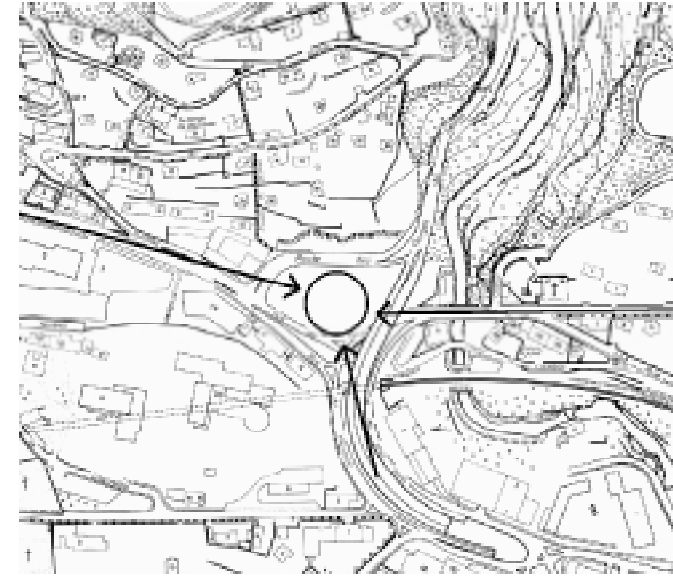
Éléments marquants, les repères visuels en tant qu'objets architecturaux, oeuvres d'art, signalisations lumineuses, accent de végétation, par leur implantation et leur expression, doivent frapper l'imaginaire des habitants et s'inscrire dans leur mémoire.

### Principes

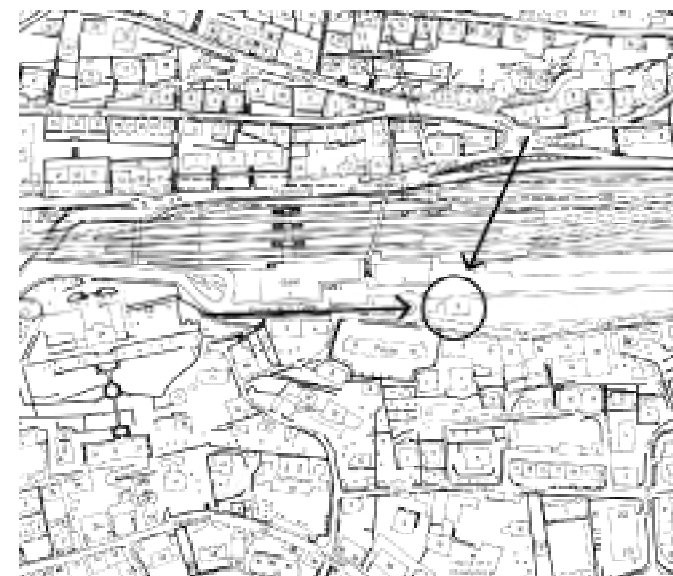
**Le site désaffecté des Abattois** n'a plus de véritable identité. Situé dans le prolongement du vallon de la Serrière, face au lac et au bord de l'autoroute, ce site doit bénéficier d'une intervention forte qui lui redonne vie. Un repère visuel dominant rendra une structure spatiale bienvenue à ce secteur relativement désorganisé.



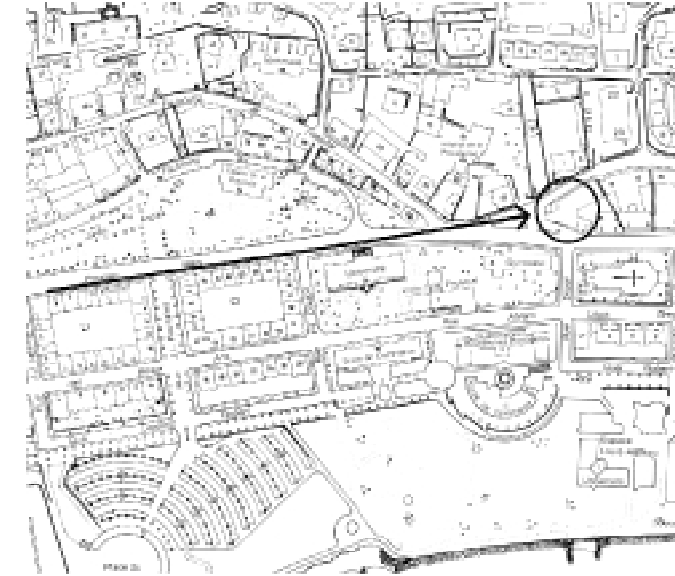
Située dans l'axe de l'avenue des Draizes et de la rue des Parcs, visible de l'autoroute et de la sortie des gorges du Seyon, **la jonction autoroutière supérieure de Vauseyon** pourrait servir de lieu d'implantation à un repère visuel. Ce site, fortement perturbé par la multiplication des axes de circulation automobile, serait ainsi rehaussé par un centre de gravité visuel.



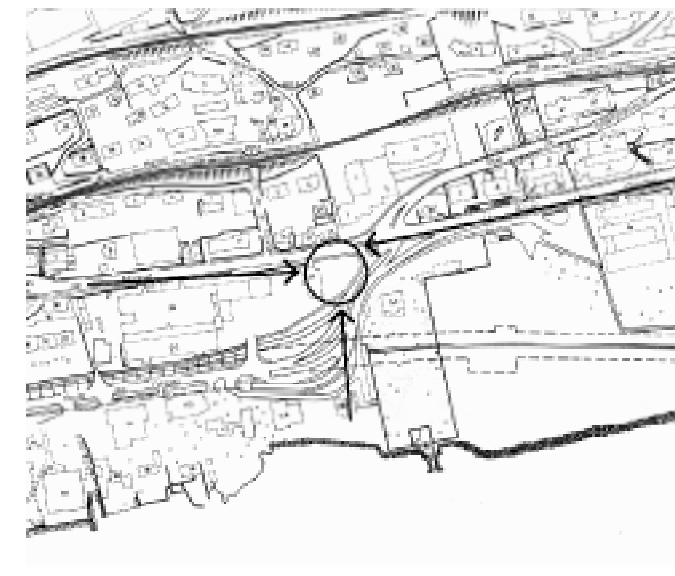
**Une tour dominant la place est de la Gare, complètement marquant du bâtiment de l'OFS**, deviendra un repère visuel ambitieux pour marquer le site Gare / Crêt-Taconnet. Il signalera le "temple de la statistique" et jouera le rôle d'une vitrine de la ville, du canton ou de l'Arc jurassien vers l'extérieur. Les activités qui s'y dérouleront -d'une portée locale, nationale, voire internationale- auront un caractère économique et touristique; on y trouvera notamment un centre d'information, un hôtel, un restaurant ou des salles de congrès, etc.



Implanté dans la fourche de deux rues et s'ouvrant dans **l'axe de l'avenue du Premier-Mars**, le bâtiment Firestone est dans une situation idéale. En cas de reconstruction ou d'aménagement, cette qualité de repère visuel magistral doit impérativement être maintenue.



**Le futur pôle de développement stratégique de Monruz** doit particulièrement soigner son image. Un repère marquant donnant un accent à ce secteur au tissu urbain complexe pourrait s'ériger avantageusement sur le terrain en friche situé à l'est du bâtiment de la Favag et dans l'axe de la route des Gouttes-d'or.



## Repères visuels

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 103

Plan directeur: objectif 4.1

### Localisation:



### *Caractéristiques*

Les voies de chemins de fer parcourent la ville à flanc de coteau, offrant aux passagers de nombreux coups d'oeil pittoresques sur les différents quartiers, sur le lac et les Alpes.

### *Objectifs*

Les utilisateurs du chemins de fer, contrairement aux automobilistes qui traversent les tunnels, doivent durant leur bref passage s'imprégner de l'image de la ville et de sa situation privilégiée face au lac.



### *Les deux façades*

Le couloir des voies du chemin de fer doit être considéré dans son ensemble. Les deux façades de la ville face au rail seront traitées comme un site particulier. La cohérence des interventions doit être assurée du début à la fin du parcours du train à travers la ville.

Au nord, l'expression architecturale et paysagère des socles des bâtiments et les talus qui soutiennent les voies doit être améliorée. Au sud, la façade nord des bâtiments sera traitée avec un soin accru facilitant la lecture de l'ensemble de ce site très particulier.

### *La vision depuis le rail*

Les centres de gravité, tels la Cuvette de Vauseyon ou les Portes-Rouges, doivent se faire remarquer des passagers du rail grâce à leur qualité urbanistique, architecturale et paysagère.

Les échappées permettent d'appréhender en pointillé le lac et les Alpes ou, d'un seul coup d'oeil, les toits de la vieille ville. Elles sont les événements intéressants d'un passage en train à travers la ville et, en quelque sorte, l'image de marque de celle-ci.

Lors de nouvelles constructions, la vision depuis le rail sur la ville, le lac et les Alpes doit être préservée.

## *Vues depuis le train et abords des voies ferrées*

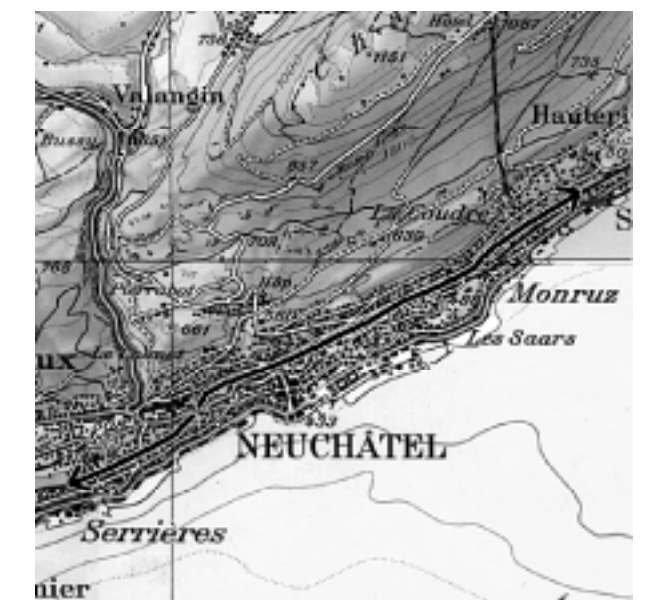
### *Références:*

*Plan et règlement d'aménagement:*

*art. 158 (vue protégée 14) et 159*

*Plan directeur: objectif 4.3*

### *Localisation:*



### Caractéristiques

Un bon éclairage assure confort et sécurité aux habitants. Illuminer la ville a aussi une connotation représentative et festive. Des événements jouant avec la lumière, soulignant des constructions remarquables, des accents de végétation, minéraux ou autres permettent d'organiser une architecture de lumière et de mettre les villes en valeur.

### Objectifs

Donner à voir la ville la nuit, en mettant en évidence des monuments architecturaux ou naturels et en suscitant une image lumineuse qui respecte l'ombre de la forêt et du lac, son écran nocturne. Il faut aussi veiller à ce que la vue soit harmonieuse et cohérente, autant depuis le lac qu'à l'intérieur de la ville, depuis les rues et les places.

Eclairer les rues sans créer de "trous noirs" peu rassurants pour les piétons et les automobilistes.

La conception de l'éclairage tiendra compte de l'ensemble de la ville et assurera la coordination et la continuité de ces installations dans les communes voisines.

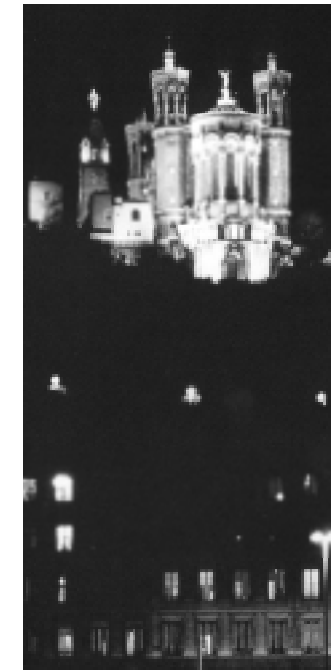


### Secteurs méritant un éclairage particulier dans un concept d'ensemble

- centre-ville: donner des accents lumineux différents aux places et aux rues piétonnes,
- quais et rives: assurer l'unité de l'éclairage sur tout le parcours des quais, contrôler l'unité depuis le lac,
- monuments et objets isolés: mettre en valeur ces éléments architecturaux par un éclairage adéquat tout en contrôlant couleur et intensité de celui-ci depuis le lac afin de les harmoniser,
- places de quartier: souligner le caractère propre à chacune des places en les éclairant de manière particulière,
- espaces verts: faire une véritable mise en scène de leurs arbres et leurs frondaisons ou souligner discrètement certains bosquets,
- ouvrages techniques: les mettre en évidence tout en contrôlant si l'intensité et la couleur de leur éclairage ne perturbent pas l'image lumineuse de la ville dans son ensemble,
- signes dans la ville et publicité (par ex. FTR): les mettre en évidence de manière ponctuelle. Ils peuvent être un signe frappant sur les grands axes de la ville sans perturber l'image d'ensemble de celle-ci.

### Réalisation

- La mise en place de nouveaux éclairages peut être judicieusement associée à des travaux d'entretien ou de rénovation,
- un événement de l'importance de l'Expo 2001 est un projet bienvenu pour établir une conception d'éclairage de la ville et la réaliser,
- les conseils et le soutien de spécialistes, d'entreprises ou de commerces spécialisés ne sont pas à négliger.

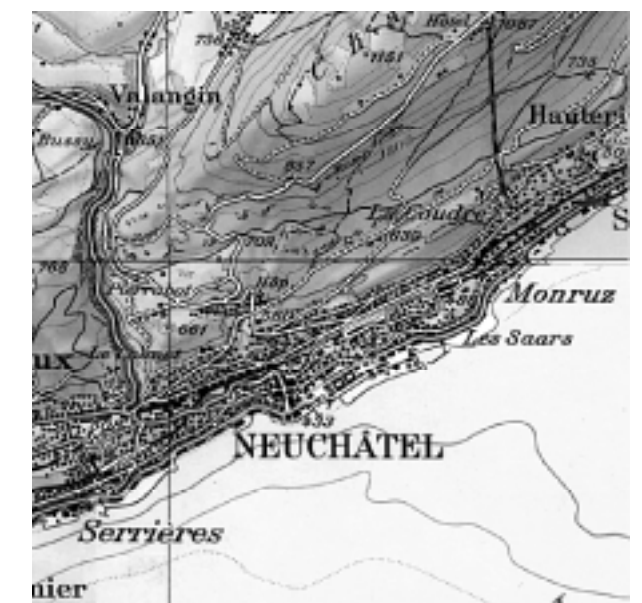


## Eclairage

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 170

### Localisation:



### Caractéristiques

Un affichage ne doit pas être installé n'importe où et n'importe comment. Tel un décor de théâtre, il peut aider à structurer un espace, une route, une place. Etablir une conception d'ensemble des panneaux d'affichage d'une ville permet de maîtriser un affichage généralement chaotique. La ville peut même se donner une image par un affichage typé et répété. Celui-ci peut être pensée et intégrée lors de la conception même d'un bâtiment.

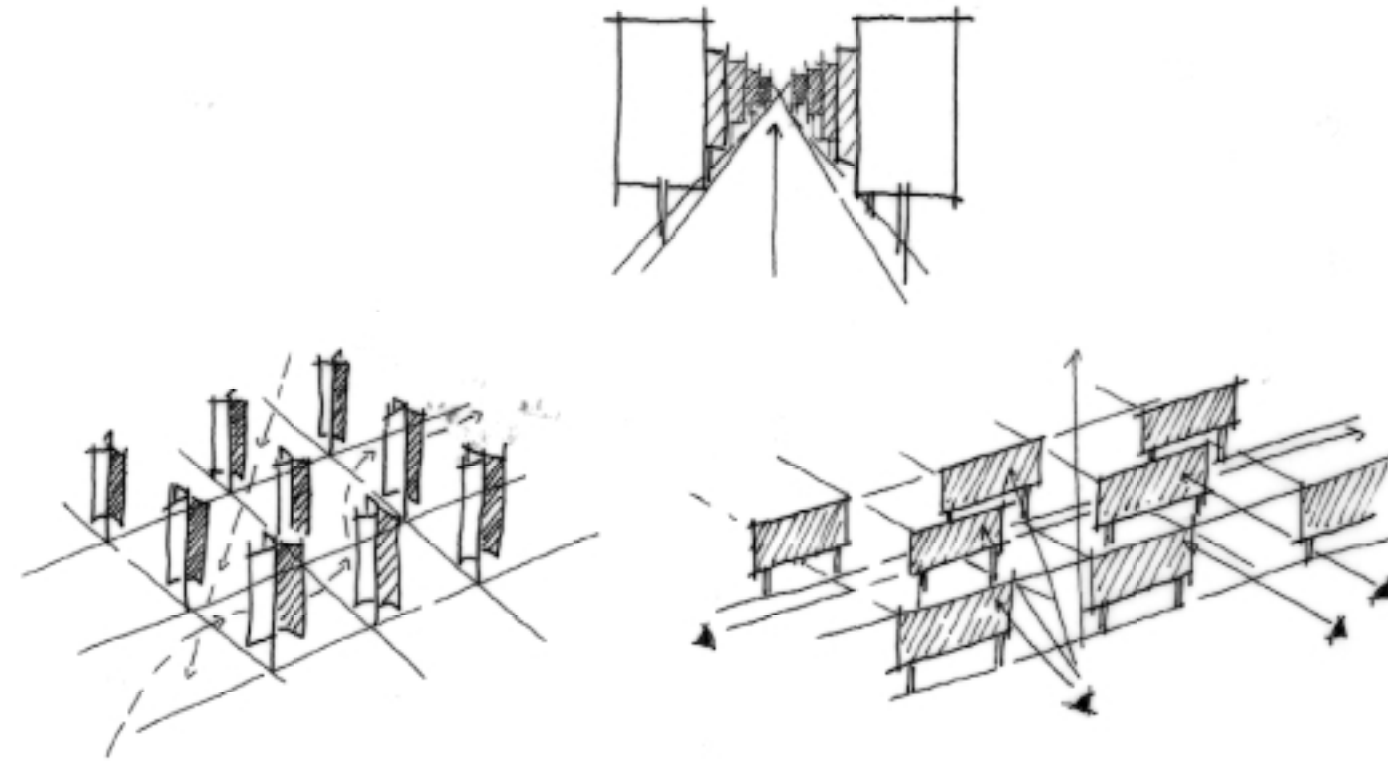
### Objectifs

Définir les dimensions et le style des panneaux d'affichage ainsi que les sites où ils pourraient être implantés. Ils peuvent aussi servir de support à des informations sur la nature, l'architecture ou tout autre thème ayant trait à la vie de la ville.

### Principes

Les panneaux d'affichage ne doivent pas entrer en conflit avec la vue, les échappées sur la ville et le lac ni avec l'unité d'une rue, d'une architecture ou d'un paysage.

Les aires de stationnement, par exemple, peuvent être délimitées par des panneaux d'affichage; les stations de bus, voire des talus ou des murs, peuvent aussi être animés par ce biais.



Implanter les panneaux dans un ordre et un nombre défini (enfilade, quinconce, zigzag, etc.).



Panneaux d'affichage servant d'avant-scène à une aire de stationnement.



Des accents dans la ville à la mesure des piétons.

## Signalisation, affichage

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 170 et 184

### Localisation:



Les **biotopes**, les objets géologiques et les sites naturels dignes d'intérêt sont répertoriés dans un inventaire. Ceux d'importance locale qui méritent d'être protégés sont mis sous protection communale, constituant des zones de protection de la nature et du paysage (ZP2). Leur entretien et leur gestion sera définie dans un plan directeur sectoriel. Ces zones sont les suivantes:

### 1 *Source de la Serrière*

Cette zone comprend une source vaclusienne importante, dominée par une pente boisée. Sa protection vise à sauvegarder un espace vert situé au coeur d'un secteur urbanisé et représentant un habitat particulier pour la faune et la flore.

### 2 *Falaises lacustres de Champ-Bougin*

Cette zone est constituée des falaises marquant l'ancien rivage du lac. Sa protection vise à sauvegarder des reliques de falaises lacustres.



### 3 *Gorges du Seyon et Gor de Vauseyon*

Cette zone est formée d'un vallon boisé et rocheux où coule une rivière au cours naturel. Elle joue un rôle de pénétrante de verdure dans l'agglomération. Le site du Gor de Vauseyon est utilisé comme zone de délasserment. La protection communale vise à sauvegarder un vallon boisé qui présente une valeur écologique et paysagère élevée, lieu refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales rares ou menacées.

### 4 *Garide des Valangines*

Milieu d'une très grande richesse floristique et faunistique, la **garide** est une formation du versant méridional du Jura, à caractère méditerranéen rappelant la garrigue: dalles calcaires, pelouses sèches, buissons. Sa protection vise à sauvegarder une prairie maigre hébergeant des espèces animales et végétales rares ou menacées, protégées au niveau fédéral.



### 5 *Crêt-du-Plan*

Cette zone est constituée d'une chênaie buissonnante à la limite de la ville. Elle joue un rôle de zone de délasserment et offre un point de vue remarquable. Sa protection vise à sauvegarder un espace vert urbain, avec ses qualités naturelles.

### 6 *Colline du Château est (jardins des Moulins)*

Ces jardins en terrasse, de structure moyenâgeuse, sont indissociables de l'image marquante que représente le Château. Leur protection vise à sauvegarder la structure existante.

### 7 *Colline du Château nord (falaise boisée)*

Cette zone est faite d'une falaise et d'une forêt naturelle. Sa protection vise à sauvegarder la falaise et sa forêt.

### 8 *Colline du Château sud (falaise)*

Cette falaise, exposée au sud, forme un milieu rocheux particulier. Elle fait partie intégrante du site du Château. Sa protection vise à sauvegarder la falaise en l'état.



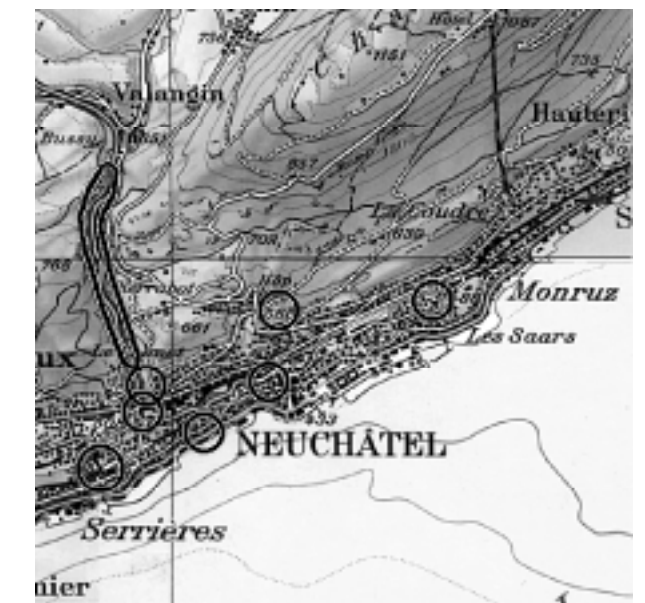
## *Zones de protection de la nature et du paysage*

### **Références:**

*Plan et règlement d'aménagement:*  
art. 118 et ss, 164

*Plan directeur: objectif 3.7*

### **Localisation:**



### 9 Bois du Mail

Cette zone constitue un espace vert naturel, jouant un rôle de délasserment important. Elle comprend un lambeau de forêt et des allées d'arbres remarquables. Sa protection vise à sauvegarder un espace naturel et de détente non négligeable en zone urbaine.

### 10 Garide du Pertuis-du-Sault

Dalles calcaires et végétation pionnière, prairie maigre propice aux orchidées et aux insectes, buissons, lisière constituent la richesse de cette zone qui contribue à la valeur écologique, éducative et récréative du vallon de l'Ermitage. Sa protection vise à sauvegarder une prairie maigre hébergeant des espèces animales et végétales rares ou menacées, protégées au niveau fédéral.

### 11 Roche et vallon de l'Ermitage

Cette zone constitue un ensemble naturel et paysager: rochers, prairies maigres, haies, murs, lisières, jardin botanique. Elle joue également un rôle didactique et récréatif. Sa protection vise à sauvegarder aux abords de la ville un site remarquable par sa diversité, tout en garantissant sa fonction de zone de délasserment.

### 12 Bois des Râpes

Cette zone est composée d'une forêt thermophile de chênes pubescents et de buis, avec des blocs erratiques. Elle se prolonge sur la commune d'Hauterive en tant que biotope cantonal protégé No 12 (décret concernant la protection des biotopes du 19 novembre 1969). Sa protection vise à sauvegarder la chênaie et la buxaie, associations végétales caractéristiques du pied du Jura.



### 13 Fontaine-André

Cette zone présente un ensemble paysager de valeur comprenant une zone agricole entourée de forêt. Sa protection vise à sauvegarder un site de grande valeur paysagère.

### 14 Champréveyres

Cette zone est constituée d'une forêt riveraine marécageuse. Sa protection vise à sauvegarder la forêt riveraine, adjacente à la zone de protection communale d'Hauterive.

### 15 Tête-Plumée

Cette zone est formée de lapiés et de pierriers en forêt, avec des blocs erratiques. Elle est un habitat refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales menacées. Elle offre un point de vue remarquable. Sa protection vise à sauvegarder un site naturel forestier particulièrement riche.

## Zones de protection de la nature et du paysage (suite)

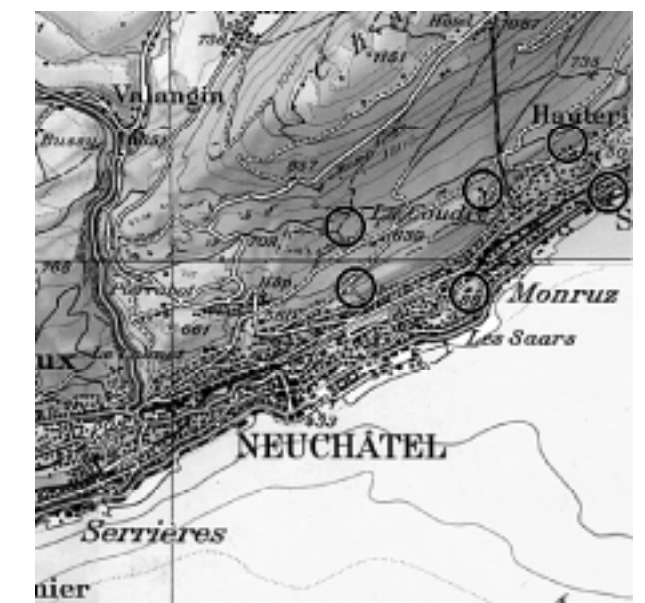
### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 118 et ss, 164

Plan directeur: objectif 3.7

### Localisation:



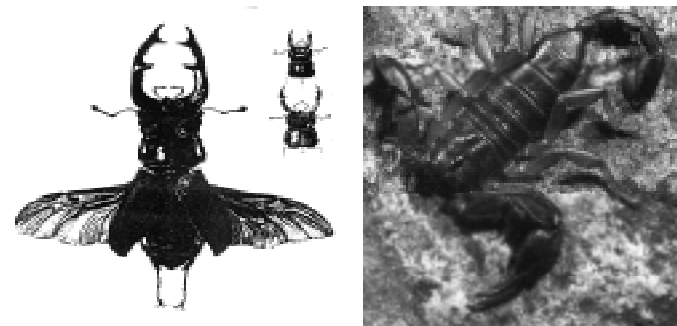
"La ville est un véritable océan. Parcourez-le. Il s'y rencontrera toujours un lieu vierge, un antre inconnu, des fleurs, des perles, des monstres, quelque chose d'inouï."

H. de Balzac

### Caractéristiques

La ville n'est pas seulement un monde de pierre, de béton et d'asphalte, d'où la nature semble de prime abord absente. La nature, en effet, est présente partout, dispersée çà et là en de nombreux îlots. Outre leur valeur esthétique et récréative, les espaces verts urbains peuvent aussi avoir une valeur écologique. A côté des habitations, des rues et des parkings, de nombreux milieux servent de refuge à différentes plantes et animaux: lambeaux de forêt, haies, arbres, vieux murs, talus, friches et falaises. Cette diversité enrichit le paysage de la cité.

Les forêts, les cours d'eau et les haies sont protégés par la législation fédérale et cantonale. Les autres milieux remarquables sont mis sous protection communale, soit comme zone de protection de la nature et du paysage, soit comme objet naturel ou paysager protégé. Mais chaque parcelle de nature a sa place au coin de la rue!



### Connaissez-vous ces habitants insolites de votre ville?

C'est dans le bois du Mail, au début de l'été, que l'on peut voir voler ces insectes coléoptères, nommés "cerfs-volants" à cause de leurs énormes mandibules qui font penser aux bois du cerf. Ils sont actuellement menacés de disparition, leur milieu de prédilection, les bois de chênes, se raréfiant.

Le scorpion d'Italie, rencontré à Serrières, est une espèce inoffensive.

### Objectifs

Maintenir un paysage urbain harmonieux et diversifié.

Préserver, favoriser et recréer des milieux propices au développement d'une flore et d'une faune variées.

Faire connaître aux habitants les richesses souvent méconnues de leur univers quotidien.

Développer l'aspect didactique et éducatif.

### Principes

Favoriser le développement d'éléments naturels autour des habitations, des entreprises et des bâtiments d'utilité publique, privilégier la plantation d'arbres et arbustes indigènes (cf. fiche explicative n° 40).

Entretien des espaces verts publics de manière naturelle, en utilisant le moins possible de produits chimiques.

Protéger les arbres marquants. Encourager la plantation d'arbres isolés. Créer et compléter les allées d'arbres (cf. fiches explicatives n° 37 et 38).

Maintenir les vieux vergers et les revitaliser.

Végétaliser les façades, les toitures (cf. fiche explicative n° 32) et les aires de stationnement (plantation d'arbres, de haies, pavés-gazon ou gravier-gazon).

Aménager des espaces de jeux naturels (cf. fiche explicative n° 42).

Maintenir et entretenir les haies existantes. Planter de nouvelles haies (cf. fiche explicative n° 36).

Préserver les vieux murs avec des fentes. Accorder un soin particulier à la construction et/ou la rénovation (cf. fiche explicative n° 31).



Entretien des talus de manière naturelle. Favoriser la plantation d'espèces variées (cf. fiche explicative n° 29).

Maintenir des zones en friche.

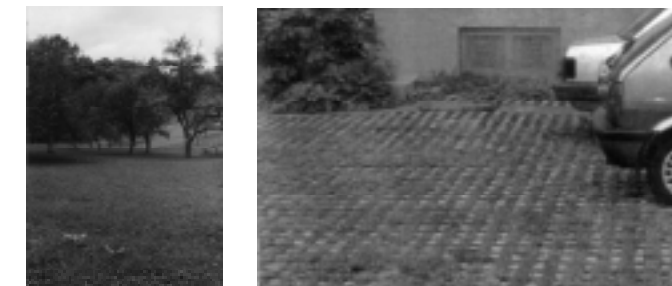
Créer et favoriser des points d'eau, des mares, etc.

Remettre les cours d'eau à ciel ouvert (cf. fiche explicative n° 34).

Poser des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles.

Préserver les gîtes pour chauves-souris dans les bâtiments (cf. fiche explicative n° 33).

Maintenir les vignes en ville et les entretenir de manière naturelle.



### Conseils, renseignements

Service des Parcs et Promenades

Ligue neuchâteloise pour la protection de la nature

WWF, Neuchâtel

(Adresses et n° de téléphone en dernière page).

### Bibliographie

*Cohabiter avec la nature*, Berne: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF), 1995.

*Porte ouverte sur la nature*, Protection de la nature, numéro spécial, LSPN, 1995.

## Nature en ville

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 95, 98 à 101, 109, 118 et ss, 171

Plan directeur: objectif 3.6

### Localisation:



### Caractéristiques

Les prairies maigres, croissant sur un sol sec et pauvre en éléments nutritifs, figurent parmi les habitats les plus riches en espèces. Elles abritent notamment de nombreuses orchidées et la fréquence des papillons y est remarquable. L'exploitation extensive des prairies maigres par fauchage ou pacage est la condition de leur conservation. Au cours de ce siècle, 90% de ces terrains secs ont été détruits. Actuellement, ils sont menacés entre autre par l'abandon ou par l'intensification de l'exploitation.

Au pied du Jura, sur sol superficiel et sec et sur les terrains en pente bien exposés, ces prairies sont appelées **garides**, par référence aux garrigues méditerranéennes. C'est le cas des Valangines et du Pertuis-du-Sault qui ont été mis sous protection communale.

A l'intérieur de la ville, l'habitat des plantes et des animaux est morcelé. Les talus naturels le long des routes et des voies ferrées relient ces différents milieux entre eux et servent de pénétrantes de verdure entre l'extérieur et l'intérieur de la ville. Les talus maigres, entretenus sans humus et sans produits chimiques, permettent à une végétation riche en espèces de se développer: végétation pionnière, pré maigre, arbustes, haie. C'est à peu de frais que de nombreuses surfaces pourraient encore être gagnées au profit de la nature, en évitant la monoculture de plantes tapissantes qui banalise aussi bien le paysage que l'écosystème.

### Objectifs

Sauvegarder et valoriser ces milieux, favoriser leur développement.



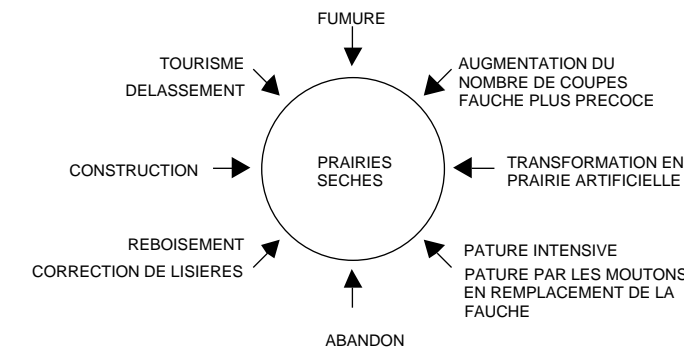
### Principes

Maintenir une exploitation extensive des prairies en évitant la surfertilisation et la surpâturage.

Aménager les talus existants en prairies maigres, à l'aide de mélanges grainiers appropriés et en supprimant l'apport d'engrais et de pesticides.

Entretenir ces milieux par un fauchage tardif, une fois par an, à l'automne.

De nombreuses menaces pèsent...



Des talus en monoculture à faible valeur biologique.



### Bibliographie

*Méthodes naturelles d'entretien des accotements et talus de routes*, Notice LSPN (Ligue Suisse pour la Protection de la Nature) n° 3, 1983.

## Prairies maigres et talus

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 125, 131 et 140

Plan directeur: objectif 3.7

### Localisation:



### Caractéristiques

Les falaises et les rochers sont des éléments naturels caractéristiques du paysage urbain neuchâtelois. Ils abritent une végétation et une faune particulières. Les falaises lacustres, au pied desquelles le lac arrivait encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, sont bien visibles aux quais Jeanrenaud, Max-Petitpierre et Louis-Perrier.

### Objectifs

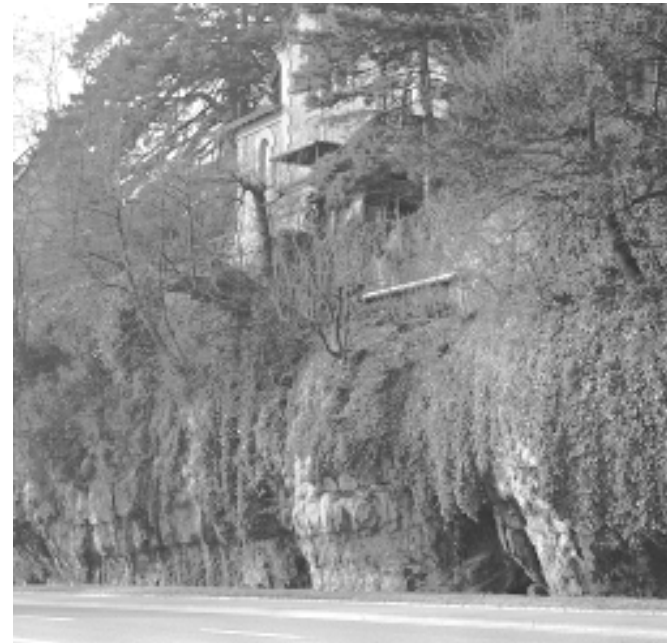
Sauvegarde et mise en valeur des derniers vestiges des falaises lacustres, témoins de l'ancien rivage et milieux naturels particuliers.

Sauvegarde des falaises de la colline du Château (mise sous protection communale ZP2) ainsi que des autres falaises et rochers, en préservant leur végétation naturelle.

*Les lichens, témoins de la pollution de l'air.*

*Les lichens sont en général les premiers colonisateurs des surfaces rocheuses. Ces espèces mi-algues, mi-champignons, sont extrêmement sensibles à la qualité de l'air. Lorsque la pollution devient trop forte, leur croissance se réduit et ils dépérissent. De nombreuses espèces de lichens font aujourd'hui partie des êtres vivants menacés d'extinction.*

*Les lichens préparent le terrain pour d'autres plantes, telles les mousses, les fougères et les herbes. Le lierre est aussi très fréquent sur les parois rocheuses. Ses baies noires offrent en hiver une nourriture appréciée de nombreux oiseaux.*



*Dans la même rue, des interventions de qualité différente...*



*La faune que l'on rencontre sur les rochers a su s'adapter pour s'assurer une survie difficile à la surface de l'élément minéral.*



## Falaises et rochers

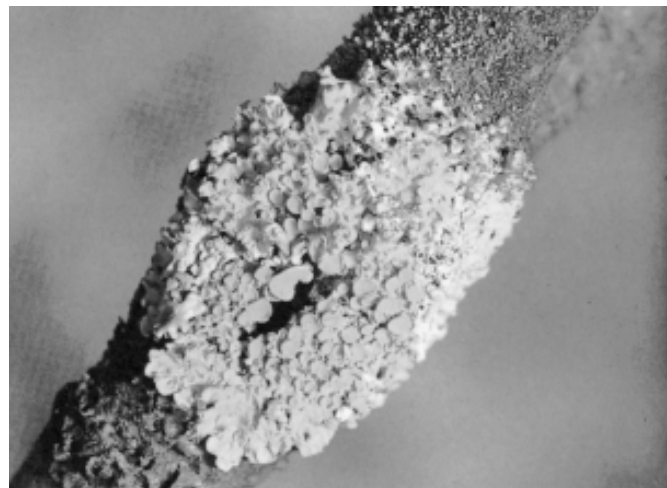
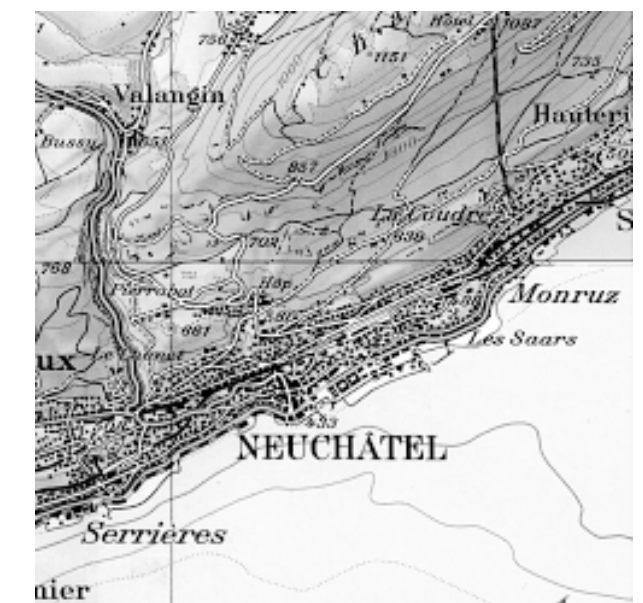
### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 123, 128, 129 et 140

Plan directeur: objectif 3.7

### Localisation:



### Caractéristiques

Les murs de jardins et de soutènement sont indissociables du paysage neuchâtelois, la vigne d'origine ayant, au fil du temps, été remplacée par les habitations. Ces éléments construits constituent de plus des milieux vitaux particuliers. Des plantes comme la Ruine de Rome, des mousses, des fougères peuvent s'installer dans leurs fentes et leurs cavités.

Ces vieux murs sont souvent menacés de disparition, remplacés par des constructions trop bien jointoyées ou en béton qui n'ont plus aucune valeur biologique.

### Objectifs

Préserver les vieux murs de pierre existants et construire les nouveaux de manière à assurer une diversité esthétique et à garantir un habitat pour la faune et la flore.

### Principes

Restaurer les vieux murs (ne pas les crépir, ne les jointoyer (au mortier de chaux) qu'aux endroits indispensables, prendre en compte les plantes rares...).

Construire les nouveaux murs de préférence en pierre, laisser des interstices et aménager des cavités, réserver au pied du mur une bande d'environ un mètre pour laisser pousser la végétation spontanée. Si on ne peut éviter un mur en béton, pratiquer des évidements horizontaux pour offrir des refuges aux mousses et aux petits animaux, préférer des surfaces rugueuses plus rapidement colonisées par la végétation, planter des plantes grimpantes au pied du mur.



*Mur de pierre à Pierre-à-Bot-Dessous, abritant une fougère rare.*



*Les cavités et les fentes des vieux murs offrent des milieux vitaux spécifiques refuge de la faune et la flore; le lézard, par exemple, est une espèce menacée.*

*De nouveaux murs sans vie: ménager des cavités permettrait à la végétation de s'installer.*



*Favoriser la végétation sur les nouveaux murs.*



### Bibliographie

*Cohabiter avec la nature*, Berne: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1995.

## Murs

### Références:

*Plan et règlement d'aménagement:*

*art. 100, 140 et 171*

*Plan directeur: objectif 3.6*

### Localisation:



### Caractéristiques

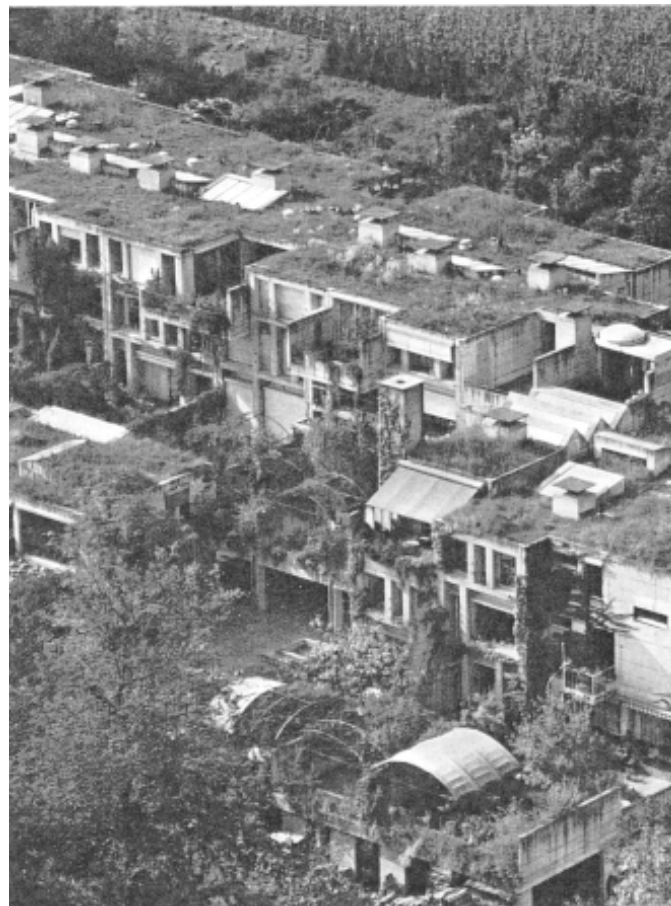
Les toitures végétalisées contribuent à la diversité du paysage urbain. C'est particulièrement important à Neuchâtel, où la topographie à flanc de coteau implique bien souvent des vues plongeantes sur des toits en contrebas. Une végétalisation extensive crée aussi des espaces vitaux pour de nombreuses espèces d'animaux et de plantes souvent menacées, comme les papillons et les plantes des prairies maigres.

Les toitures végétalisées garantissent par ailleurs une meilleure protection des bâtiments. Elles peuvent, entre autres, augmenter la longévité de l'étanchéité. Une végétation extensive exige, en outre, peu d'entretien.

### Objectifs

Assurer une meilleure intégration des toitures plates dans le paysage.

Créer des milieux favorables à la flore et aux insectes.



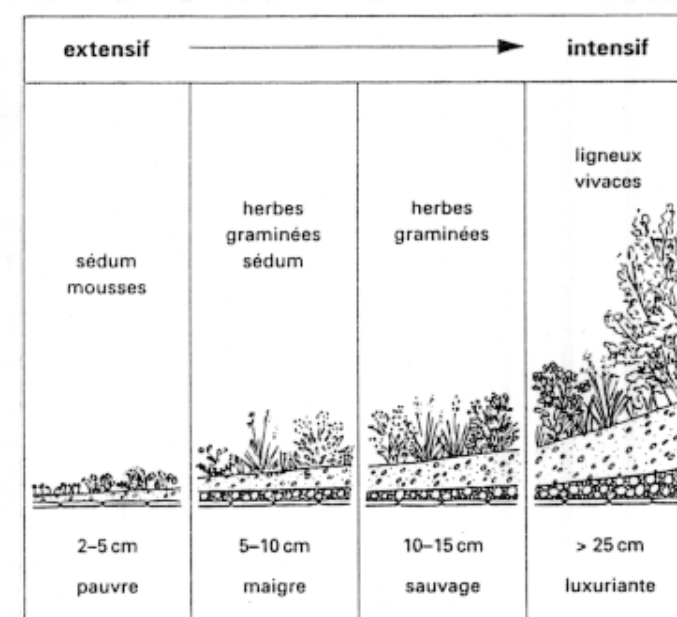
Une intégration dans le site inattendue... un exemple à suivre (Thalmatt, Atelier 5).

### Principes

Choisir le mode de végétalisation selon l'aspect désiré, les fonctions et le type d'utilisation de la toiture.

Privilégier la végétation indigène.

Divers modes de végétalisation.



Les toitures utilisables, un lieu convivial.

Un plus pour la nature: une toiture avec prairie maigre attirant de nombreux papillons.



A éviter: la monoculture de plantes tapissantes.



### Bibliographie

Végétalisation de l'habitat, Ville de Neuchâtel: Service des Parcs et Promenades et Service de l'aménagement urbain, 1993.

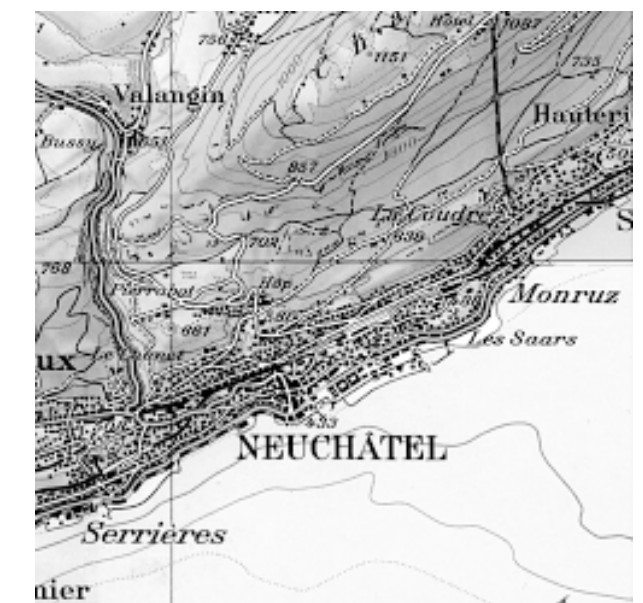
Toits végétalisés, Cahier de l'environnement n° 216, Berne: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1995.

## Toitures végétalisées et utilisables

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 80, 83, 85, 88, 89 et 93

### Localisation:

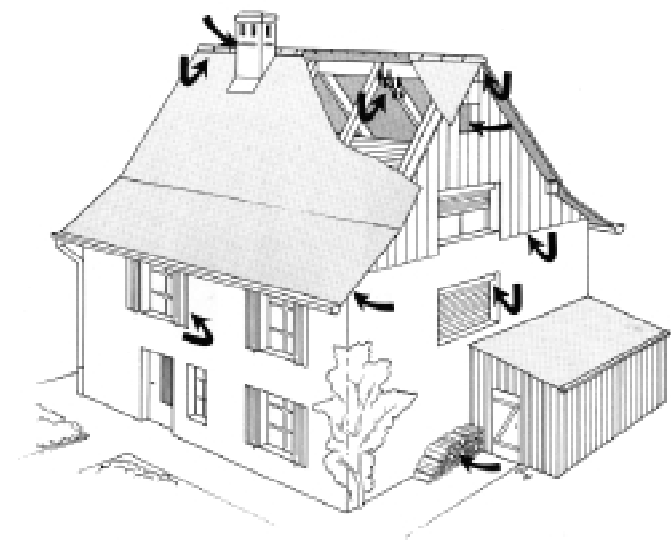


### Caractéristiques

Au moins 10 espèces de chauves-souris vivent en ville de Neuchâtel. Ces mammifères volants sont bénéfiques car ils chassent des insectes durant la nuit; au matin, discrètement, ils regagnent leur gîte dans un bâtiment. Les chauves-souris disposent de nombreux sites favorables dans des édifices publics ou privés: clochers, **combles** et toitures, caissons de stores. Le Temple du Bas, par exemple, abrite des Grands Murins, et des Pipistrelles de Nathusius ont trouvé un gîte dans les collèges de la Maladière et du Mail. Bien que protégées par les législations fédérale et cantonale, certaines espèces de chauves-souris liées à l'habitat humain sont fortement menacées.

### Objectifs

Sauvegarder ce patrimoine.



Les gîtes des chauves-souris dans les bâtiments.

### Principes

Etre vigilant lors de projets de rénovation ou transformation de bâtiments susceptibles de servir de gîtes à ces animaux, particulièrement dans les cas de:

- réfections touchant la toiture et les **combles**,
- traitements de charpente,
- éclairage des bâtiments historiques,
- renouvellement des volets et des stores.

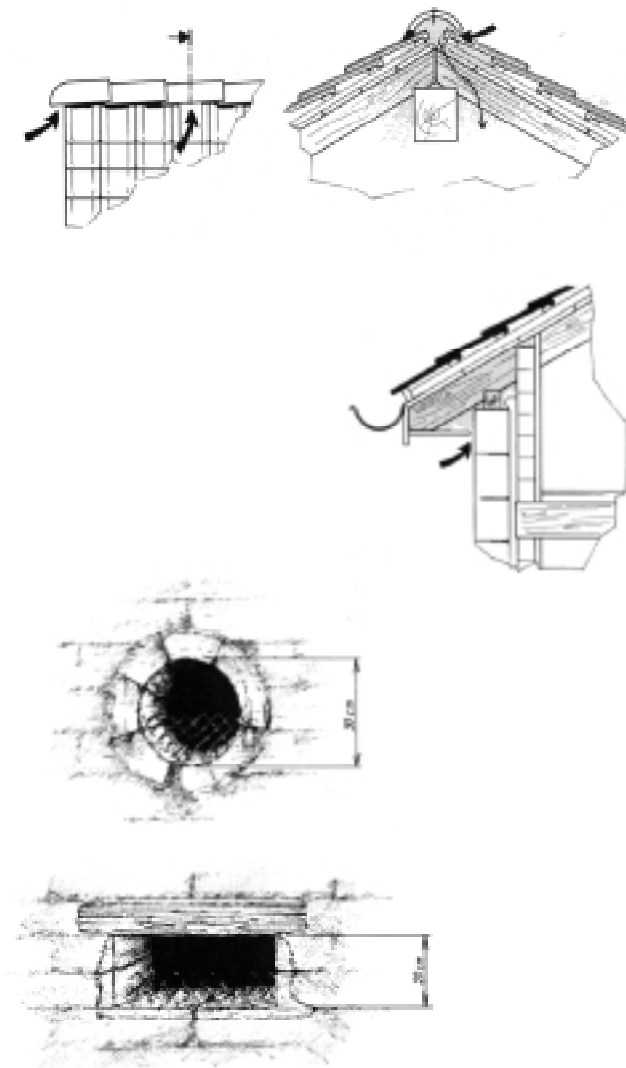
Etablir un examen préliminaire au stade de l'avant-projet déjà, en prenant contact avec le délégué neuchâtelois du Centre de coordination pour l'étude et la protection des chauves-souris.

Dans le cas d'une occupation du bâtiment par des chauves-souris, intégrer au projet des mesures peu coûteuses visant à sauvegarder le gîte, à maintenir ses accès et à éviter la destruction des animaux en prévoyant notamment un calendrier des travaux en dehors de la période de mise-bas et d'élevage des jeunes.



Colonie de Grands Murins.

Exemples d'aménagements favorables aux chauves-souris.



### Conseils, renseignements

Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, délégué neuchâtelois du Centre de coordination pour l'étude et la protection des chauves-souris, J.-D. Blant, (Adresse et n° de téléphone en dernière page).

### Bibliographie

Inventaire des chauves-souris du canton de Neuchâtel (1 Bâtiments publics), La Chaux-de-Fonds: Musée d'histoire naturelle, 1995.

Guide pour la protection des chauves-souris lors de la rénovation des bâtiments, Berne: Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1992.

## Toitures, combles et chauves-souris

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 80, 83, 85, 88, 89 et 93

### Localisation:



**Caractéristiques**

Le vallon du Seyon crée un accident bienvenu dans le paysage. Avec ses gorges et ses rives boisées bordant une rivière au cours naturel, il joue le rôle de pénétrante de verdure à l'intérieur de la ville, jusqu'au Gor de Vauseyon, avant d'être enterré jusqu'au lac. Outre sa richesse en valeurs naturelles et géologiques, c'est un lieu de détente apprécié des citoyens.

La source de la Serrière, dominée par une pente boisée, constitue un site particulier. Le cours d'eau traverse le berceau de l'industrialisation neuchâteloise (papeteries, Suchard). Sa partie inférieure est canalisée puis enterrée.

D'autres ruisseaux ont disparu de la carte, ayant été captés et canalisés: entre Fontaine-André et Monruz, de nombreuses sources jaillissaient autrefois, s'écoulant à travers le vignoble. Si elles existent toujours aujourd'hui, les ruisseaux auxquels elles ont donné naissance, le Sordet, le Monruz, sont enterrés sur la plus grande partie de leur parcours.



Le Monruz, dernier tronçon à ciel ouvert.

**Objectifs**

Sauvegarder le cours naturel des rivières et ruisseaux, les richesses floristiques, faunistiques et géologiques de leurs rives.

Renaturaliser les cours d'eau enterrés.

Concilier leur fonction écologique avec leur rôle récréatif et éducatif.

**Principes**

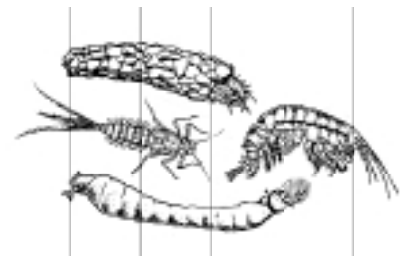
Préserver les cordons boisés.

Ne pas réaliser de constructions, de routes ou autres aménagements qui pourraient défigurer les abords des cours d'eau.

Lors d'aménagement de chemins, ne le faire que d'un côté du cours d'eau et ne pas les éclairer, afin de préserver des refuges pour la faune.

Remettre à ciel ouvert, chaque fois que cela est techniquement possible, les cours d'eau du Monruz, du Sordet, et de la Serrière.

Ne pas utiliser de produits pour le traitement des plantes et ne pas épandre d'engrais aux abords des cours d'eau.



La faune hydrobiologique, indicatrice de la qualité de l'eau.



Un cincle plongeur à la Serrière, seul passereau pouvant plonger, nager et marcher sous l'eau.



Aménagement du vallon de la Serrière: reconquérir la surface de l'eau à ciel ouvert.

"La remise au jour du cours d'eau, sur un maximum de surface, confèrera au vallon une revitalisation scénographique extraordinaire. Non pas pour mémoriser le passé perdu, mais pour recréer la cohérence entre la topographie et la géographie urbaine qui s'étaient initialement développée. Revaloriser cet élément naturel fort de symbolique et d'histoire, c'est gagner un surplus d'ambiance qui rendra à ce site son caractère insolite."

Schéma directeur sectoriel du vallon de la Serrière "De la source au lac", 1992.

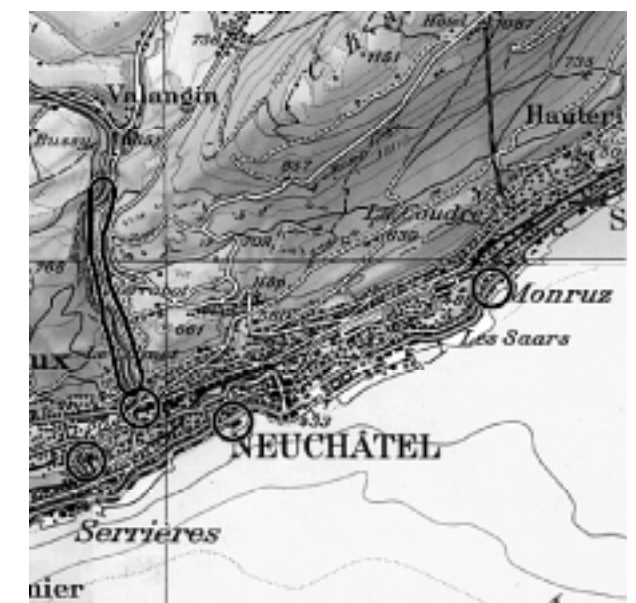
**Cours d'eau**

**Références:**

Plan et règlement d'aménagement: art. 122, 124 et 137

Plan directeur: objectif 3.7

**Localisation:**



### Caractéristiques

Le sous-sol neuchâtelois réserve de nombreuses surprises:

- L'aqueduc des Péreuses a été découvert en 1992 lors des fouilles du chantier des PTT et de la route de Vauseyon. Datant du XV<sup>e</sup> siècle, il servait à l'alimentation du Château et du bourg de Neuchâtel.
- Dans le secteur est de la ville, deux anciennes galeries reliées à l'aquifère de Fontaine-André existent toujours sous les constructions actuelles. Elles permettaient d'irriguer les vignes du secteur. L'une d'elles conduit à un puits situé au niveau des Portes-Rouges et est reliée à la galerie du bas de la rue Ste-Hélène. L'autre provient d'une source située à la hauteur de la rue Paul-Bouvier et débouche sur un tronçon également construit en pierres qui conduit les eaux dans le Monruz.
- Plus connu, l'aqueduc allant de Valangin à Maujobia en passant par la Fontaine des Trois-Pigeons servait, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'alimentation en eau de la ville.

De nombreux autres puits, aqueducs et galeries sont encore méconnus. Quelques-uns ont été révélés, souvent par hasard:

- aqueduc: avenue de la Gare 39-40,
- galeries aux tracés non connus: Vieux-Châtel - Gare, rue Louis-Favre - Palais DuPeyrou.
- puits: à l'Ecluse, Maison des Jeunes, Cercle italien, rue Louis-Favre.



Une des nombreuses fontaines de Neuchâtel.

Autres témoins historiques liés à l'eau, les fontaines, monumentales ou modestes, sont plus qu'un simple agrément urbain. Elles ont eu autrefois un rôle important à jouer dans la sociabilité de la ville (points d'eau, abreuvoirs, lieux de lessive...) et elles continuent aujourd'hui d'exprimer "l'esprit du lieu". Faisant partie du patrimoine, plus d'une centaine de fontaines ont été répertoriées en ville.

### Objectifs

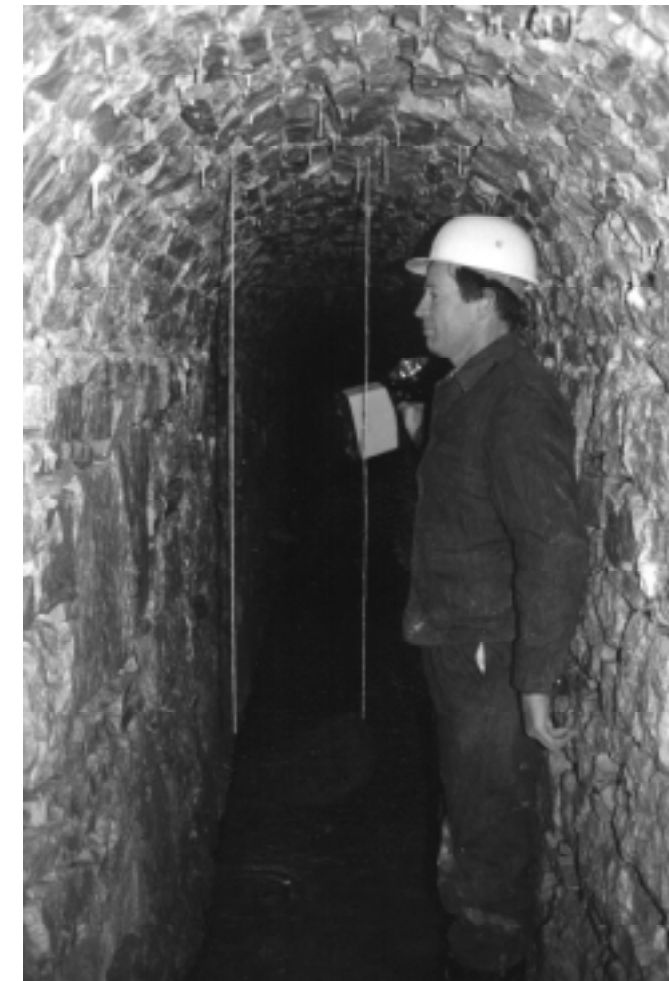
Sauvegarder ce patrimoine, témoin de l'histoire de l'alimentation en eau de la ville.

### Principes

Avertir la Section de l'urbanisme si des découvertes sont faites lors de fouilles, de rénovations touchant le sous-sol ou de constructions nouvelles.

Répertorier ces éléments.

Restaurer et mettre en valeur les galeries les plus remarquables et les rendre accessibles au public.



Stalactites dans l'Aqueduc des Péreuses.

### Bibliographie

*Les eaux d'alimentation de la Ville de Neuchâtel*, Edouard Hartmann, Neuchâtel: [s.n.], (Imprimerie Wolfrath & Sperlé), 1903.

*Neuchâtel et la distribution d'eau de boisson à l'approche de l'an 2000*, Roland Stettler, Ville de Neuchâtel: Services industriels, 1995.

*Inventaire des fontaines de la Ville de Neuchâtel*, Ville de Neuchâtel: Section de l'urbanisme, 1996.

## Puits, aqueducs, galeries et fontaines

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 156

### Localisation:



### Caractéristiques

Les haies remplissent de nombreuses fonctions:

- structuration et enrichissement du paysage,
- refuge, source de nourriture et lieu de reproduction pour de nombreuses plantes et animaux,
- protection contre le vent, frein contre l'érosion des sols, stabilisation des terrains,
- en ville, protection contre le bruit et les gaz du trafic.

### Objectifs

Conserver et valoriser les haies existantes.

Les entretenir, en favorisant la diversité des strates: arbres, arbustes et bandes herbeuses.

Planter des haies pour créer de nouveaux milieux, pour compléter les réseaux existants, notamment à Pierre-à-Bot et à Chaumont, ou pour mieux intégrer certaines constructions dans le paysage.

### Principes

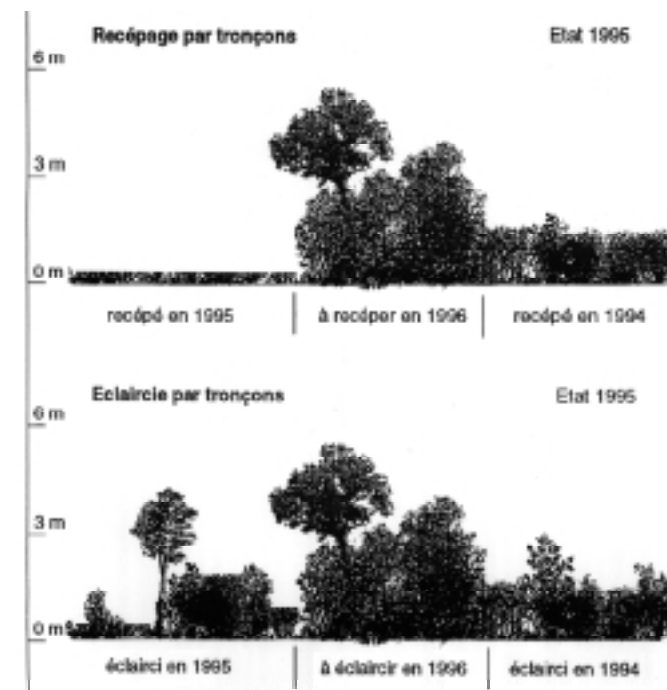
Entretien:

- effectuer les travaux de préférence d'octobre à mars, pour limiter les dérangements occasionnés à la faune et la flore,
- faucher en automne la bande herbeuse du pied de la haie (ourlet),
- ne pas utiliser de produits de traitement des plantes sur une bande de 3 m de large le long des haies,
- adapter le mode d'entretien au type de haie:
- haies basses: les rabattre par tronçons à environ 2 m de hauteur, tous les 3 à 5 ans; les recéper, c'est-à-dire les couper par tronçons à 30 cm du sol, tous les 3 à 5 ans,
- haies moyennes et arborées: les éclaircir pour favoriser la strate arbustive; effectuer des coupes de manière sélective, plus importantes pour les espèces à croissance rapide, comme le noisetier, plus faibles pour les espèces à croissance lente, comme l'aubépine et le cornouiller sanguin; les recéper, c'est-à-dire les couper à 1 m de haut, par tronçons de 20 à 50 m ou au plus 1/3 de la longueur de la haie, une fois par an (le rajeunissement se fait ainsi par étapes sur un cycle de quelques années).

Plantation:

- définir au préalable la fonction et le type de haie (basse, moyenne, arborée), en tenant compte de l'emplacement, de la nature du sol, de l'exposition et de l'altitude,
- planter exclusivement des espèces **indigènes**: églantier, fusain, cornouiller sanguin, viorne lantane et obier, chèvrefeuille, noisetier, alouchier, merisier, érable champêtre, etc.
- en zone agricole, laisser une bande herbeuse d'un mètre de large entre le champ et la haie comme zone tampon; tenir compte des intérêts de l'agriculture (ombre portée, drainage, passage des véhicules agricoles),
- établir un plan de plantation avec l'aide d'un spécialiste.

### Compléter le réseau de haies à Pierre-à-Bot



Entretien

### Bibliographie

*Les haies*, Conseil suisse pour la protection des oiseaux (CSPO), 1979.

*Les haies: leur rôle et leur entretien*.

*La plantation des haies et l'amélioration de leur valeur biologique*, Lausanne: Service romand de vulgarisation agricole, 1995.

## Haies

### Références:

*Plan et règlement d'aménagement:*

art. 92 et 138

*Plan directeur: objectif 3.6*

### Localisation:



### Caractéristiques

Éléments visuels marquants, les arbres d'alignement (allées et rangées) structurent le paysage de la ville et de Chaumont. Outre leur rôle esthétique, ils sont des symboles pour le citadin et ont une fonction biologique, notamment comme abris pour des espèces animales. En milieu urbain, ils sont particulièrement exposés aux nuisances telles que la pollution, le manque de terre et d'eau, le compactage du sol, l'espace aérien réduit ou les blessures causées par la circulation. Ces conditions défavorables fragilisent les arbres, les rendant plus sensibles aux parasites et provoquant un vieillissement accéléré.

Les arbres d'alignement sont inventoriés dans l'inventaire des arbres marquants et figurent sur le Plan de site et des mesures de protection.

### Objectifs

Préserver les allées et rangées d'arbres existantes.  
Poursuivre l'embellissement de la ville.

### Principes

Elaborer un plan d'arborisation (plan directeur sectoriel) pour la zone d'urbanisation:

- compléter les plantations existantes,
- les rajeunir,
- en prévoir de nouvelles: aux entrées de la ville, sur les grandes avenues actuellement dépourvues de plantations, dans les futurs centres de gravité, dans les rues de quartiers, comme éléments modérateurs de la circulation (entrées de zones à 30 km/h), dans les nouveaux quartiers, sur les aires de stationnement...
- choisir les espèces les mieux adaptées à l'environnement urbain tout en préservant la diversité du patrimoine dendrologique,
- planifier et fixer les priorités pour les années à venir.

*Des allées et rangées d'arbres structurant le paysage.*



*Des lieux à arboriser.*

### Conseils, renseignements

Service des Parcs et Promenades  
(Adresse et n° de téléphone en dernière page).

## Arbres d'alignement

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 139, 146 et ss, 169  
Plan directeur: objectif 3.5

### Localisation:



### Caractéristiques

Sur le territoire de la commune de Neuchâtel, on peut admirer beaucoup d'arbres isolés qui marquent le paysage urbain ou rural par leur stature, leur feuillage ou leur situation. De plus, ils sont souvent caractéristiques d'une certaine époque, ayant été plantés au moment de la construction de certains bâtiments.

Les arbres marquants sont répertoriés dans l'inventaire des arbres. Parmi ceux-ci, certains sont désignés comme remarquables et figurent sur le Plan de site et des mesures de protection. Les principales espèces rencontrées sont: en ville, les platanes, cèdres du Liban, cèdres de l'Atlantique, arbres aux 40 écus (Gingko biloba), tulipiers, hêtres communs, hêtres pourpres, hêtres pleureurs, sequoias, pawlonias, magnolias, thuyas, marronniers, tilleuls, pins, érables, noyers et chênes; à Chaumont, les érables, tilleuls, chênes, frênes, mélèzes et quelques sequoias.

### Objectifs

Préserver un paysage structuré par des arbres remarquables.

Entretien du patrimoine arboré, assurer son renouvellement et sa diversité.

Promouvoir de nouvelles plantations d'arbres dans les parcs et les jardins.

### Principes

Mettre en valeur les arbres isolés marquants dans le domaine bâti: les prendre en compte pour l'intégration des nouvelles constructions, préserver les points de vue...

Remplacer les arbres, en cas de disparition, en principe au même endroit et par la même essence.

Prévoir un rajeunissement en plantant des espèces **indigènes** ou de tradition «historique».

Entreprendre les travaux d'entretien nécessaires: **élagages**, coupe des branches sèches, haubanage, voire abattage d'arbres concurrents de moindre valeur.

Préserver l'espace vital de l'arbre, aérien et souterrain; l'extension du système racinaire pouvant atteindre le diamètre de la couronne, éviter toute intervention à l'intérieur de ce périmètre.

Conseiller les propriétaires privés.

En cas de travaux indispensables à proximité d'arbres, prévoir des mesures de protection, telles que:

- clôturer si possible le périmètre des racines et interdire les dépôts de matériaux et le passage des machines;
- couper franchement les branches ou les racines éventuellement endommagées;
- mettre en place du terreau pour couvrir les racines.

*Des arbres remarquables, feuillus ou conifères, marquent le paysage urbain.*



### La valeur d'un arbre

La valeur d'ornement d'un arbre est calculée sur la base des directives de l'Union suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP). Les arbres sont évalués selon la circonférence de leur tronc - pour les feuillus à 1 m. du sol, pour les conifères en fonction de leur hauteur totale. Différents tableaux permettent de transformer les valeurs mesurées en coefficient multipliant une valeur de base propre à chaque espèce. Des moins-values sont prises en compte si l'arbre n'est pas sain, si son aspect n'est pas typique de l'espèce ou si son emplacement ne permet pas un développement optimal. Une majoration est appliquée pour un exemplaire isolé qui marque son environnement.



### Conseils, renseignements

Service des Parcs et Promenades

(Adresse et n° de téléphone en dernière page).

## Arbres isolés marquants

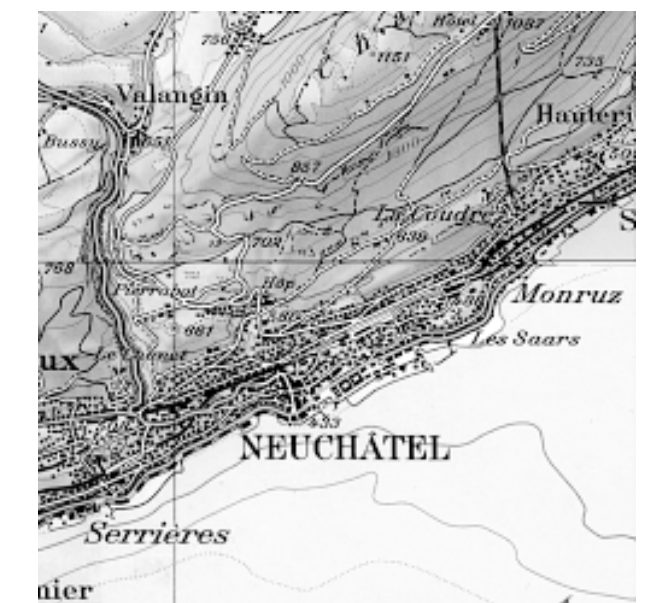
### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 101, 139, 146, 169 et ss, 174

Plan directeur: objectif 3.5

### Localisation:



### Caractéristiques

Les promenades ombragées, les parcs arborisés et les jardins font respirer la ville. Ils forgent en même temps l'image de Neuchâtel. Les parcs historiques font partie du patrimoine culturel.

La création des premières promenades publiques à Neuchâtel date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certaines ont disparu comme la Promenade-Noire, celle de l'Ecluse et celle du Crêt; les parcs historiques qui subsistent aujourd'hui sont :

- la terrasse du Château, ornée de tilleuls, qui servait de lieu de réunion populaire,
- le parc du palais DuPeyrou,
- la promenade du jeu du Mail qui était déjà un lieu très animé et où la Ville fit planter des allées d'arbres vers 1790,
- le Jardin du Prince, créé en 1810 à la place de vignes à l'ouest du donjon du château, qui fut conçu comme un jardin botanique,
- le Jardin anglais depuis 1865, autrefois Grande promenade du faubourg, dont l'initiative revint à Pierre-Alexandre DuPeyrou qui offrit à la ville en 1765 une allée de tilleuls sur la grève devant sa propriété pour "l'agrément du public, à la condition que cette promenade ne fût pas utilisée comme chantier ou pour y sécher du linge",
- la promenade des Zigzags, établie sur des terrains éboulés suite aux travaux de la trouée du Seyon, en 1836.

Le domaine de Pierre-à-Bot-Dessus offre au public un espace vert plus récent à la lisière de la forêt, à l'emplacement de l'ancien golf. De nouveaux espaces mis à la disposition du public ont été gagnés sur le lac et ont fait l'objet d'aménagements paysagers: les Jeunes-Rives, Serrières, le Nid-du-Crêt.

Les parcs publics sont répertoriés dans l'inventaire des parcs et jardins et sont classés en trois catégories: parcs et jardins remarquables, parcs et jardins méritant une attention particulière et parcs des nouvelles rives. Ils figurent sur le Plan de site et des mesures de protection.

### Objectifs

Préserver les espaces verts publics en respectant leurs différentes fonctions (paysagère, de délasserment et écologique).

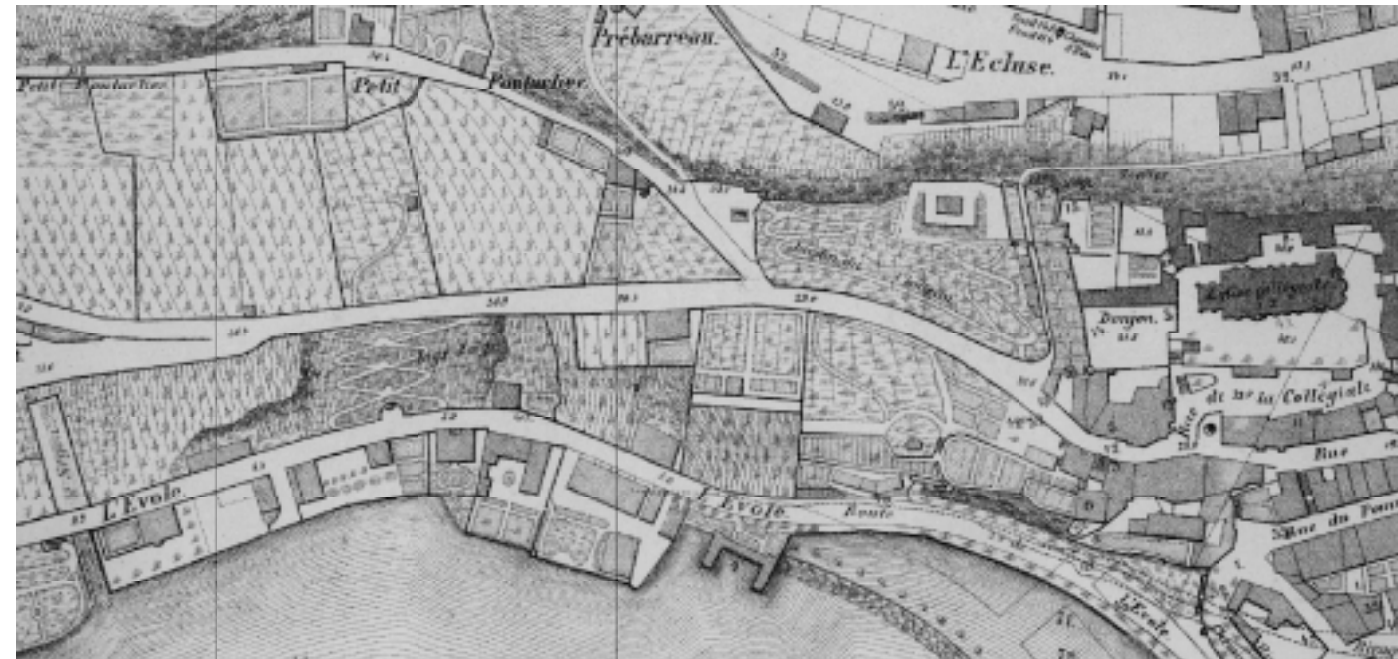
Mettre en valeur les parcs historiques.

### Principes

Etablir un plan de gestion des parcs publics à moyen et long terme:

- faire un relevé précis des principaux parcs,
- faire des recherches sur leur conception d'origine,
- définir leurs fonctions actuelles et futures,
- définir les principes de restauration et/ou d'entretien (topographie, axes de vues, chemins, éléments construits, arborisation et végétation...),
- distinguer les parcs ou parties de parc pouvant faire l'objet d'un entretien plus naturel, en tenant compte des principes architecturaux et en fonction de leur usage récréatif.

*Le Jardin du Prince et la promenade des Zigzags sont parmi les parcs publics les plus anciens de la ville (1863).*



*Le Jardin anglais a remplacé la Grande Promenade du faubourg.*

### Bibliographie

*Notice historique sur les promenades publiques et les plantations d'arbres d'agrément dans le canton de Neuchâtel, Neuchâtel: Musée Neuchâtelois, 1871.*

### Conseils, renseignements

Service des Parcs et Promenades

(Adresse et n° de téléphone en dernière page).

## Parcs publics

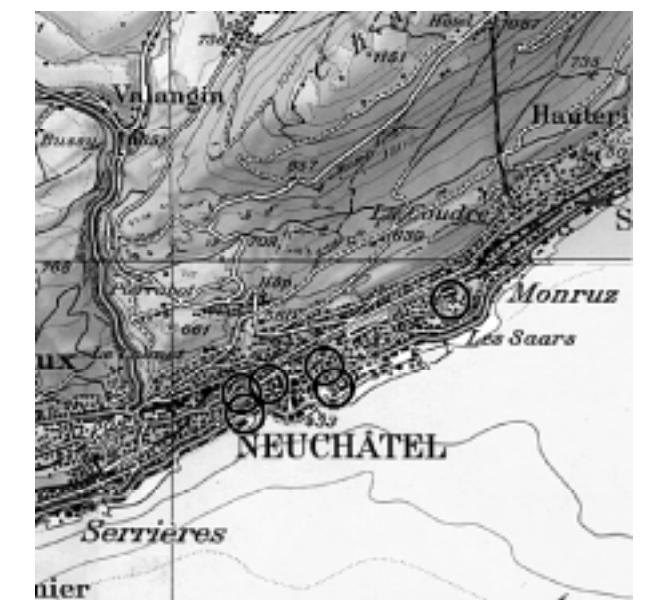
### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 94, 141 et ss, 169

Plan directeur: objectif 3.6

### Localisation:



### Caractéristiques

Les jardins de Neuchâtel sont très variés et présentent des caractéristiques propres aux différents quartiers de la ville: jardins en terrasse, parcs arborisés, jardins historiques, jardins potagers, vergers... Cette diversité est menacée: lors de rénovations ou de constructions nouvelles, les espaces verts sont transformés en aires de stationnement; le gazon, les thuyas, les cotonéasters et autres plantes exotiques ont tendance à prédominer et contribuent à banaliser le paysage de la ville.

Un inventaire répertorie les parcs et jardins remarquables et ceux méritant une attention particulière.

### Des jardins vivants

Trop souvent, les espaces verts urbains n'ont de vert que la couleur. Pourtant, un quart des espèces animales et des végétales de Suisse vivent dans les zones construites. Ainsi, le jardin peut être une véritable communauté vivante, pour autant que l'on sache y ménager quelques coins naturels: la sittelle, la fauvette, la musaraigne ou le lézard peuvent y trouver leur place. Aux alentours des immeubles, la plantation de quelques buissons indigènes peuvent ramener la vie: le sureau noir, couvert de fleurs au printemps et de baies noires en été, peut nourrir plus de 60 espèces d'oiseaux, l'églatier attire une centaine d'espèces d'insectes. Une prairie naturelle, même de faible surface, fera venir les papillons.

### Des jardins potagers

De nombreuses variétés de plantes, de légumes et de fleurs peuvent croître dans un jardin potager. Préparer la terre, semer, entretenir et récolter sont non seulement des activités agréables, mais permettent aussi de préparer des mets avec des produits frais et bien mûrs. De nombreux habitants souhaiteraient pouvoir jardiner, souvent même sur de petites surfaces, près de chez eux. Des jardins potagers à la place de pelouses d'immeubles stériles seraient également un moyen de dynamiser la vie de quartier.

### Objectifs

Préserver la diversité des jardins.

Offrir, en ville, des milieux naturels favorables à une faune et à une flore diversifiée.

Favoriser l'aménagement de jardins potagers.

### Principes

Respecter, lors des aménagements de jardins, le caractère propre au quartier, par exemple:

- la structure du Moyen Age, rue des Moulins,
- une arborisation abondante, des murs de pierres bordant les chemins ou contenant des jardins et des terrasses dans le quartier Trois-Portes / Port-Roulant,
- le caractère ouvrier du quartier de la rue des Parcs,
- la structure d'ancien vignoble, en pente, avec des murs de pierres, à la rue de la Côte,
- les jardins en terrasse avec aspect minéral (rocher affleurant, falaise, murs) et proximité de la forêt, au chemin de l'Orée,
- les jardins suspendus, structurés par des murs et des grilles, aux rues Edmond-de-Reynier / Clos-Brochet.

Rendre son jardin plus vivant:

- choisir soigneusement les plantes, de préférence indigènes,
- créer un maximum de milieux: tas de pierre, tas de bois, prairies, bosquets, jardins potagers, haies, mares, arbres fruitiers, etc.,
- maintenir les vieux murs existants ou, en cas de disparition inévitable, porter une attention particulière aux nouvelles constructions,
- installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris,
- planter des plantes grimpantes contre les murs et les clôtures,
- laisser des plantes monter en graine pour nourrir les oiseaux en hiver,
- éviter de recouvrir le sol de revêtement imperméable,
- éviter les engrais et les produits de traitement pour les plantes.

Inciter les propriétaires à accorder aux locataires la possibilité de jardiner, en mettant à leur disposition des terrains autour des habitations. Encourager la culture biologique et le compostage individuel ou de quartier.

Des jardins vivants, pleins de cachet.



Des jardins sans vie.

### Bibliographie

Jardin sauvage, Revue Panda, WWF, 1980.

## Jardins

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 59, 69, 72, 73, 98 à 101, 109, 127,  
141 et ss, 169, 171, 173  
Plan directeur: objectif 3.6

### Localisation:



### Caractéristiques

Les logements situés au niveau habitable inférieur ne présentent que rarement un accès organisé et direct aux jardins qui entourent les immeubles.

### Objectifs

Les prolongements vers l'extérieur des logis permettent de personnaliser et de s'approprier par l'intermédiaire de balcons, de vérandas avec escalier ou de terrasses au rez-de-chaussée, les espaces extérieurs entourant les immeubles.

Ces terrains, bien aménagés, deviennent des espaces habitables et conviviaux très agréables en été. Les locataires ou propriétaires doivent être encouragés à leur apporter une attention particulière. Le soin apporté à la variété des plantations, des espaces et des parcours est déterminant.

De tels aménagements améliorent sensiblement la qualité résidentielle des appartements situés au bas des immeubles.

### Principes

Les terrains entourant un immeuble doivent être intégrés au concept d'architecture. Ils seront traités avec le même soin que le projet d'un bâtiment et ne doivent pas se réduire à une simple surface à engazonner.

Les niches au rez-de-chaussée, les balcons des premiers étages seront reliés au jardin. Celui-ci peut être agrémenté d'arbres buissonnants, de haies et organisé en jardins potagers ou en jardins fleuris, etc.

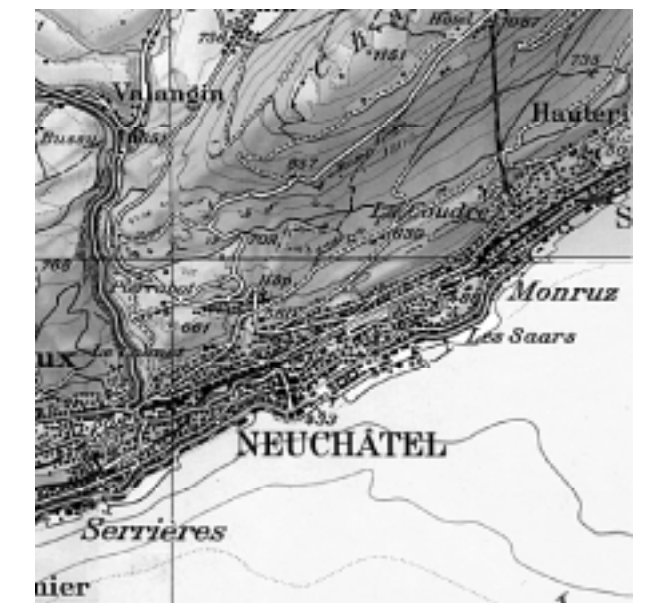


### Prolongement du logis

#### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 172

#### Localisation:



### Caractéristiques

Là où les enfants n'ont pas accès à un jardin, les places de jeux, en milieu urbain surtout, représentent des espaces de détente bienvenus. Du gazon ras, quelques buissons par-ci par-là, un bac à sable et un toboggan ne constituent cependant pas un terrain d'aventures, propre à stimuler l'imagination et à jouer son rôle dans l'apprentissage de la vie sociale.

### Objectifs

Aménager, aux abords des immeubles et des écoles, de nouveaux jardins avec un plan d'eau, un tas de terre, des arbustes, une haie, du sable, des cailloux, des branches et des feuilles, des jardins qui soient des lieux de découvertes...

Poursuivre l'aménagement des places de jeux publiques.

### Principes

Prévoir des espaces de jeux lors de la construction des bâtiments collectifs, en assurant une qualité environnementale, ludique, créative et sociale (à faire figurer dans le plan des aménagements extérieurs).

Aménager les places de jeux de quartier de manière à inciter à la rencontre (bancs, murets, etc.) et prévoir des espaces distincts pour les enfants de classes d'âge différentes.

Garantir la sécurité des usagers.

Entretien et contrôler les engins et les constructions.



Des lieux sans vie...



Et ceux qui stimulent l'imagination...



### Conseils, renseignements

Service des Parcs et Promenades,  
Pro-Juventute,

(Adresses et n° de téléphone en dernière page).

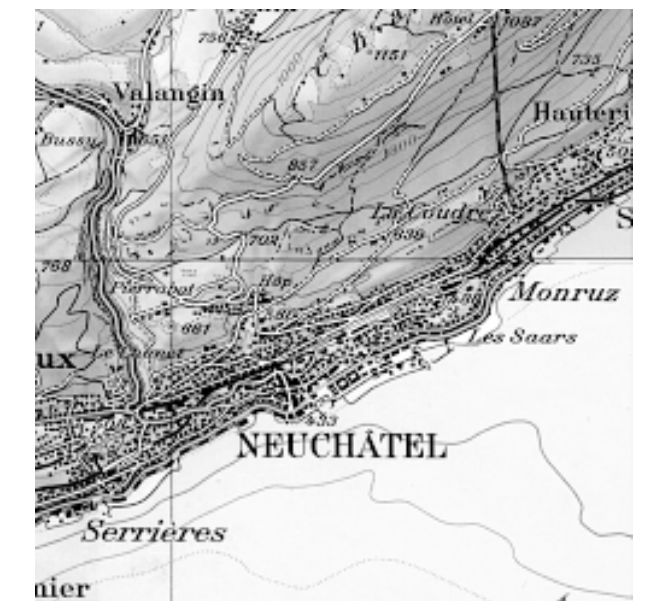
## Espaces de jeux

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 169  
et 178

Plan directeur: objectif 3.6

### Localisation:



## Caractéristiques

Les forêts sur le territoire de la Ville de Neuchâtel: leurs vocations

Entrer dans la forêt, c'est ouvrir la porte d'un monde mystérieux où règnent le calme et la beauté des arbres. Pour l'ami des bois, la forêt est un lieu privilégié de loisirs: il apprécie les sentiers bien entretenus, les bancs et les refuges forestiers. Le bâtisseur voit en chaque arbre le bois, matière noble, et les utilisations qu'il pourra en faire. Le protecteur de la nature, enfin, la ressent comme l'ultime refuge de la faune et de la flore menacées par le développement de notre civilisation.

Afin de concilier les nombreuses attentes envers les divers massifs forestiers de la commune de Neuchâtel, une conception directrice décrit les diverses fonctions possibles.

*"Les forêts de la Ville de Neuchâtel doivent remplir de manière optimale et à long terme les différentes fonctions forestières en faveur de la société d'aujourd'hui et de demain. Elles ont notamment pour tâche de:*

- produire cette matière première unique et renouvelable qu'est le bois, en vue d'alimenter les industries et les ateliers de transformation et de contribuer aux besoins en matière énergétique,
- constituer des milieux naturels correspondant aux stations, hébergeant une faune et une flore riches et diversifiées,
- protéger efficacement contre les dangers naturels les zones d'habitation et urbanisées ainsi que les voies de communication,
- former des éléments paysagers de valeur pour une structuration fonctionnelle et harmonieuse,
- remplir largement le rôle de forêts périurbaines dans les régions prédestinées et offrir à la population, dans les limites de la législation, un lieu de détente, de loisirs et de ressourcement."



## Vocation de production

Aujourd'hui, les spécialistes sont unanimes: grâce à ses qualités écologiques et techniques, le bois est plus que jamais une matière première de haute valeur et un matériau particulièrement moderne en raison de ses propriétés physiques et esthétiques.

## Vocation de protection du milieu naturel

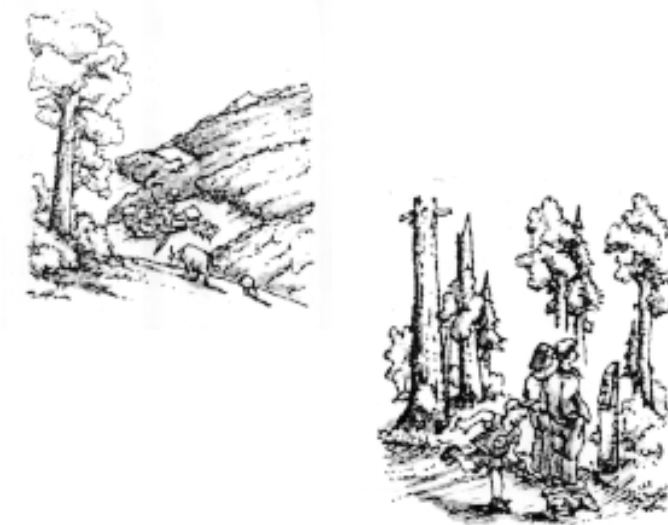
La forêt est un des rares milieux où la nature peut encore s'épanouir de manière relativement libre. Faune et flore y trouvent un refuge bienvenu dans un environnement général de plus en plus perturbé par l'homme.

## Vocation de protection contre les dangers naturels

Retenant les chutes de pierres, filtrant et stockant notre eau potable, interceptant l'eau des orages et diminuant les crues des rivières, la forêt est indispensable à l'homme.

## Vocation paysagère

Par sa présence ou son absence, par sa forme et sa composition, la forêt est un élément primordial de notre paysage.



## Vocation d'accueil (fonction sociale)

En forêt, l'homme trouve l'espace naturel pour se détendre, se promener, pratiquer un sport ou encore simplement pour apprécier la nature. Les massifs forestiers du territoire de Neuchâtel sont d'autant plus importants qu'ils se trouvent aux abords des quartiers d'habitation.

## Les lisières

Des lisières variées et bien étagées jouent un rôle important dans la structure du paysage. Ces zones de transition sont très diversifiées car elles regroupent sur de faibles surfaces des organismes issus de milieux différents: elles servent de refuge, de lieu de reproduction, de source de nourriture. Leur valeur est d'autant plus élevée qu'elles présentent différentes strates: manteau forestier, ceinture buissonnante, ourlet herbeux.



## Objectifs

Poursuivre les travaux d'entretien et d'amélioration des peuplements forestiers selon le plan d'aménagement forestier sanctionné en 1994.

Maintenir et recréer une structure étagée dans les lisières, garante d'une plus grande richesse. Maintenir les clairières.

Etudier et réaliser des installations automatiques de chauffage aux plaquettes de bois, correspondant à une puissance dès 100 kW.

Intensifier l'information du public sur les divers rôles remplis par la forêt et poursuivre les efforts au niveau de sa fonction sociale.

## Conseils, renseignements

### Service des forêts

(Adresse et n° de téléphone en dernière page).

## Bibliographie

*La lisière, une zone frontière riche en espèces*, Notice LSPN No 14, 1995.

*Des Cadolles à Tête plumée*, Nikola Zaric, Ville de Neuchâtel: Service des forêts, 1995.

## Forêt et lisières

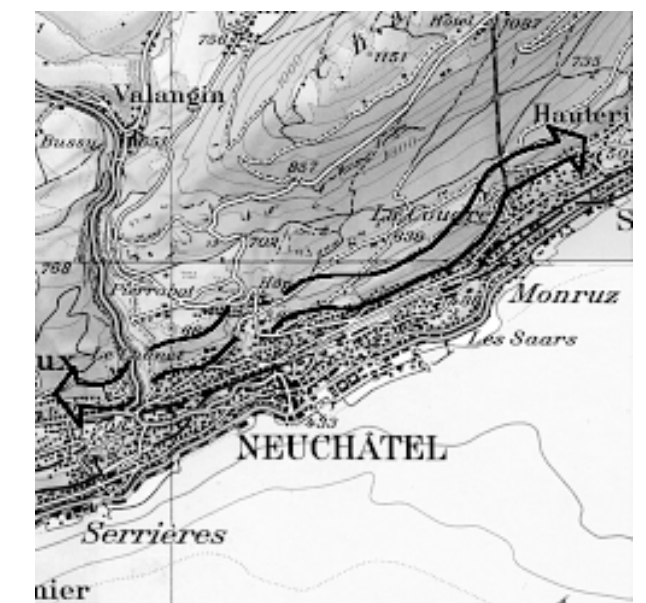
### Références:

*Plan et règlement d'aménagement:*

art. 92, 126, 130, 133, 134 et 136, 164

*Plan directeur: objectifs 3.1, 3.3 et 6.12*

### Localisation:



### Caractéristiques

Le domaine forestier borde l'agglomération neuchâteloise tout le long de sa limite nord, sans transition avec le domaine bâti, et s'étend sur le coteau jusqu'à Chaumont. En ville, il subsiste encore quelques reliques de forêt. Les lisières forment des milieux riches et complexes, constituant des interfaces particulièrement délicates entre l'environnement urbanisé et la forêt. Les sites les plus sensibles sont protégés au niveau communal (zone de protection de la nature et du paysage ZP2) et nécessitent une gestion particulière: gorges du Seyon et Gor de Vauseyon, Tête-Plumée, Crêt-du-Plan, bois du Mail, bois des Râpes. Les zones par lesquelles le public pénètre dans la forêt doivent être bien délimitées et leur aménagement doit être fait avec précaution. On distingue:

- les interfaces diffuses le long des rues bordant les lisières (rue de l'Orée, rue Matile, ch. de Maujobia) qui sont utilisées par les riverains principalement et ne nécessitent que peu d'aménagements;
- les interfaces ponctuelles qui permettent l'accès à la forêt aux habitants des quartiers plus éloignés; ce sont les suivants:

### Objectifs

Sauvegarder, maintenir et valoriser les richesses naturelles de la forêt et de ses lisières.

Améliorer l'accessibilité de la forêt pour le public.

Ménager des contacts harmonieux entre la ville et la forêt, profiter de cette proximité pour en faire non pas une zone de conflit mais une zone où nature et détente seront conciliées.

Forêt et domaine bâti sans transition.



### Principes

Développer la signalisation dans les interfaces diffuses (Informations sur la forêt, tableaux d'orientation, itinéraires fléchés, arrêts des transports publics).

Définir des interfaces ponctuelles principales, les désigner comme telles et prévoir des aménagements adéquats:

- La Coudre: arrêt supplémentaire du funiculaire;
- Pierre-à-Bot: amélioration de l'accès par transport public;
- Le Chanet: amélioration de l'accès par transport public et véhicules privés; assurer une liaison piétonne par passerelle avec l'autre rive des gorges du Seyon (en rapport avec les travaux de la J20);
- Chaumont: améliorer l'accès par transport public, poursuivre l'aménagement de cheminements piétonniers.

Définir des interfaces ponctuelles secondaires, en améliorer l'accès par transport public, le stationnement, les itinéraires piétons: vallon de l'Ermitage, Crêt-du-Plan, ch. de Maujobia / av. des Alpes, le Gor de Vauseyon.

Supprimer des interfaces génératrices de nuisances: Champ-Monsieur (dépôts de matériaux), Tête-Plumée (décharge).

Poursuivre la réalisation de projets à buts éducatifs (sentier forestier, parc d'animaux sauvages...).

Relier les interfaces ponctuelles au réseau piétonnier principal entre lac et forêt (cf. fiche explicative n° 14).



Quand sports et loisirs riment avec forêt.

Interfaces ponctuelles	Accessibilité transport public	Accessibilité véhicule privé	Parking	Fréquentation	Infrastructures loisirs et sport
La Coudre (Châtelainie)	mauvaise	mauvaise	oui	moyenne	peu
Champ-Monsieur	mauvaise	moyenne	oui	importante	peu
Cadolles	bonne	bonne	oui	importante	peu
Bois de l'Hôpital	bonne	bonne	non	faible	peu
Pierre-à-Bot-Dessus	moyenne	bonne	oui	importante	oui
Tête-Plumée	mauvaise	bonne	oui	moyenne	peu
Puits-Godet	bonne	bonne	oui	moyenne	oui
Gor de Vauseyon	moyenne	bonne	oui	importante	oui
Le Chanet	mauvaise	moyenne	oui	importante	oui
Chaumont	moyenne	bonne	oui	importante	oui

## Forêt et interfaces avec la ville

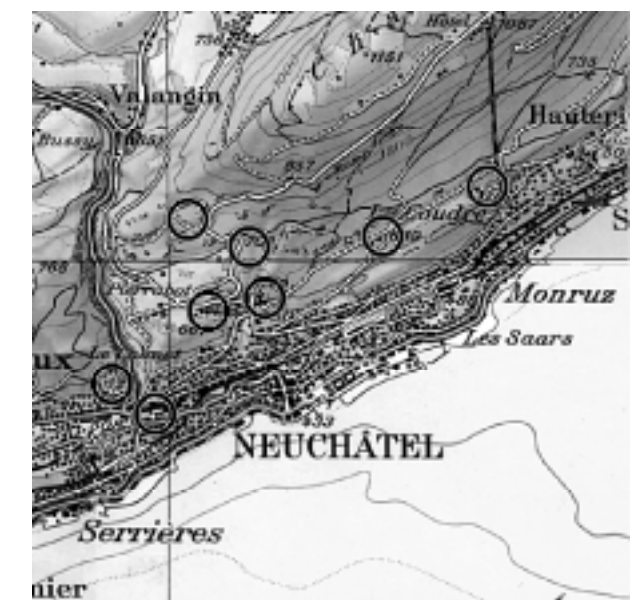
### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 92, 94, 126, 130, 132, 133 et 136, 164

Plan directeur: objectifs 3.1, 3.3 et 6.12

### Localisation:



### Caractéristiques

Depuis le X<sup>e</sup> siècle déjà, mais surtout dès le XIX<sup>e</sup>, le rivage lacustre n'a cessé de reculer suite à différents comblements. Les terrains **remblayés** dans le lac ont accueilli des quartiers d'habitations (Beaux-Arts, Champ-Bougin) puis des infrastructures diverses (routes, dépôts, parkings), accentuant encore l'effet de coupure entre la ville et le lac. Récemment, de nouveaux terrains ont encore été gagnés sur le lac, conséquence de la construction de l'autoroute, modifiant à nouveau l'image du rivage qui peine à trouver son identité. La coupure entre la ville et le lac reste problématique.

La rive est ainsi fragmentée en divers secteurs, auxquels correspondent des affectations particulières:

- secteurs de verdure et de baignade (Serrière-Est, Jeunes-Rives, Nid-du-Crô, Monruz),
- secteurs des quais,
- secteurs des écoles (Université, Ecole de commerce),
- secteurs des sports et des services (Panespo, patinoire, Maison du Plongeur, station d'épuration...),
- secteurs portuaires (Serrières, Neuchâtel, Nid-du-Crô),
- secteurs particuliers (Serrières-Ouest, hangar des trams, terrains pour l'Expo 2001).

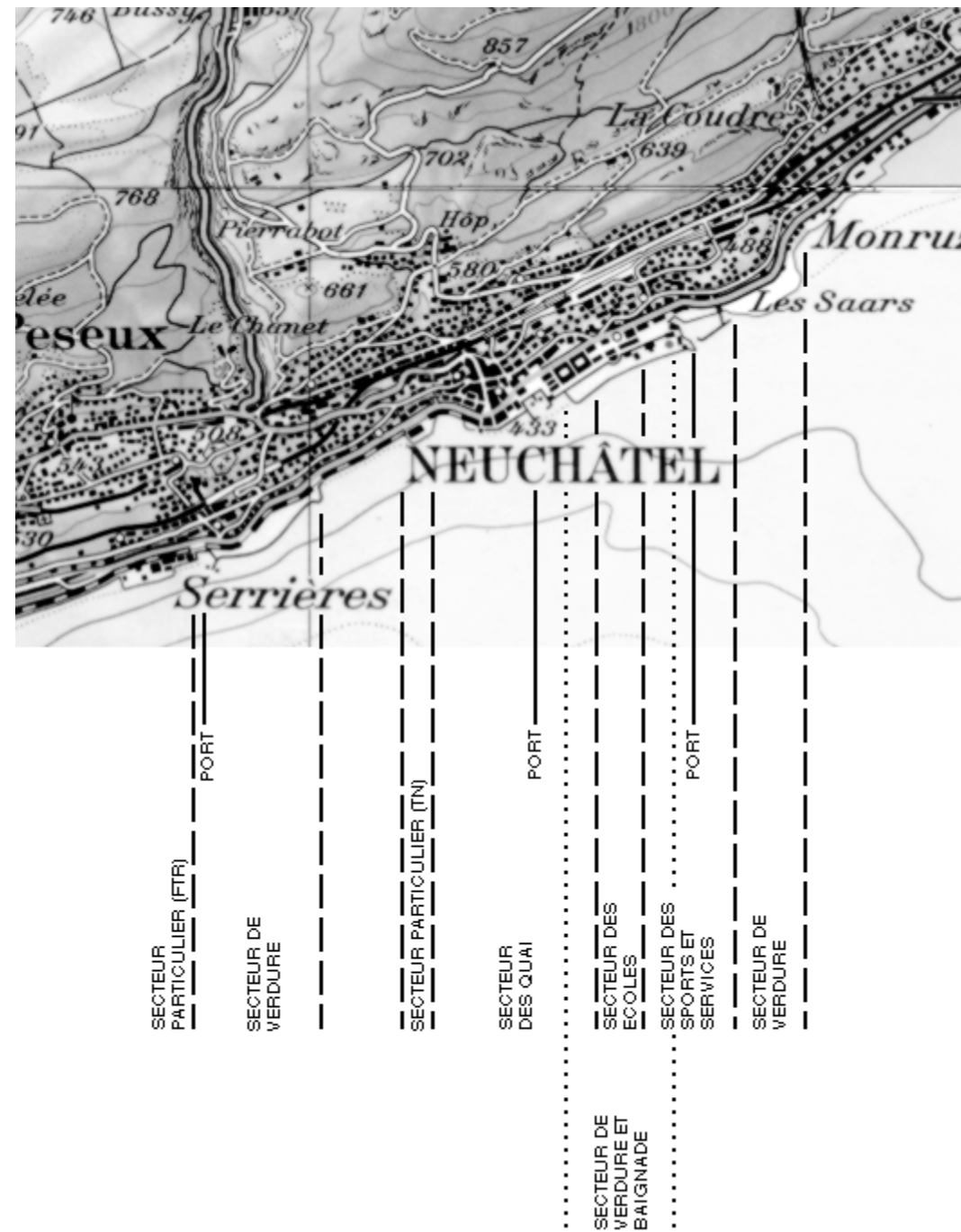
### Objectifs

Assurer un développement harmonieux du littoral.

### Principes

Elaborer un plan directeur sectoriel:

- penser la rive globalement, sur toute sa longueur, jusque dans les communes voisines,
- relier les différents secteurs entre eux,
- relier la ville au lac,
- favoriser l'accès à l'eau et la circulation piétonne et cycliste le long du lac,
- étudier l'arborisation,
- intégrer les **pôles de développement stratégiques** de Monruz et de Serrières,
- prendre en compte les aménagements prévus pour l'Expo 2001.



L'embouchure du Monruz: un lieu à préserver.



Garantir une vue harmonieuse depuis le lac.

### Lac et rives

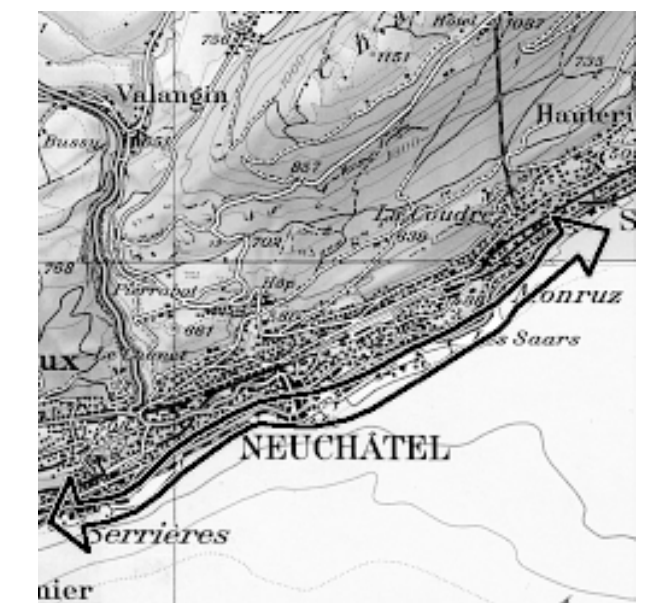
#### Références:

Plan et règlement d'aménagement:

art. 94, 145, 164 et 169

Plan directeur: objectifs 3.2, 3.3, 3.9 et 6.13

#### Localisation:



Les sites archéologiques reportés sur le plan de site et des mesures de protection sont les suivantes:

**1. Nécropole du haut Moyen Age:** site mérovingien du VII<sup>e</sup> siècle, fouillé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et en 1982, constitué de plus de 180 tombes.

**2. Habitat et tombes romaines:** villa romaine fouillée en 1908, dont les murs ont été laissés à découvert (monnaies du III<sup>e</sup> siècle).

**3. Vestiges romains:** découverte de "monnaies romaines en assez grand nombre".

**4. Nécropole du haut Moyen Age:** la découverte d'objets du haut Moyen Age et la proximité du site 1 postule la présence d'une seconde nécropole à cet endroit.

**5. Terrasses de cultures protohistoriques:** aménagées en vue de pratiquer la culture dès l'âge du bronze et jusqu'à l'époque romaine; présence de sépultures sous tumulus (Age du bronze et Hallstatt).

**6. Ancien chemin menant au Val-de-Ruz:** tronçons de chemins anciens avec murs de soutènement (observations de terrain).

**7. Grotte et abris sous roche:** des sondages effectués dans les années 1930 ont permis la découverte de faune préhistorique (ours des cavernes).

**8. Ancien chemin menant à Valangin:** observations de terrain.

**9. La Pierre-à-Bot:** ce bloc de plus de 1000 m<sup>3</sup>, provenant du massif du Mont-Blanc et transporté par le glacier du Rhône, symbolise l'ancienne extension des glaciers alpins.

**10a. Ancien chemin menant au Val-de-Ruz.**

**10b. Chemin du Terrieu** (ancien chemin menant au Val-de-Ruz): ces chemins figurent sur les plus anciennes représentations cartographiques; ils présentent des traces d'ornières creusées dans le rocher (observations de terrain).

**11. Sépultures protohistoriques:** sépultures de l'âge du bronze fouillées en 1912 (bracelets et grelots en bronze).

**12. Sépultures protohistoriques:** sépultures sous tumulus de l'âge du bronze et du Hallstatt (observations de terrain).

**13. Vestiges protohistoriques:** objets de l'âge du bronze, dont une hache trouvée en 1753.

**14. Terrasses de cultures protohistoriques,**

**15. Terrasses de cultures et sépultures protohistoriques:** cf. site 5 (observations de terrain).

**16. Esplanade du Château** (vestiges romains): rare site de hauteur de la région et qui fut probablement occupé dès la préhistoire; une monnaie romaine est découverte fortuitement en 1994.

**17. Abri sous roche:** très bien exposé au sud-est, il est susceptible de contenir des vestiges préhistoriques; il devrait faire l'objet d'un sondage, voire d'une fouille (observations de terrain).

**18. Pierres à cupules:** bloc erratique en gneiss comportant plusieurs cupules faites de main d'homme à l'époque préhistorique.

**19. Abris sous roche:** vaste barre rocheuse avec plusieurs abris sous roche (tessons préhistoriques) (observations de terrain).

**20. Station lacustre néolithique.**

**21. Station lacustre néolithique:** découverte de nombreux objets néolithiques au siècle passé (haches, haches-marteaux en pierre polie, céramique).

**22. Station lacustre de l'âge du bronze:** sondée en 1961 avant le comblement du lac, par l'équipe du Centre de sports subaquatiques de Neuchâtel; découverte d'un riche matériel provenant souvent du même moule (600 anneaux, faucilles, bracelets).

**23. Sépultures protohistoriques.**

**24. Sépultures protohistoriques.**

**25. Sépultures protohistoriques.**

**26. Sépultures protohistoriques.**

**27. Sépultures protohistoriques.**

**28. Sépultures protohistoriques et Abbaye de Fontaine-André:** sépultures sous tumulus (âge du bronze et Hallstatt) (observations de terrain).

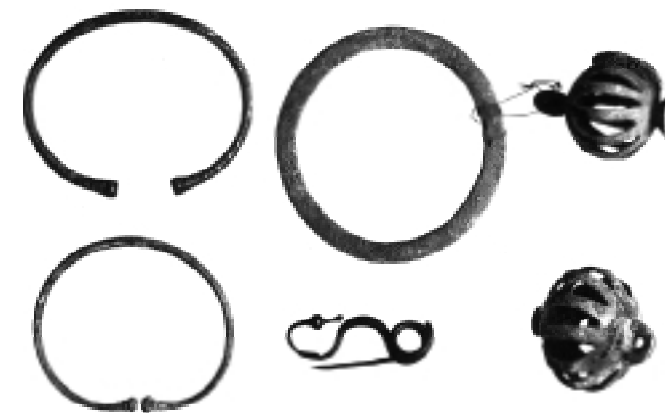
**29. Sépultures bronze:** découvertes lors de terrassement en 1945.

**30. Habitat paléolithique et néolithique:** vaste campement magdalénien du Paléolithique supérieur, fouillé en 1990 (foyers, silex par milliers, 2 statuettes féminines en jais, les plus anciennes connues de Suisse); également station néolithique sondée notamment en 1925 (meules, haches, fusairoles).

**31. Ancien port marchand et épave:** des sondages subaquatiques ont révélé l'existence d'une ancienne digue (récolte de céramique) et d'une épave (bateau coulé le 16 mai 1853).

**32.a, b Vestiges protohistoriques:** découverte de céramique de la période protohistorique, lors de sondages menés en 1995.

**33. Sites des Beaux-Arts / Université / Nid-du-Crô / Jardin anglais** pour tout terrassement d'une profondeur inférieure à la cote 430.00 m: toute cette zone est susceptible de contenir des stations lacustres (néolithique ou âge du bronze).



Sépulture de l'âge du bronze.

#### Conseils, renseignements

Service cantonal d'archéologie

(Adresse et n° de téléphone en dernière page).

#### Bibliographie

*Des premiers chasseurs au début du christianisme*, Michel Egloff, Hauterive: G. Attinger, 1989.

*Musée Neuchâtelois*, 1908, 1912, 1962.

*Matile*, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, III, 1845.

*Terrasses de culture et tertres allongés protohistoriques dans les forêts du pied du Jura neuchâtelois*, Perret S., ASAG, 1950.

*Schweizer U.*, *Schalen und Zeichensteine*, 1922.

*Le Néolithique lacustre ancien*, Vouga Paul, Neuchâtel: Secrétariat de l'université, 1934.

*Helvetica archaeologica* 43/44, 1980.s.

## Sites archéologiques

#### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 155

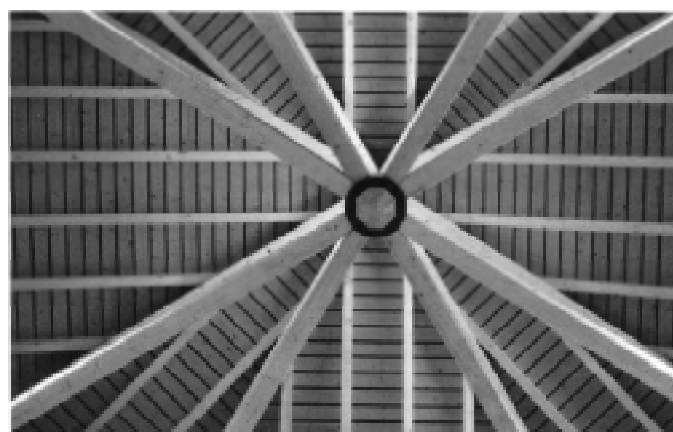
#### Localisation:



### Un avenir - sans bois ?

Le bois est le compagnon numéro un de la civilisation humaine. Les lacustres l'utilisaient, les sociétés évoluées de Chine aussi. L'art et l'architecture d'Europe centrale utilisent le bois.

Pas étonnant lorsque l'on connaît ses avantages: le bois est une matière première très polyvalente. En dépit de son faible poids, il supporte des sollicitations les plus diverses; il est flexible, il résiste à la rupture, aux acides et aux sels et il protège des courants électriques. Il a des qualités éminentes, qu'il s'agisse de statique ou esthétique: il convient parfaitement à la construction. Si le bois ne repoussait pas indéfiniment et de manière naturelle devant notre porte, ...il faudrait l'inventer!



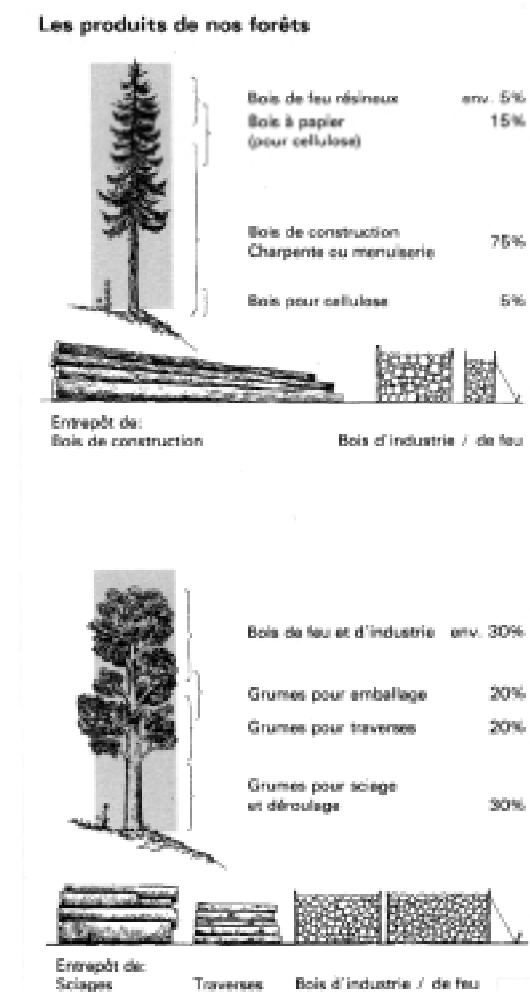
### Réduire l'effet de serre

Par la photosynthèse, qui se déroule dans les feuilles des arbres, le gaz carbonique (CO2) est transformé en oxygène pur (O2). Ce précieux processus est à la base de la constitution des sucres, de la cellulose et du bois, donc en général du développement des plantes et de leur accroissement.

En moyenne, un hectare de forêt transforme chaque année environ 7000 kg de CO2 pour produire 7 m<sup>3</sup> de nouveau bois. Par l'utilisation du bois dans la construction ou dans l'industrie du bois, le CO2 absorbé de l'air reste transformé et ne charge plus l'atmosphère. En cas de combustion du bois, la quantité de CO2 transformé précédemment est de nouveau libérée de telle manière que le bilan reste nul. Notons que la décomposition naturelle du bois en forêt restitue également la même quantité de CO2 initialement consommée.

### Les produits de nos forêts

Dans la mesure où nos forêts sont composées de jeunes et de vieux arbres, de feuillus et de résineux, les coupes de bois fournissent toujours un grand nombre d'assortiments de bois divers. Le même sapin produit du bois pour la menuiserie et la charpenterie, et en sous-produits du bois pour l'industrie du papier ou de la cellulose et du bois de feu.



### 100'000 Suisses vivent du bois

En termes d'économie nationale, la gestion forestière et la sylviculture ont une importance considérable. Sur le plan national, l'économie forestière, les scieries, l'industrie du bois, du papier et de la cellulose, les menuiseries et les charpentiers fournissent près de 100'000 places de travail. Cette branche contribue ainsi au bien-être général et à la stabilité économique, principalement dans les régions marginales. En tant que quatrième employeur du pays, l'économie forestière et du bois est comparable à l'instruction publique ou aux banques et, en chiffres, elle dépasse nettement l'industrie chimique.

### Le bois - alternative énergétique

A l'exception des petites chaudières, la production de chaleur à partir de bois est également soumise aux sévères normes de l'ordonnance sur la protection de l'air. L'évolution rapide de la technique permet de réduire très sensiblement les substances polluantes lors de la combustion dans une installation de chauffage au bois, tout en fournissant un confort comparable à celui de la combustion d'huile de chauffage ou de gaz naturel.

A l'heure actuelle on utilise surtout des copeaux provenant de bois déchetés et stockés en silo. Les dispositions tiennent compte de la combustion de bois en plusieurs étapes afin d'émettre un minimum de gaz nocifs.

Les nouvelles dispositions légales (protection de la nature et lois sur les forêts) obligent les propriétaires forestiers de cultiver des forêts proches de l'état naturel, soit pour les massifs du Jura avec une proportion élevée de feuillus. La valeur économique de ces arbres, notamment des jeunes tiges jusqu'à 40 cm de diamètre est actuellement très, très faible. Les avantages calorifiques, en revanche, les prédestinent au chauffage au bois.

### Cap sur l'avenir

Dans les hautes écoles de Suisse, deux Centres de compétence BOIS effectuent aujourd'hui des recherches sur le bois et sa technologie.

Avec une prise de conscience croissante des problèmes liés à l'environnement, avec une adaptation accrue de l'économie à la pénurie des ressources et avec la menace de l'effet de serre, le bois en tant que matériau de construction et de fabrication neutre dans le bilan CO2 verra encore sa renommée augmenter.

### Conseils, renseignements

Service des Forêts

(Adresse et n° de téléphone en dernière page).

- *La Suisse au bois dormant: une matière première méconnue*, Thomas Pierre et Catrina Werner, Chêne-Bourg/Genève: Georg, 1990.

- *La forêt suisse: ses racines, ses visages, son avenir*, Christian Kuchli, Lausanne: Payot, 1992.

- *L'homme et la forêt*, Raphaël Larrère et Olivier Nougarede, Paris: Gallimard, 1993.

## Bois - énergie

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 167

### Localisation:



### Caractéristiques

De nombreux quartiers proches de routes, de voies ferrées ou de secteurs industriels sont exposés au bruit. Les cadastres de bruit qui ont été établis sur la ville indiquent les zones particulièrement sensibles. Ceux-ci ont été établis dans le cadre de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

### Objectifs

Il est important de diminuer les émissions de bruit à la source mais ce n'est toutefois pas toujours possible. Il s'agit alors de se protéger des immissions de bruit. Les places de travail ou les lieux d'habitations, pour être confortables, doivent présenter un degré d'immission de bruit tolérable.

L'implantation d'un bâtiment ou de plusieurs bâtiments, l'organisation de locaux offriront des possibilités de protection contre le bruit. Les locaux sanitaires peuvent être placés entre une rue à forte circulation et les espaces d'habitation, par exemple.

### Principes

L'architecte, l'ingénieur accorderont une attention particulière aux matériaux utilisés pour les constructions ou les locaux exposés au bruit. A l'intérieur d'un bâtiment, les locaux techniques seront isolés des espaces sensibles au bruit. Les structures porteuses, l'enveloppe des bâtiments, les fenêtres seront étudiées spécialement.

Une attention particulière sera apportée aux fenêtres (cadres, vitrages et caissons de store) lors de transformations ou rénovations. Des matériaux absorbants peuvent être placés sous les balcons, par exemple.

### Références:

Ordonnance fédérale contre le bruit (OPB)

Norme SIA 181



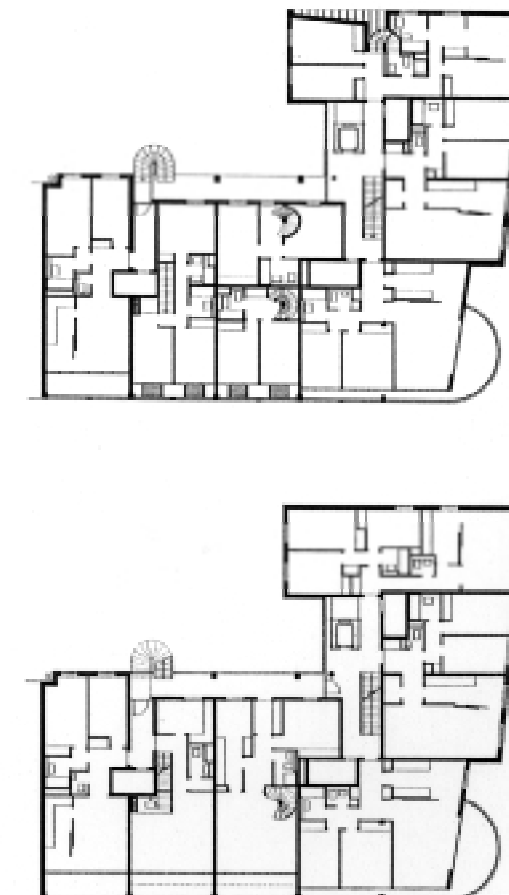
COUPE

#### Les espaces intermédiaires

- un éloignement des nuisances;
- un moyen de ventilation hors nuisance;
- un lieu d'agrément;
- une source de lumière.



Exemples de façades qui protègent contre les nuisances sonores



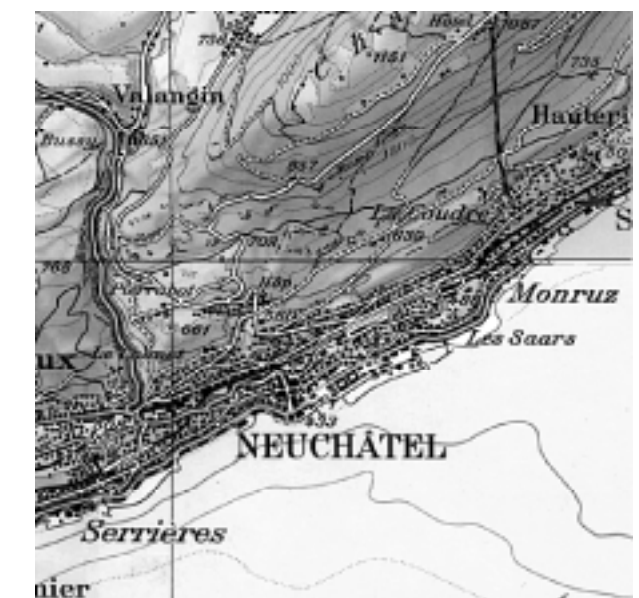
## Protection contre le bruit

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 196

Art. 194 et ss

### Localisation:



### 1 Clos-de-Serrières

- rechercher une structure urbanistique, architecturale et paysagère qui intègre la tour existante et son socle important d'une manière cohérente et permettant un développement par étapes,
- favoriser une mixité qui prenne en compte et complète les affectations existantes,
- souligner par une urbanisation adéquate le caractère ouvert de la place en ouest de la rue du Clos-de-Serrières et le caractère fermé de place de quartier en est,
- préserver et mettre en valeur le belvédère caractéristique de la place ouest donnant sur le lac,
- assurer l'accueil des piétons en facilitant l'installation d'activités et en renforçant la qualité spatiale ainsi que la sécurité de la place est,
- rendre attractif l'espace piétonnier entre ces deux places par un aménagement adéquat,
- redéfinir la fonction de la chaussée Isabelle-de-Charrière et de la rue de la Coquemène en réorganisant les possibilités de parcage, la largeur et l'aménagement de la chaussée,
- mettre en place un système de stationnement pour les différentes parcelles accessibles par la chaussée Isabelle-de-Charrière et la rue de la Coquemène.

### 2 Anciens Abattoirs

- affirmer par une intervention marquante le rôle charnière que doit jouer ce secteur entre les structures caractéristiques du vallon de la Serrière (industrielles), du Clos-de-Serrières (habitat collectif), de Tivoli-Sud (habitat collectif, fonctions représentatives), de la Cité Suchard (maisonnettes protégées), de l'autoroute et du lac,
- exiger une haute qualité urbanistique et architecturale dans ce **pôle de développement stratégique** qui peut devenir un repère visuel marquant par sa situation au bord de l'autoroute et à l'entrée de la ville,
- mettre en valeur ce secteur en l'investissant de fonctions qui renforcent le **pôle de développement stratégique** de Serrières,
- réorganiser la rue Martenet en une place-plateforme accessible aux piétons et aux automobiles,
- assurer et créer de nouvelles liaisons piétonnières plaisantes pour gagner les rives et le lac à travers ce secteur et l'autoroute,
- rendre visible, voire mettre à jour la Serrière.

### 3 Tivoli-Nord

- rechercher une structure urbanistique qui intègre les bâtiments industriels dignes d'être maintenus,
- revaloriser les constructions existantes par l'implantation adéquate de nouvelles activités industrielles, artisanales, commerciales et administratives,
- créer des aménagements extérieurs de qualité qui complètent et valorisent les activités de ce secteur,
- préserver et renforcer les cheminements piétonniers nord-sud, de la gare de Serrières à la rue de Tivoli.

### 4 Serrières / CFF

- pour toutes constructions respecter l'implantation parallèle aux voies de chemins de fer face au lac,
- vérifier depuis le lac pour toute intervention que l'intégration dans le site soit garantie,
- assurer un développement par étapes de la structure urbanistique, des accès et du système des aires de stationnement,
- régler les dimensions des bâtiments de manière à obtenir des volumes simples et de même hauteur, ainsi que des échappées vers le lac,
- concevoir les extrémités de ce secteur en les subordonnant en ouest au château de Beauregard et au vallon de la Serrière et, en est, à la tour de Maillefer,
- maintenir l'emplacement et le potentiel de la gare CFF Neuchâtel / Serrières,
- préserver le tracé de la rue de Maillefer et ses importants **murs de soutènement**.

### 5 Maillefer

- créer un quartier dont la structure urbanistique se développe par étapes et qui tienne compte des constructions avoisinantes existantes et de leurs espaces extérieurs,
- favoriser au nord de ce secteur l'implantation de constructions abritant des activités et, au sud, l'implantation de celles accueillant l'habitat,
- intégrer toute intervention dans ce secteur aux constructions, au système des rues et aux réseaux de végétation existants,
- établir un réseau de places et de cheminements piétonniers ouest-est et nord-sud qui relie ce secteur au cimetière et à la rue de Maillefer, ainsi qu'à la rue Edouard-Dubois et à celle de Beauregard,
- mettre en place un réseau de végétation se prolongeant du cimetière vers les espaces verts de ce secteur,
- organiser un quartier libre de circulation automobile en situant en périphérie de ce secteur l'accès aux parkings collectifs et aux places de stationnement pour visiteurs.

### 6 Vauseyon-Est

- compléter la structure spatiale afin qu'elle puisse absorber une densification du secteur,
- promouvoir une expression urbanistique, architecturale et paysagère qui mette en valeur la structure spatiale originale de ce secteur,
- préserver l'organisation spatiale créée par les dessertes du chemin de fer et de la route,
- accentuer l'importance de la coulée de verdure du site du Gor en assurant sa continuité jusque dans les poches de verdure des quartiers voisins,
- mettre en valeur les falaises des Poudrières,
- améliorer les cheminements piétonniers à travers ce secteur et faciliter l'accès aux transports en commun,
- assurer un développement par étapes cohérent des accès en automobile et des parkings sur l'ensemble du secteur,
- maintenir l'emplacement et le potentiel de la gare CFF Neuchâtel / Vauseyon.

## Objectifs des plans de quartiers

### Références:

Plan et règlement d'aménagement: art. 163

Plan directeur: objectifs 6.1 à 6.9

### Localisation:



## 7 Prébarreau

- marquer l'entrée nord-ouest de la vieille ville par une structure urbanistique, architecturale et paysagère de qualité et respectueuse de l'environnement historique du site,
- proposer une structure urbanistique s'inspirant de l'organisation spatiale existante et qui assure la continuité avec la rue de l'Ecluse,
- prévoir un accent architectural en est du secteur, qui soit dans la perspective de la rue de l'Ecluse,
- créer un cheminement piétonnier vers le sud par la colline du Château, et vers le lac par la promenade des Zigzags jusqu'au quai Philippe-Godet,
- mettre en valeur les falaises et les talus boisés supportant et ornant la colline du Château, en veillant à ne pas les masquer par des constructions annexes et en n'autorisant que des constructions de faible hauteur au sud du secteur.

## 8 Les Draizes

- renforcer le quartier des Draizes en tant que centre de gravité en apportant un soin particulier à la maîtrise du trafic routier et de ses nuisances,
- favoriser la mixité et des affectations respectant l'échelle du quartier,
- étudier l'utilisation et les transformations possibles des maisons situées au nord de la rue des Draizes, par rapport aux nuisances dues à la circulation,
- favoriser des surfaces habitables dans les zones constructibles au sud de la rue des Draizes,
- repenser et maîtriser le volume des bâtiments futurs en accord avec le gabarit de la rue des Draizes, afin d'améliorer son aspect,
- améliorer la qualité spatiale de la rue des Draizes, afin de la rendre plus attractive pour les piétons et les cyclistes,
- définir le niveau des rez-de-chaussées des bâtiments en accord avec le niveau des trottoirs de la rue des Draizes et les aménager pour qu'ils soient conviviaux et accueillants pour le piéton,
- aménager une place de quartier à l'intersection de la rue de Bourgogne, du chemin des Brandards et de la rue des Draizes,
- soigner les cheminements qui traversent ou longent ces axes pour rejoindre la forêt au nord et les rendre sûrs,
- rechercher pour le secteur occupé par une entreprise de construction, une structure urbaine cohérente, respectueuse de la topographie et à l'échelle du domaine bâti voisin,

- coordonner les aménagements dans une vision globale, en collaboration avec la commune de Peseux pour éviter les ruptures dans le tissu urbain.

## 9 Maladière

- donner une structure urbanistique cohérente et une architecture de qualité à ce secteur dense et aux constructions hétéroclites,
- mettre en valeur le repère visuel qui signale la pointe ouest de ce secteur située dans la perspective de l'avenue du Premier-Mars,
- assurer une meilleure liaison entre le tissu urbain de ce secteur et l'ensemble du Centre professionnel du littoral neuchâtelois, situé en est,
- créer une organisation spatiale permettant de se protéger des nuisances de la rue de la Pierre-à-Mazel et favorisant l'ouverture des bâtiments sur la rue de la Maladière,
- s'inspirer de la structure architecturale de l'hôpital Pourtalès - la symétrie, la hauteur du bâtiment, les pavillons, les plantations, etc. - selon les possibilités offertes par l'ordre non-contigu,
- souligner le caractère urbain de la rue de la Maladière par la mise en valeur des rez-de-chaussée,
- organiser des places de stationnement de manière rationnelle sur l'ensemble du secteur,
- développer l'arborisation.

## 10 Jeunes-Rives est / Nid-du-Crô

- renforcer par une organisation urbanistique, architecturale et paysagère adéquate la structure en damier sous-jacente de ce secteur,
- préserver et prolonger les échappées des rues et des passages nord-sud en direction du lac,
- assurer le prolongement des promenades des Jeunes-Rives et du quai Robert-Comtesse en direction de Monruz,
- accompagner ces promenades par des aménagements urbains et paysagers marquants,
- relier les cheminements du bord du lac à ceux des quartiers de la Maladière et des Saars,
- améliorer l'intégration de la station d'épuration dans ce site et trouver des solutions aux problèmes des odeurs et des eaux usées déversées dans le lac à proximité des plages des Jeunes-Rives et de la Maison du Plongeur,
- tenir compte du parking du Nid-du-Crô dans le concept de stationnement.

## 11 Gare / Crêt-Taconnet

- voir les objectifs de la conception directrice Gare / Crêt-Taconnet, 1994.

## 12 Fahys

- proposer une structure urbanistique, architecturale et paysagère cohérente pour ce secteur relativement hétéroclite,
- veiller à l'implantation longitudinale, ouverte sur le sud, des nouvelles constructions,
- accroître la qualité des espaces extérieurs en veillant à leur aménagement, à leur mise en réseau et à leur continuité avec le petit bois qui se trouve au nord,
- traiter les constructions est du secteur, en particulier les rez-de-chaussée, en concordance avec les objectifs recherchés dans le plan de quartier des Portes-Rouges,
- organiser les accès en automobile et les aires de stationnement de manière rationnelle,
- créer des liaisons piétonnières verticales entre les rues de l'Orée et des Fahys.

## 13 Portes-Rouges

- mettre en place une urbanisation cohérente et attractive qui intègre les quartiers situés au nord, l'accent longitudinal des voies de chemins de fer et les bâtiments du collège du Mail au sud,
- organiser de manière novatrice les rez-de-chaussée de part et d'autre de l'avenue des Portes-Rouges en assurant la traversée de la chaussée de manière sûre et attractive pour les piétons,
- assurer une signalisation de qualité à ce secteur du côté des voies de chemin de fer et du côté de la route,
- préserver la vue depuis le chemin de fer, en particulier celle sur le collège du Mail,
- assurer un développement par étapes cohérent des accès en automobile et des parkings sur l'ensemble du secteur.

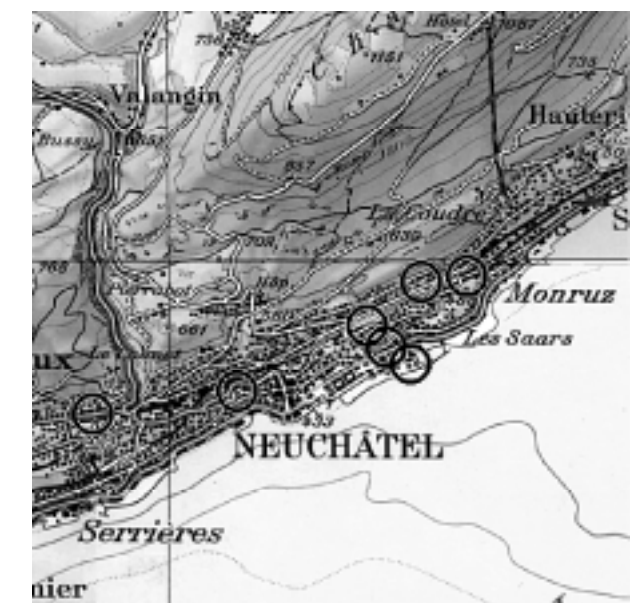
## Objectifs des plans de quartiers (suite)

### Références :

Plan et règlement d'aménagement: art. 163

Plan directeur: objectifs 6.1 à 6.9

### Localisation:



#### 14 La Coudre

- renforcer la cohésion urbanistique, architecturale et paysagère de ce centre de quartier et protéger sa substance historique,
- mettre en valeur l'espace de la place devant le funiculaire et la rue de la Dîme en aménageant la chaussée de façon à mieux accueillir les piétons,
- préserver les échappées sur le lac depuis ce secteur,
- regrouper les activités commerciales autour de la place et mettre en valeur les rez-de-chaussée,
- sauvegarder et compléter l'arborisation de la place et la prolonger le long de la rue de la Dîme,
- réserver le couloir nécessaire au passage d'une future liaison verticale Monruz / La Coudre,
- assurer l'intégration des stations d'arrivée et de départ du funiculaire de Chaumont, de la liaison verticale vers Monruz et des arrêts des transports en commun sur la place devant le funiculaire,
- concevoir un système de stationnement qui respecte l'échelle et la mise en valeur des espaces extérieurs.

#### 15 Monruz / Favag

- revaloriser les bâtiments existants et compléter le secteur par des constructions de qualité,
- signaler ce [pôle stratégique de développement](#) par un repère visuel édifié en est dans la perspective de la route des Gouttes-d'Or,
- créer des aménagements extérieurs de qualité qui valorisent les activités de ce secteur,
- préserver et renforcer les aires de stationnement et leur implantation afin de mieux les intégrer aux espaces extérieurs.

#### 16 Monruz-Nord

- compléter le secteur par des constructions dont les dimensions et l'implantation forment une structure urbanistique cohérente,
- améliorer les espaces extérieurs peu engageants le long de la route des Gouttes-d'Or et étudier un aménagement paysager qui assure un certain confort aux piétons tout en soulignant l'importance de cette route,
- aménager l'espace de la rue de Champréveyres en améliorant la transition entre rue et magasins, en ouvrant les rez-de-chaussée des immeubles, en renforçant le caractère piétonnier de cette rue et en réorganisant l'accès aux places de stationnement,
- réserver le couloir nécessaire au passage d'une future liaison verticale Monruz / La Coudre et assurer un emplacement pour un éventuel arrêt le long des voies de chemins de fer,
- mettre en valeur les cheminements piétonniers nord-sud, assurer la traversée de la route des Gouttes-d'Or et la continuité vers le lac.

#### 17 Monruz-Sud

- concevoir le développement de ce secteur en coordination avec les quartiers de Monruz / Favag, Monruz-Nord et le quartier situé en est,
- prévoir, dans la partie est de ce secteur, une structure urbanistique qui puisse absorber les bâtiments existants ou des constructions nouvelles,
- réserver les couloirs et les emplacements nécessaires au passage et aux arrêts des transports en commun, du prolongement du Littorail et de la liaison verticale Monruz / La Coudre, et assurer la liaison de ceux-ci avec un futur débarcadère,
- aménager un parking collecteur en étroite liaison avec les transports en commun pour l'ensemble du secteur, destiné également aux visiteurs de Chaumont,
- organiser ce secteur à l'avantage des piétons en dehors du parking collecteur,
- améliorer les espaces extérieurs peu engageants le long de la route des Gouttes-d'Or et étudier un aménagement paysager qui assure un certain confort aux piétons tout en soulignant l'importance de cette route,
- assurer la traversée de la route des Gouttes-d'Or et

- la continuité des cheminements piétonniers nord-sud vers le lac,
- prolonger la substance verte des rives en ouest et en est dans ce secteur,
- compléter les cheminements piétonniers le long de la rive et favoriser le contact avec la rive et le lac.

#### 18 Pierre-à-Bot-Dessous sud

- organiser ce secteur, comprenant deux locatifs, en assurant la transition avec l'ensemble de Baxter, les entreprises de Puits-Godet, le terrain de football de Pierre-à-Bot-Dessus et le quartier d'habitation des Acacias,
- développer une structure urbanistique qui intègre les deux locatifs existants,
- regrouper l'accès des véhicules à ce secteur et le prévoir à partir de la rue située au sud,
- projeter des parcours piétonniers agréables et sûrs et qui assurent la continuité du réseau de promenades existant à Pierre-à-Bot et dans la forêt toute proche,
- respecter la vue protégée «Pierre-à-Bot-Dessus»,
- donner la préférence à un projet d'architecture qui mette à profit la topographie du site,
- prévoir un front de rue qui mette en valeur l'allée d'arbres existante tout en la prolongeant vers la forêt,
- établir une conception paysagère qui tienne compte des particularités du secteur de Pierre-à-Bot, en particulier de la lisière de la forêt, du réseau des haies et de l'entretien de murs en pierre.

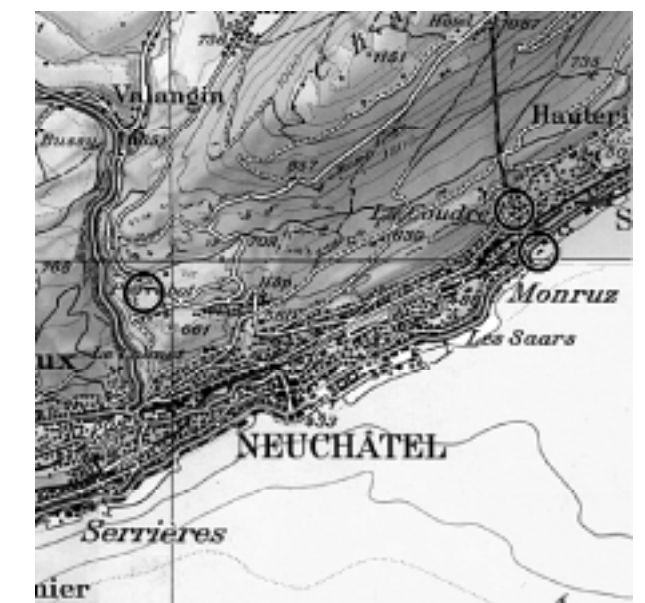
### Objectifs des plans de quartiers (suite)

#### Références :

Plan et règlement d'aménagement: art. 163

Plan directeur: objectifs 6.1 à 6.9

#### Localisation:



### 19 Denis-de-Rougemont

- prévoir une structure urbaine et une architecture originales qui tiennent compte de l'ensemble des Acacias,
- concevoir un front de rue qui dialogue avec les bâtiments existants,
- organiser la rue Denis-de-Rougemont de façon à ce qu'elle devienne un lieu convivial de rencontres et d'échanges,
- élaborer un projet qui puisse être construit par étapes tout en gardant sa cohérence,
- respecter la vue protégée «lisière de forêt à Pierre-à-Bot»,
- regrouper les accès des véhicules à ce secteur et le prévoir à partir de la rue Denis-de-Rougemont,
- projeter des parcours piétonniers agréables et sûrs et qui assurent la continuité du réseau de promenades existant à Pierre-à-Bot et dans la forêt toute proche,
- donner la préférence à un projet qui mette à profit la topographie du site,
- établir une conception paysagère qui tienne compte des particularités du secteur de Pierre-à-Bot, de son réseau de haies et de la proximité de la forêt.

### 20 Puits-Godet

- proposer une structure urbaine et une architecture originales qui oeuvrent comme élément de transition et comme élément marquant entre les divers types d'habitat et d'activités entourant ce secteur,
- trouver une expression intéressante et adaptée au site pour les fronts de rues qui délimitent ce terrain,
- donner la préférence à un projet qui mette à profit la topographie du site,
- regrouper les accès des véhicules à ce secteur et le prévoir à partir de la rue de Puits-Godet,
- projeter des parcours piétonniers agréables et sûrs et qui assurent la continuité du réseau de promenades existant à Pierre-à-Bot et dans la forêt toute proche,
- préserver et compléter l'allée d'arbres marquants existant le long de la route de Pierre-à-Bot,
- respecter la vue protégée «Pierre-à-Bot-Dessous»,
- établir une conception paysagère qui tienne compte des particularités du secteur de Pierre-à-Bot.

### 21 Cadolles

- intégrer avec soin le bâtiment du début du XX<sup>e</sup> siècle de l'hôpital des Cadolles dans les nouvelles structures urbanistiques et architecturales, si les activités proposées le permettent,
- mettre en valeur le parc méritant une attention particulière de l'hôpital des Cadolles,
- donner la préférence à un projet d'architecture qui mette à profit la topographie du site,
- regrouper l'accès des véhicules à ce secteur,
- projeter des parcours piétonniers agréables et sûrs et qui assurent la continuité du réseau de promenades existant dans le quartier des Cadolles et la forêt toute proche,
- établir une conception paysagère qui tienne compte des particularités du parc et de la proximité de la forêt.

### 22 Le Crystal

- établir un plan de quartier sur l'ensemble de cet îlot de six bâtiments juxtaposés qui coordonne les transformations et les extensions sur l'alignement,
- éviter un agrandissement sur l'alignement d'un seul bâtiment de cet îlot,
- assurer une expression architecturale digne d'un centre-ville et du voisinage de bâtiments remarquables,
- donner une expression architecturale particulière aux têtes est et ouest de cet îlot et soigner les fronts de rue sur l'avenue du Premier-Mars et le faubourg du Lac,
- concevoir les rez-de-chaussée et l'aménagement de l'espace piétonnier en continuité avec les places Numaz-Droz et Alexis-Marie-Piaget.

### 23 Mail

- redonner une unité urbanistique et paysagère à ce secteur perturbé par diverses installations, infrastructures et une aire de stationnement,
- assurer la continuité de la qualité paysagère et retrouver un lien entre les différents espaces de ce secteur,
- mettre en valeur la topographie contrastée et les plantations par des interventions nuancées,
- concevoir des parcours piétonniers attrayants et assurer leur continuité vers les quartiers voisins et la forêt.

### 24 Sous l'Observatoire

- proposer une structure de quartier et une architecture qui assurent la transition entre le domaine de l'Observatoire au nord, les villas "bourgeoises" au sud et à l'ouest et les petits locatifs à l'est,
- donner la préférence à un projet qui mette à profit la topographie du site, la structure en terrasses,
- regrouper les accès des véhicules, ainsi que les parkings, de manière à offrir des parcours piétonniers agréables et sûrs à l'intérieur du quartier,
- préserver l'escalier faisant la liaison Observatoire-Saars et assurer la continuité des cheminements piétonniers nord-sud,
- établir une conception paysagère qui tienne compte des particularités de ce quartier très arborisé.

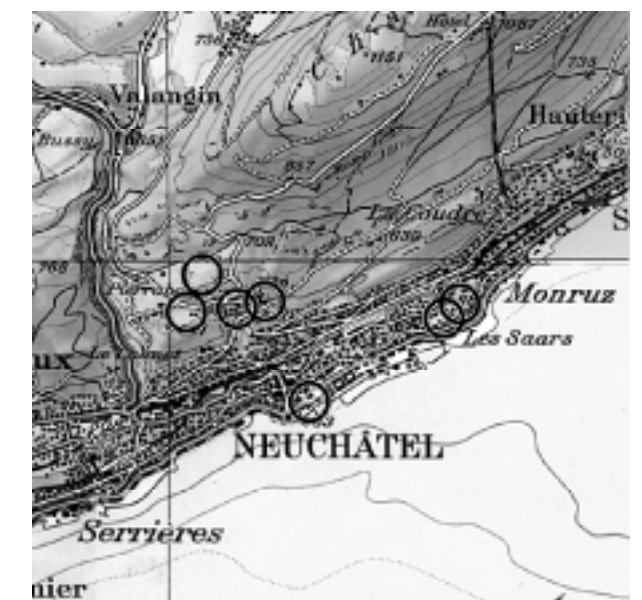
## Objectifs des plans de quartiers (suite)

### Références :

Plan et règlement d'aménagement: art. 163

Plan directeur: objectifs 6.1 à 6.9

### Localisation:



### Caractéristiques

On entend par *équipement* la réalisation de toutes les infrastructures de base permettant l'utilisation conforme d'un terrain, à savoir: chaussées, trottoirs, canalisations d'eau pluviale, bornes hydrantes, éclairage public, conduites d'eau et d'énergie (gaz, électricité) ainsi que canalisations d'égout. Cette notion ne comprend pas les équipements socio-culturels tels que les écoles, les maisons pour personnes âgées, les centres commerciaux.

L'*équipement public* concerne les conduites de distribution d'eau et d'énergie, les canalisations d'égout ainsi que les routes et les chemins desservant une zone ou un quartier. L'*équipement privé* comprend les différentes installations d'équipement permettant de raccorder une construction aux routes de quartier et aux canalisations publiques. Cet équipement est construit et entretenu par le propriétaire de la parcelle et à ses frais.



### Objectifs

L'équipement des terrains constitue une des conditions essentielles de l'aménagement du territoire. Les parcelles constructibles d'une commune doivent en effet être rendues disponibles de façon effective sur le marché immobilier. Selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les permis de construire ne peuvent être délivrés que pour des bâtiments à édifier sur des terrains équipés.

Selon la législation cantonale, les communes sont tenues d'équiper leurs zones d'urbanisation en voies d'accès, en énergie ainsi qu'en amenée et évacuation des eaux. Dans ce but, elles doivent établir un programme d'équipement.

### Principes

Les collectivités publiques ne peuvent s'acquitter de leurs tâches en matière d'équipement que si elles disposent des moyens financiers nécessaires. Les frais que les communes doivent supporter pour l'équipement sont couverts d'une part par les impôts et d'autre part par les diverses contributions et taxes d'équipement qui incombent aux propriétaires.

Les contributions sont perçues pour les travaux à effectuer sur des secteurs non équipés alors que les taxes d'équipement doivent être payées lors de la réalisation de constructions sur des terrains déjà équipés. A Neuchâtel, ce dernier cas est le plus fréquent, dans la mesure où le territoire communal est déjà largement équipé.

### Contribution

Le principe de la contribution prévoit que les propriétaires et les autorités communales participent au coût total des travaux nécessaires à l'équipement public d'une zone ou d'un quartier à raison de 50% chacun.

### Taxe d'équipement

Le plan d'aménagement communal entraîne la modification de plusieurs documents de la législation communale relatifs à l'équipement et instaure le principe de la taxe d'équipement, à percevoir dans les secteurs équipés ou partiellement équipés.

La taxe d'équipement concerne deux types d'équipement:

- l'*équipement primaire*, représentant l'infrastructure routière commune, à savoir les chaussées, les trottoirs, les canalisations d'eau pluviale, les bornes hydrantes et l'éclairage public,
- l'*équipement secondaire*, constitué des divers réseaux (eau, gaz, électricité et eaux usées).

La taxe à payer pour l'équipement primaire est proportionnelle au volume total d'une construction nouvelle, d'une transformation importante ou d'un agrandissement de bâtiment existant.

Concernant l'équipement secondaire, la taxe pour le raccordement au collecteur d'eaux usées est définie selon le volume de construction. Les valeurs relatives à l'eau, au gaz et à l'électricité restent fixées dans les règlements ou arrêtés des Services industriels correspondants.

La taxe globale ne doit pas dépasser 50% du coût total des travaux qui ont été nécessaires à l'équipement du terrain, conformément à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

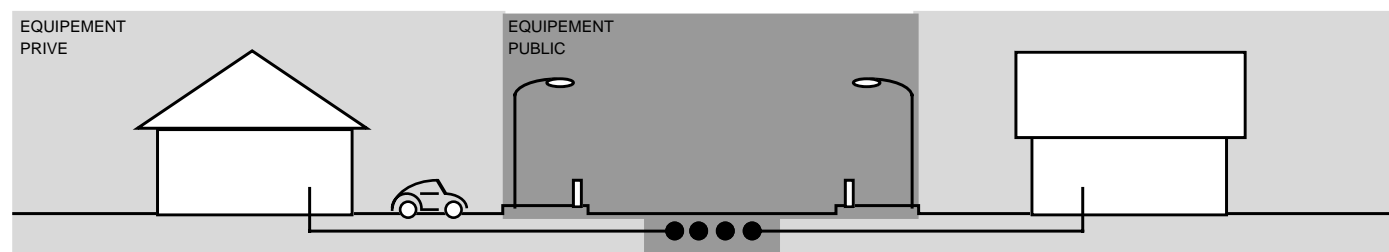
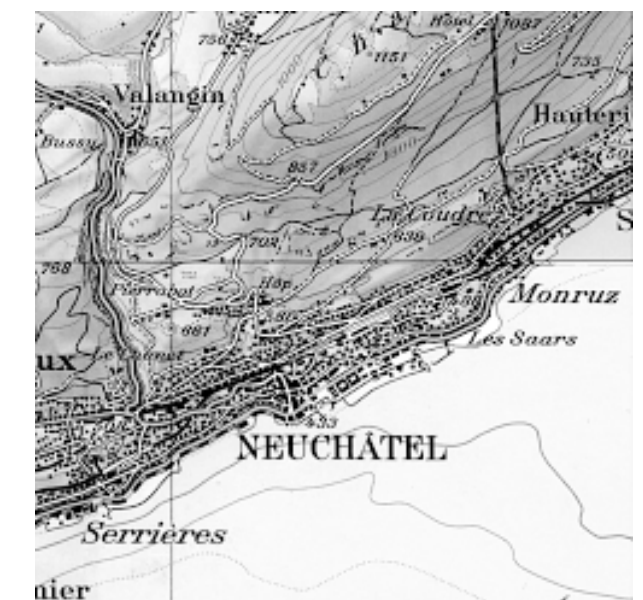
## Equipements

### Références :

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 189 et ss

Règlement concernant les taxes et émoluments communaux

### Localisation:



L'équipement se divise en équipement public et équipement privé.

### Caractéristiques

Ce chemin s'identifie notamment par:

- Ses bâtiments résidentiels et ses jardins en pente.
- Une largeur restreinte de la rue et son caractère piétonnier.
- La variété et la densité de la végétation et de l'arborisation.
- La présence d'anciens murs de vigne.
- La délimitation de l'espace accentuant l'effet de perspective.



*Chemin pour piétons  
Végétation dense  
Effet de perspective*



*Anciens murs de vigne*

### Objectifs

Le caractère de cette rue doit être préservé et renforcé, sans que son évolution ne soit pour autant figée.

Il s'agit d'assurer la continuité de l'aménagement de la rue et de respecter les points suivants:

- Libérer les accès aux entrées des immeubles.
- Construire les **murs de soutènement** en respectant l'aspect des anciens murs de vigne.
- Prévoir ou préserver une bande de pavés marquant la séparation entre l'espace public et le domaine privé, afin de conserver un caractère piétonnier au chemin (effet de perspective).
- Les luminaires d'éclairage public seront d'un type unique et pourront, si nécessaire, être déplacés à max. 1m. en arrière de la bande de pavés.
- Rendre perméable le revêtement pour le stationnement privé.
- Comblers l'espace vide sur les places de stationnement par une rangée d'arbres taillés en couverture.
- Les essences proposées pour l'arborisation sont:
  - Erable champêtre sur tige (indigène)
  - Corylus Colurma
  - Amelanchier lamarckii
- Les revêtements proposés pour le stationnement privé sont:
  - Gravier-gazon
  - Pavés-gazon
- Prévoir des places de parc pour deux-roues.

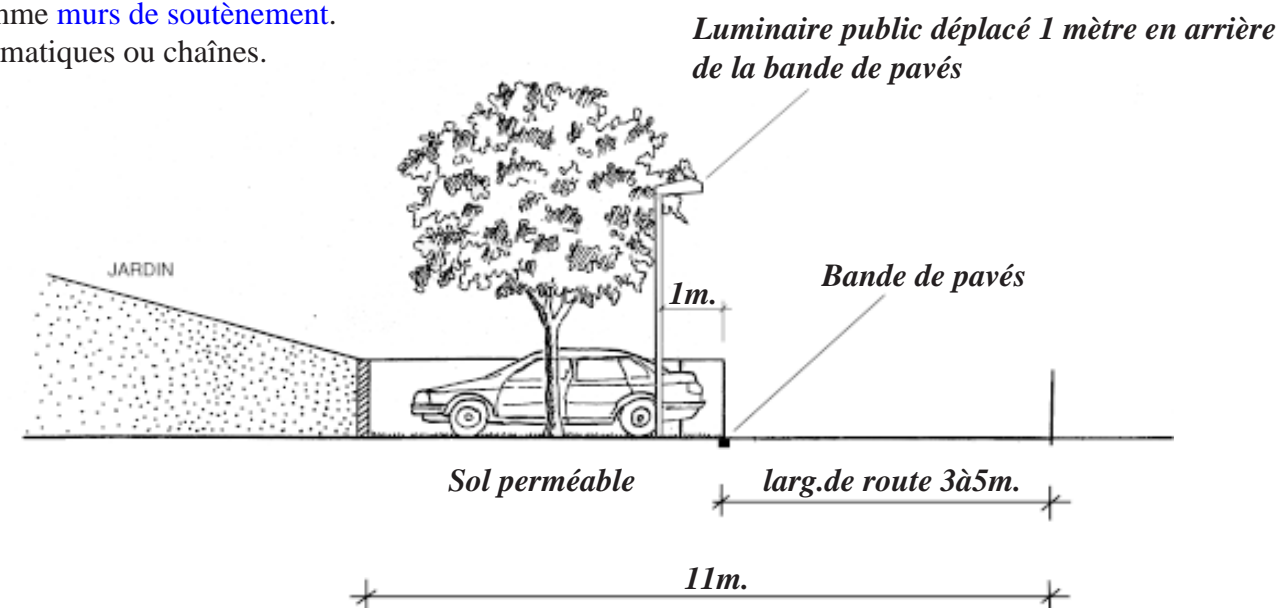
Certaines tendances d'aménagement actuelles sont à abolir:

- L'utilisation des plots végétalisés et traverses de chemin de fer comme **murs de soutènement**.
- Les barrières automatiques ou chaînes.

### Exemple d'aménagement de places de parc



*Revêtement perméable pour le stationnement  
Une rangée d'arbres taillés "en couverture"  
Respect de l'aspect des anciens murs de vigne*



## Chemin de la Caille

### Références:

Plan et règlement d'aménagement:  
art. 100, 141 et 171

Plan directeur: objectifs 1.4 et 4.1

### Localisation:

